

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURTCOMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STÉMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST - M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/016 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

2024/016 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Vu l'article 270 du Code Electoral

Considérant la démission de Monsieur Mohamed MOKRANE de son mandat de Conseiller Municipal Délégué de la Ville d'Ostricourt à compter du 31 mars 2024.

Considérant la démission de Madame Nadia ZEBBAR en tant que Conseillère Municipale d'Ostricourt le 2 avril 2024.

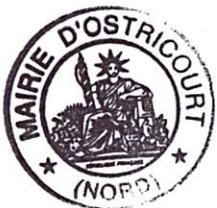
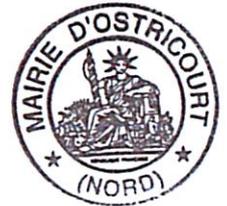
Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 2 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK, M. François POLAK (arrivé à 19h08) ayant donné pouvoir à Mme Marylène GALLIEZ) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK)

- D'acter l'installation de Monsieur Laurent WORONIN en qualité de Conseiller Municipal, pour la liste « Continuons Ensemble Ostricourt » pour Ostricourt conformément à l'article L 270 du Code Electoral.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,

Bruno RUSINEK

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURTCOMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/017 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Vu l'article 270 du Code Electoral

Considérant la démission de Monsieur Jean-Jacques BANACH de son mandat Adjoint au Maire et de sa fonction de Conseiller Municipal d'Ostricourt à compter du 10 avril 2024.

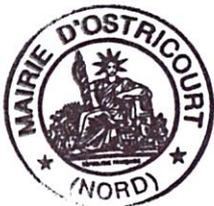
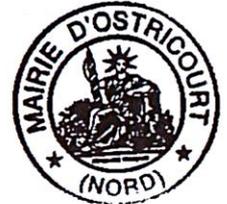
Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 2 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK, M. François POLAK (arrivé à 19h08) ayant donné pouvoir à Mme Marylène GALLIEZ) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK)

- D'acter l'installation de Madame Cathie KOSCIUSZKO en qualité de Conseillère Municipale, pour la liste « Continuons Ensemble Ostricourt », conformément à l'article L 270 du Code Electoral.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

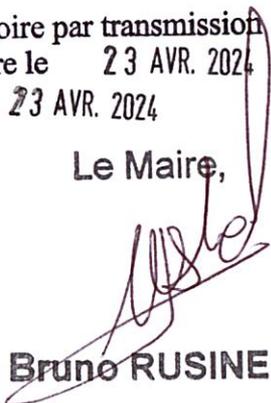
Le Maire,


Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission
En préfecture le 23 AVR. 2024
Affiché le 23 AVR. 2024
Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURTCOMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STÉMPIEN – M. Rabah DEGHEMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/018 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-JACQUES BANACH

**2024/018 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE
MONSIEUR JEAN-JACQUES BANACH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant qu'en cas de vacance, quand il y a lieu de désigner un nouvel adjoint, le Conseil Municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu la délibération 2020/010 du 23 mai 2020 portant élections des Adjointes au Maire
Vu la délibération 2020/009 du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à 8

Vu l'arrêté RH n° 2020/152 du 2 novembre 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Jacques BANACH en qualité de 8^{ème} Adjoint.

Considérant la démission de Monsieur Jean-Jacques BANACH de son mandat de 8^{ème} Adjoint en charge de la vie scolaire et restaurants scolaires par courrier en date du 29 février 2024.

Considérant que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Considérant que Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Considérant que Monsieur Ludovic MEKIL et Madame Cathie KOSCIUSZKO ont été désignés comme assesseurs,

Considérant l'appel à candidature et le déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

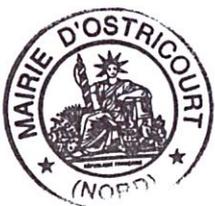
Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages exprimés
Cédric MONCOURTOIS	24

Considérant que Monsieur Cédric MONCOURTOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^{ème} Adjoint et installé

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- De maintenir le nombre d'Adjointes à 8
- D'installer Monsieur Cédric MONCOURTOIS au même rang, soit le 8^{ème}, que le précédent

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.



Acte exécutoire par transmission
En préfecture le 23 AVR. 2024
Affiché le 23 AVR. 2024
Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURTCOMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/019 - MODIFICATION DES DELEGATIONS DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE, DES CONSEILLERS DELEGUES AINSI QUE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'acter la modification des commissions municipales tel que listé dans le tableau ci-dessous :

Finances - Administration Générale - Etat Civil	Mme Valérie NEYRINCK Mme Marie-Neige SMIGOWSKI M. Samuel HANC Mme Oihiba VANDERUST Mme Magali VANQUELEF
Urbanisme – Travaux	Mr Jean-Michel DELERIVE M. Christian DUQUENNE M. Abdella BOULOUIZ Mme Cathie KOSCIUSZKO M. Nordine HAMZAOU
Affaires Sociales – Logements	Mme Sylvianne JOURDAIN-OPOKA Mme Oihiba VANDERUST Mme Aurore THUEUX Mme Henriette SZEWCZYK Mme Coralie SEILLIER Mme Brigitte RINGOT (CMD rattachée à la commission)
Communication – Numérique – Cérémonies – Fêtes - Protocole -Manifestations Publiques – Vie Associative	Mr Sylvain BEAUVOIS Mme Cécile SENEZ Mme Cathie KOSCIUSZKO M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL M. Frédéric CROMMELINCK
Vie Scolaire - Patrimoine Municipal - Action Culturelle et Citoyenne	Mme Christine STEMPIEN Mme Oihiba VANDERUST Mme Aurore THUEUX Mme Henriette SZEWCZYK Mme Aline CAMBIER Mme Cécile SENEZ M. Abdella BOULOUIZ Mme Coralie SEILLIER M. Ludovic MEKIL Mme Hafida BENDFRID-CHERFI (CMD rattaché à la commission)
Jeunesse et Sports – Contrat de Ville	Mr Rabah DEGHIMA Mme Aline CAMBIER M. Samuel HANC M. Laurent WORONIN M. Ludovic MEKIL

2024/019 - MODIFICATION DES DELEGATIONS DE FONCTIONS MAIRE, DES CONSEILLERS DELEGUES AINSI QUE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Considérant la démission de Monsieur Jean-Jacques BANACH de son mandat de 8^{ème} Adjoint en charge de la vie scolaire et restaurants scolaires par courrier en date du 29 février 2024

Considérant l'élection de Monsieur Cédric MONCOURTOIS en qualité de 8^e adjoint au maire par la délibération 2024/018

Il convient de réorganiser les délégations de fonctions des adjoints au maire et des commissions municipales mises en place par les délibérations 2020/010 et 2020/0015.

Est proclamé les délégations de fonction comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

1 ^{er} Adjoint	Mme Valérie NEIRYNCK	Finances - Administration Générale - Etat Civil
2 ^{ème} Adjoint	M. Jean-Michel DELERIVE	Urbanisme – Travaux
3 ^{ème} Adjoint	Mme Sylviane JOURDAIN	Affaires Sociales – Logements
4 ^{ème} Adjoint	M. Sylvain BEAUVOIS	Communication – Nouvelles Technologies – Cérémonies – Fêtes - Protocole - Manifestations Publiques – Vie Associative
5 ^{ème} Adjoint	Mme Christine STEMPIEN	Vie Scolaire - Patrimoine Municipal - Action Culturelle et Citoyenne
6 ^{ème} Adjoint	M. Rabah DEGHIMA	Jeunesse et Sports – Contrat de Ville
7 ^{ème} Adjoint	Mme Marylène GALLIEZ	Environnement- Développement Durable- Transition énergétique-Cadre de vie-Vie des Quartiers - Mobilité
8 ^{ème} adjoint	M. Cédric MONCOURTOIS	Sécurité des bâtiments et des espaces publics – Voieries – Tranquillité publique- CLSPD

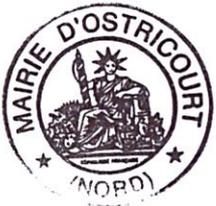
- Madame Brigitte RINGOT en qualité de conseillère municipale déléguée disposera de la délégation « Seniors, Droits des femmes »
- Madame Hafida BENFRID-CHERFI en qualité de conseillère municipale déléguée disposera de la délégation « Enfance, Petite Enfance, Périscolaire, ALSH, Restauration scolaire, Conseil Municipal des Jeunes »

Environnement-Développement Durable- Transition énergétique-Cadre de vie-Vie des Quartiers – Mobilité	<i>Mme Marylène GALLIEZ</i> <i>Mme Marie-Neige SMIGOWSKI</i> <i>M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL</i> <i>Mr Laurent WORONIN</i> <i>Mme Nordine HAMZAOUI</i>
Sécurité des bâtiments et des espaces publics – Voierie – Tranquillité publique- CLSPD	<i>Mr Cédric MONCOURTOIS</i> <i>M. François POLAK</i> <i>Mme. Aurore THUEUX</i> <i>Mme Cathie KOSCIUSZKO</i> <i>Conseiller d'opposition sera installé</i> <i>ultérieurement</i>

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE– Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

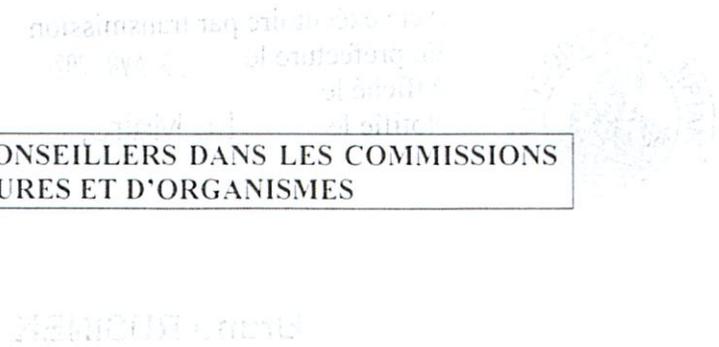
Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/020 - DESIGNATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS DANS LES COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS AUPRES DE STRUCTURES ET D'ORGANISMES



**2024/020 - DESIGNATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS DA
ET REPRESENTATIONS AUPRES DE STRUCTURES ET D'ORGANISMES**

Considérant la démission de Monsieur Jean-Jacques BANACH de son mandat de 8^{ème} Adjoint en charge de la vie scolaire et restaurants scolaires par courrier en date du 29 février 2024.

Considérant l'élection de Monsieur Cédric MONCOURTOIS en qualité de 8^e adjoint au maire par la délibération 2024/018

Considérant la démission de Monsieur Mohamed MOKRANE de son mandat de Conseiller Municipal Délégué de la Ville d'Ostricourt à compter du 31 mars 2024

Il convient de réorganiser les représentations et les désignations des conseillers dans les commissions et représentations auprès de structures et d'organismes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé les désignations suivantes :

Commission de contrôle des listes électorales :

- Monsieur Mohamed MOKRANE titulaire de la commission est remplacé par Madame Aurore THUEUX.
- Monsieur Cédric MONCOURTOIS suppléant de la commission est remplacé Mme Henriette SZEWCZYK.

Commission d'appel d'Offre :

- Monsieur Mohamed MOKRANE titulaire de la commission d'appel d'offre est remplacé par Mr Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL.
- Monsieur Jean-Jacques BANACH suppléant de la commission d'appel d'offre est remplacé par Madame Cathie KOSCIUSZKO.

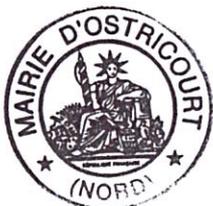
Comité de Jumelage avec la ville de MIEDZYCHOD en Pologne :

- Monsieur Jean-Jacques BANACH membre du comité de jumelage est remplacé par Monsieur Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'acter les modifications des nouveaux conseillers dans les commissions et représentations auprès de structures et d'organismes

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le

Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/021 - MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE

**2024/021 - MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES AI
AUX ADJOINTS AU MAIRE**

Vu la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les Elus, de leur mandat.

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2121-24-1

Vu la strate démographique de la commune de 5 000 à moins de 10 000

Vu l'élection du Maire et des Adjointes au Maire lors de la séance du conseil Municipal du 23 mai 2020

Vu la délibération initiale 2020/013 du 23 mai 2020 portant attribution des indemnités de fonction au Maire, Adjointes au Maire et Conseillers Délégués.

Vu les démissions de Monsieur Mohamed MOKRANE et Jean-Jacques BANACH actés lors du présent Conseil en date du 19 avril 2024.

Vu la délibération municipale n°2024/018 du Conseil Municipal en date du 19 avril 2024 maintenant le nombre d'adjoints à 8

Vu l'élection de Monsieur Cédric MONCOURTOIS au poste de 8^{ème} lors de la séance du présent Conseil en date du 19 avril 2024

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux 8 adjoints au Maire

Vu l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux

Considérant en outre que la Commune a reçu la dotation de solidarité urbaine au cours de l'un des trois exercices précédents et que cet élément justifie ainsi l'autorisation de majorations d'indemnités à l'article précité,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du C.G.C.T. alinéa III, les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité spécifique sous condition toutefois de ne pas dépasser le montant maximum de l'enveloppe budgétaire équivalant au montant des indemnités pouvant être allouées aux Maires et aux Adjointes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK), 1 abstention (M. Nordine HAMZAOUI) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

↳ Fixer à compter du 19 avril 2024, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints aux taux suivants :

- Maire : 55 % de l'indice brut terminal de référence
- Adjointes : 19,75 % de l'indice brut terminal de référence

- ↳ Décide d'allouer, avec effet au 19 avril 2024, une indemnité de fonction mensuelle au taux 6 % de l'indice brut terminal de référence à Madame Brigitte RINGOT Conseillère Municipale déléguée en charge de la délégation « Seniors, Droits des femmes ».
- ↳ Décide d'allouer, avec effet au 19 avril 2024, une indemnité de fonction mensuelle au taux 12 % de l'indice brut terminal de référence à Madame Hafida BENFRID-CHERFI Conseillère Municipale déléguée en charge de la délégation « Enfance, Petite Enfance, Périscolaire, ALSH, Restauration scolaire, Conseil Municipal des Jeunes ».
- ↳ Dit que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L2123-22 à L2123-24 du C.G.C.T.
- ↳ D'appliquer la majoration au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine dans les limites correspondant à la strate démographique immédiatement supérieure (article R 2123-23 du CGCT) pour le Maire et les Adjoints selon la règle suivante :

$$\text{Indemnité majorée} = \frac{\text{Taux maximal de la strate supérieure} \times \text{Taux voté dans la strate de référence}}{\text{Taux nominal de la strate de référence}}$$

Soit :

- Indemnité majorée Maire = 65 %
- Indemnité majorée Adjoints = 24,69 %

- ↳ Précise que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.
- ↳ Précise que les indemnités sont appliquées selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

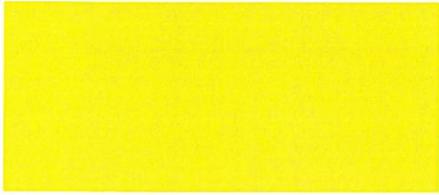
Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,


Bruno RUSINEK



TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES



Nom Prénom Elu	Fonction	Taux Indemnité de base voté hors Majoration en % de l'indice (1027)	Taux Indemnité voté avec majoration au titre de la DSU	Total
RUSINEK Bruno	Maire	55,00%	65,00%	65,00%
NEIRYNCK Valérie	Adjointe	19,750%	24,69%	24,69%
DELERIVE Jean-Michel	Adjoint	19,750%	24,69%	24,69%
JOURDAIN Sylviane	Adjointe	19,750%	24,69%	24,69%
BEAUVOIS Sylvain	Adjoint	19,750%	24,69%	24,69%
STEMPIEN Christine	Adjointe	19,750%	24,69%	24,69%
DEGHIMA Rabah	Adjoint	19,750%	24,69%	24,69%
GALLIEZ Marylene	Adjointe	19,750%	24,69%	24,69%
MONCOURTOIS Cedric	Adjoint	19,750%	24,69%	24,69%
RINGOT Brigitte	Cons Mun dél	6%		6,00%
BENFRID-CHERFI Hafida		12%		12,00%
TOTAL		231,00%	262,50%	280,50%

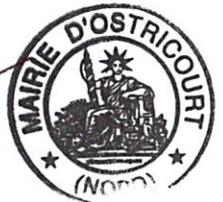
ENVELOPPE REGLEMENTAIRE

Maire		
1	55%	55%
Adjoints		
8	22%	176%
TOTAL		231%

Vu pour être annexé à la délibération

Le Maire

Bruno RUSINEK





Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK



Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/022 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2023

2024/022 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte administratif et son approbation lors de la même séance du Conseil Municipal

Considérant que l'ensemble des écritures du Trésorier Municipal sont identiques à celles du service comptable de la Municipalité.

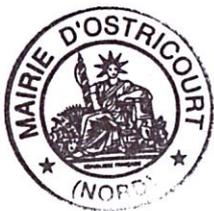
Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- Déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Municipal, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni aucune réserve.
- Approuve le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Municipal.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission
En préfecture le 23 AVR. 2024
Affiché le 23 AVR. 2024
Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK

COMMUNE D OSTRICOURT - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M BERTRAND HUVER
MME ISABELLE CAMBRAY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 31/08/2023
DU 01/09/2023 AU 10/04/2024

Population 5675
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 24</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	42
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 43</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 77</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	70,17	Dotations	4 148,57
Terrains	1 524,71	Fonds Globalisés	5 284,27
Constructions	21 707,04	Réserves	17 246,19
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	13 508,64	Différences sur réalisations d'immobilisations	3 068,61
Immobilisations corporelles en cours	723,46	Report à nouveau	126,19
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	2 014,36	Résultat de l'exercice	1 364,68
Autres immobilisations corporelles	1 760,93	Subventions transférables	35,31
Total immobilisations corporelles (nettes)	41 239,15	Subventions non transférables	10 452,62
Immobilisations financières	0,61	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	41 309,93	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	41 726,45
Créances	95,58	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	3 385,47
Disponibilités	4 130,58	Fournisseurs ⁽²⁾	394,17
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	30,56
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 226,17	Total dettes à court terme	424,73
Comptes de régularisations	0,93	TOTAL DETTES	3 810,20
		Comptes de régularisations	0,38
TOTAL ACTIF	45 537,03	TOTAL PASSIF	45 537,03

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	212 291,01	142 124,29	70 166,72	63 380,52
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	1 554 869,91	30 156,00	1 524 713,91	1 575 027,60
	Constructions en toute propriété	22 192 771,49	485 732,57	21 707 038,92	20 707 624,63
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	13 783 032,49	274 395,00	13 508 637,49	13 108 064,15
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	3 007 469,83	1 246 541,46	1 760 928,37	433 540,15
	Immobilisations corporelles en cours	723 464,59		723 464,59	2 596 958,26
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	2 014 363,65		2 014 363,65	2 014 363,65
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	43 488 262,97	2 178 949,32	41 309 313,65	40 498 958,96	

BILAN (en Euros)

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	43 488 262,97	2 178 949,32	41 309 313,65	40 498 958,96
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	36,00		36,00	36,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	575,65		575,65	575,65	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		43 488 874,62	2 178 949,32	41 309 925,30	40 499 570,61

BILAN (en Euros)

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	33 989,62	11 000,00	22 989,62	-4 805,72
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	67 689,50		67 689,50	18 453,36
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	4 903,75		4 903,75	26 096,49
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	4 130 584,05		4 130 584,05	3 636 857,02
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		4 237 166,92	11 000,00	4 226 166,92	3 676 601,15

BILAN (en Euros)

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	934,89		934,89	4 497,00
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	934,89		934,89	4 497,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	47 726 976,43	2 189 949,32	45 537 027,11	44 180 668,76

BILAN (en Euros)

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations	4 148 573,70	4 098 384,70
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	17 246 193,18	16 846 193,18
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	126 194,25	161 929,42
	Résultat de l'exercice	1 364 683,76	364 264,83
	Subventions transférables	35 305,24	66 682,28
	Différences sur réalisations d'immob	3 068 610,91	3 051 120,60
	Fonds globalisés	5 284 266,99	5 085 607,41
	Subventions non transférables	10 452 620,01	10 003 411,68
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	41 726 448,04	39 677 594,10	

BILAN (en Euros)

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	3 306 666,13	3 640 297,31
	Emprunts et dettes financières divers	78 803,01	91 736,84
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	210 190,74	372 274,01
	Dettes fiscales et sociales		1 025,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		51 156,79
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	30 561,91	42 789,93
	Fournisseurs d'immobilisations	183 982,25	303 787,78
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	3 810 204,04	4 503 067,66	

BILAN (en Euros)

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	375,03	7,00
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	375,03	7,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	45 537 027,11	44 180 668,76

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	2 084,54	1 617,49
Dotations et subventions reçues	3 931,89	3 679,36
Produits des services	391,87	258,45
Autres produits	97,87	77,55
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	6 506,17	5 632,84
Traitements, salaires, charges sociales	2 756,88	2 860,93
Achats et charges externes	1 548,82	1 672,00
Participations et interventions	336,71	299,99
Dotations aux amortissements et provisions	173,18	181,79
Autres charges	232,63	224,12
Charges courantes non financières	5 048,22	5 238,83
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 457,95	394,01
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	95,10	51,60
RESULTAT COURANT FINANCIER	-95,10	-51,60
RESULTAT COURANT	1 362,85	342,41
Produits exceptionnels	431,06	84,85
Charges exceptionnelles	429,22	62,99
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1,84	21,86
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 364,68	364,26

COMPTE DE RESULTAT 2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	1 745 017,00	1 435 877,40
Autres impôts et taxes	339 526,84	181 607,97
Produits services, domaine et ventes div	391 871,46	258 445,85
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	97 865,40	77 549,25
Dotations de l'Etat	3 440 108,00	3 367 006,59
Subventions et participations	241 683,37	251 804,40
Autres attributions (péréquat, compensa)	250 098,70	60 550,59
TOTAL I	6 506 170,77	5 632 842,05
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 911 904,36	1 989 070,95
Charges sociales	844 980,55	871 856,67
Achats et charges externes	1 548 822,47	1 672 002,18
Impôts et taxes	62 869,94	63 662,02
Dotations amortissements des immob	173 176,61	181 792,80
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		
Autres charges	169 761,13	160 462,28
Contingents et participations	169 036,42	153 076,73
Subventions	167 672,00	146 910,00
TOTAL II	5 048 223,48	5 238 833,63
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	1 457 947,29	394 008,42
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	0,94	0,60
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	0,94	0,60
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	95 099,99	51 603,38
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	95 099,99	51 603,38

COMPTE DE RESULTAT 2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-95 099,05	-51 602,78
A + B - RESULTAT COURANT	1 362 848,24	342 405,64
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	11,34	13 655,01
Produits des cessions d'immobilisations	271 804,60	60 035,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat	139 154,90	
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	20 089,60	11 156,41
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	431 060,44	84 846,42
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	18 265,42	2 952,23
Valeur comptable des immo cédées	254 314,29	2 011,37
Diff réalis(positives)transf à investist	156 645,21	58 023,63
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	429 224,92	62 987,23

COMPTE DE RESULTAT 2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 835,52	21 859,19
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 937 232,15	5 717 689,07
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	5 572 548,39	5 353 424,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 364 683,76	364 264,83

Opérations Compte de Tiers

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 743 423,21	6 255 782,54	10 999 205,75
Titres de recette émis (b)	1 605 565,98	7 047 739,88	8 653 305,86
Réductions de titres (c)		3 622,02	3 622,02
Recettes nettes (d = b - c)	1 605 565,98	7 044 117,86	8 649 683,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 743 423,21	6 255 782,54	10 999 205,75
Mandats émis (f)	1 680 424,60	5 809 208,13	7 489 632,73
Annulations de mandats (g)		129 774,03	129 774,03
Depenses nettes (h = f - g)	1 680 424,60	5 679 434,10	7 359 858,70
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 364 683,76	1 289 825,14
(h - d) Déficit	74 858,62		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	2 361 617,14		-74 858,62		2 286 758,52
Fonctionnement	526 194,25	400 000,00	1 364 683,76		1 490 878,01
TOTAL I	2 887 811,39	400 000,00	1 289 825,14		3 777 636,53
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 887 811,39	400 000,00	1 289 825,14		3 777 636,53

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		7 815,05	7 815,05	7 815,05		7 815,05	
16	Emprunts et dettes assimilées	370 799,39		370 799,39	343 066,06		343 066,06	27 733,33
20	Immobilisations incorporelles	102 124,00	-7 815,05	94 308,95	12 991,20		12 991,20	81 317,75
21	Immobilisations corporelles	799 164,81	25 376,13	824 540,94	221 959,92		221 959,92	602 581,02
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 272 088,20	25 376,13	1 297 464,33	585 832,23		585 832,23	711 632,10
Opération n° 926	Opération d'équipement n° 926	50 000,00		50 000,00	3 628,86		3 628,86	46 371,14
Opération n° 956	Opération d'équipement n° 956	306 680,95		306 680,95	7 672,80		7 672,80	299 008,15
Opération n° 960	Opération d'équipement n° 960	81 000,00		81 000,00	69 460,21		69 460,21	11 539,79
Opération n° 965	Opération d'équipement n° 965	5 025,00		5 025,00				5 025,00
Opération n° 966	Opération d'équipement n° 966	1 272 404,47	-84 000,00	1 188 404,47	295 936,76		295 936,76	892 467,71
Opération n° 967	Opération d'équipement n° 967	300 000,00	34 000,00	334 000,00	314 296,15		314 296,15	19 703,85
Opération n° 968	Opération d'équipement n° 968	850 000,00		850 000,00	71 920,80		71 920,80	778 079,20
Opération n° 969	Opération d'équipement n° 969	428 009,69		428 009,69	184 410,02		184 410,02	243 599,67
Opération n° 970	Opération d'équipement n° 970		1 231,87	1 231,87	1 231,87		1 231,87	
Opération n° 971	Opération d'équipement n° 971		50 000,00	50 000,00	4 148,00		4 148,00	45 852,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	3 293 120,11	1 231,87	3 294 351,98	952 705,47		952 705,47	2 341 646,51
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 565 208,31	26 608,00	4 591 816,31	1 538 537,70		1 538 537,70	3 053 278,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 452,00	139 154,90	151 606,90	141 886,90		141 886,90	9 720,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 452,00	139 154,90	151 606,90	141 886,90		141 886,90	9 720,00
TOTAL GENERAL		4 577 660,31	165 762,90	4 743 423,21	1 680 424,60		1 680 424,60	3 062 998,61

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	500 000,00	22 515,60	522 515,60	598 659,58		598 659,58	-76 143,98
13	Subventions d'investissement	1 268 160,00	6 103,77	1 274 263,77	420 563,29		420 563,29	853 700,48
16	Emprunts et dettes assimilées				2 207,00		2 207,00	-2 207,00
21	Immobilisations corporelles	84 079,00		84 079,00				84 079,00
024	Produits de cessions (recettes)	180 000,00	-271 804,60	-91 804,60				-91 804,60
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 032 239,00	-243 185,23	1 789 053,77	1 021 429,87		1 021 429,87	767 623,90
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 032 239,00	-243 185,23	1 789 053,77	1 021 429,87		1 021 429,87	767 623,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 792,80	410 959,50	592 752,30	584 136,11		584 136,11	8 616,19
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	181 792,80	410 959,50	592 752,30	584 136,11		584 136,11	8 616,19
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 361 617,14		2 361 617,14				2 361 617,14
TOTAL GENERAL		4 575 648,94	167 774,27	4 743 423,21	1 605 565,98		1 605 565,98	3 137 857,23

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	1 567 383,49	-38 276,51	1 529 106,98	1 456 304,74	75 006,11	1 381 298,63	147 808,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 361 194,24	60 035,00	3 421 229,24	3 055 938,08	8 692,53	3 047 245,55	373 983,69
014	Atténuations de produits	46 918,85		46 918,85	46 918,85		46 918,85	
65	Autres charges de gestion courante	507 409,30		507 409,30	511 483,63	5 014,08	506 469,55	939,75
66	Charges financières	101 471,55	38 276,51	139 748,06	136 161,30	41 061,31	95 099,99	44 648,07
67	Charges exceptionnelles	18 617,81		18 617,81	18 265,42		18 265,42	352,39
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 602 995,24	60 035,00	5 663 030,24	5 225 072,02	129 774,03	5 095 297,99	567 732,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 792,80	410 959,50	592 752,30	584 136,11		584 136,11	8 616,19
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	181 792,80	410 959,50	592 752,30	584 136,11		584 136,11	8 616,19
TOTAL GENERAL		5 784 788,04	470 994,50	6 255 782,54	5 809 208,13	129 774,03	5 679 434,10	576 348,44

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	81 140,33		81 140,33	59 966,86		59 966,86	21 173,47
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	273 405,85		273 405,85	391 871,46		391 871,46	-118 465,61
73	Impôts et taxes	1 821 364,82		1 821 364,82	2 131 462,69		2 131 462,69	-310 097,87
74	Dotations et participations	3 447 416,59		3 447 416,59	3 935 112,07	3 222,00	3 931 890,07	-484 473,48
75	Autres produits de gestion courante	66 887,61		66 887,61	98 265,42	400,02	97 865,40	-30 977,79
76	Produits financiers	1,00		1,00	0,94		0,94	0,06
77	Produits exceptionnels	15 960,59	271 804,60	287 765,19	289 173,54		289 173,54	-1 408,35
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 706 176,79	271 804,60	5 977 981,39	6 905 852,98	3 622,02	6 902 230,96	-924 249,57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 452,00	139 154,90	151 606,90	141 886,90		141 886,90	9 720,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 452,00	139 154,90	151 606,90	141 886,90		141 886,90	9 720,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	126 194,25		126 194,25				126 194,25
TOTAL GENERAL		5 844 823,04	410 959,50	6 255 782,54	7 047 739,88	3 622,02	7 044 117,86	-788 335,32

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 815,05		7 815,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	7 815,05		7 815,05
1641	Emprunts en euros	330 132,23		330 132,23
1678	Autres emprunts et dettes	12 933,83		12 933,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	343 066,06		343 066,06
2051	Concessions et droits similaires	12 991,20		12 991,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	12 991,20		12 991,20
2111	Terrains nus	4 862,65		4 862,65
2115	Terrains bâtis	50 710,00		50 710,00
21312	Batiments scolaires	11 033,44		11 033,44
21316	Constructions - batiments publics - equipements de cimetiére	650,00		650,00
21318	Autres batiments publics	56 371,79		56 371,79
2132	Immeubles de rapport	23 539,20		23 539,20
2138	Autres constructions	3 486,60		3 486,60
2151	Réseaux de voirie	23 206,28		23 206,28
21532	Réseaux d'assainissement	8 211,24		8 211,24
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 855,74		10 855,74
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	2 727,37		2 727,37
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 809,60		1 809,60
2184	Mobilier	3 860,93		3 860,93
2188	Autres immobilisations corporelles	20 635,08		20 635,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	221 959,92		221 959,92
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	585 832,23		585 832,23
Opération n° 21318926	Autres batiments publics	3 628,86		3 628,86

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 926	Opération d'équipement n° 926	3 628,86		3 628,86
Opération n° 2313956	Constructions	7 672,80		7 672,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 956	Opération d'équipement n° 956	7 672,80		7 672,80
Opération n° 2315960	Installations matériels et outillage techniques	69 460,21		69 460,21
SOUS-TOTAL OPERATION n° 960	Opération d'équipement n° 960	69 460,21		69 460,21
Opération n° 21312966	Batiments scolaires	295 936,76		295 936,76
SOUS-TOTAL OPERATION n° 966	Opération d'équipement n° 966	295 936,76		295 936,76
Opération n° 2151967	Réseaux de voirie	314 296,15		314 296,15
SOUS-TOTAL OPERATION n° 967	Opération d'équipement n° 967	314 296,15		314 296,15
Opération n° 2151968	Réseaux de voirie	71 920,80		71 920,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 968	Opération d'équipement n° 968	71 920,80		71 920,80
Opération n° 21318969	Autres batiments publics	158 868,97		158 868,97
Opération n° 2313969	Constructions	25 541,05		25 541,05
SOUS-TOTAL OPERATION n° 969	Opération d'équipement n° 969	184 410,02		184 410,02
Opération n° 2151970	Réseaux de voirie	1 231,87		1 231,87
SOUS-TOTAL OPERATION n° 970	Opération d'équipement n° 970	1 231,87		1 231,87
Opération n° 21318971	Autres batiments publics	4 148,00		4 148,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 971	Opération d'équipement n° 971	4 148,00		4 148,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	952 705,47		952 705,47
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 538 537,70		1 538 537,70
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	2 732,00		2 732,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	139 154,90		139 154,90
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 886,90		141 886,90
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	141 886,90		141 886,90

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 680 424,60		1 680 424,60

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	156 048,94		156 048,94
10226	Taxe d'aménagement	42 610,64		42 610,64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00		400 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	598 659,58		598 659,58
1311	Subventions d'équipement transférables Etat et Etablissements Nationaux	22 088,24		22 088,24
1321	Etat et Etablissements Nationaux	310 494,00		310 494,00
1323	Département	58 855,30		58 855,30
13251	GFP de rattachement	17 212,00		17 212,00
1342	Fonds affectés à l'équipement non transférables - amendes de police	11 913,75		11 913,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	420 563,29		420 563,29
1641	Emprunts en euros	2 207,00		2 207,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 207,00		2 207,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 021 429,87		1 021 429,87
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 021 429,87		1 021 429,87
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	156 645,21		156 645,21
2111	Terrains nus	50 189,00		50 189,00
2115	Terrains bâtis	95 662,65		95 662,65
2116	Cimetières	8 069,69		8 069,69
21318	Autres bâtiments publics	100 392,95		100 392,95
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	4 081,00		4 081,00
28051	Concessions et droits similaires	2 124,00		2 124,00
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	2 154,00		2 154,00
28132	Immeubles de rapport	31 869,94		31 869,94
28135	Amortissements installations générales agencements aménagements des constructions	593,00		593,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281532	Réseaux d'assainissement	18 293,00		18 293,00
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	310,60		310,60
281571	Matériel roulant	7 325,00		7 325,00
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	5 120,08		5 120,08
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	19 402,41		19 402,41
28182	Matériel de transport	24 923,00		24 923,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 164,04		12 164,04
28184	Mobilier	18 575,93		18 575,93
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	26 240,61		26 240,61
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	584 136,11		584 136,11
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	584 136,11		584 136,11
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 605 565,98		1 605 565,98

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autres que terrains à aménager	167 432,48		167 432,48
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	24 251,68		24 251,68
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	271 139,05	1 442,53	269 696,52
60613	Achats non stockés de fournitures non stockables - chauffage urbain	172 574,79	43 530,60	129 044,19
60621	Achats non stockés de combustibles	7 290,01		7 290,01
60622	Achats non stockés de carburants	16 239,95		16 239,95
60623	Achats non stockés d'alimentation	28 303,12		28 303,12
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	42 259,56		42 259,56
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	24 370,72		24 370,72
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	33 205,22		33 205,22
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	7 804,71		7 804,71
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	7 478,76		7 478,76
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	10 980,99		10 980,99
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	6 771,33		6 771,33
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	27 165,33	296,57	26 868,76
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	3 750,45		3 750,45
611	Contrats prestations de services	6 847,88	215,00	6 632,88
6132	Services extérieurs - locations immobilières	5 259,60	1 584,00	3 675,60
6135	Services extérieurs - locations mobilières	90 159,40	4 433,75	85 725,65
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	59 256,42		59 256,42
615221	Bâtiments publics	42 306,72	1 310,26	40 996,46
615231	Voieries	29 528,85	5 956,80	23 572,05
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	18 270,31		18 270,31

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobilier	19 010,30		19 010,30

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6156	Services extérieurs - maintenance	38 971,30	25,28	38 946,02
6161	Multirisques	55 022,66		55 022,66
617	Services extérieurs - études et recherches	8 797,20	693,96	8 103,24
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	1 043,00		1 043,00
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	15 493,20	13 560,80	1 932,40
6188	Services extérieurs - autres frais divers	2 380,36		2 380,36
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	27 877,96		27 877,96
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	6 965,60		6 965,60
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	2 784,00		2 784,00
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	17 477,56		17 477,56
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	13 393,34	451,20	12 942,14
6247	Transports - transports collectifs	18 795,58	1 505,36	17 290,22
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	1 456,15		1 456,15
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	33 776,70		33 776,70
6261	Frais d'affranchissement	7 652,02		7 652,02
6262	Frais de télécommunications	50 534,76		50 534,76
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	2 314,90		2 314,90
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	3 990,17		3 990,17
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	1 468,80		1 468,80
6288	Autres services extérieurs	2 470,85		2 470,85
63512	Impôts directs - taxes foncières	21 981,00		21 981,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 456 304,74	75 006,11	1 381 298,63
6218	Autre personnel extérieur au service	197 616,64	8 111,80	189 504,84
6332	Cotisations versées au FNAL	8 248,07		8 248,07

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	32 640,87		32 640,87
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	1 418 017,94		1 418 017,94
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	46 501,65		46 501,65
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	229 952,08		229 952,08
64131	Personnel non titulaire - rémunération	230 824,69		230 824,69
64138	Autres indemnités	16 315,47		16 315,47
64168	Autres emplois d'insertion	23 543,92		23 543,92
6417	Rémunérations des apprentis	6 715,47		6 715,47
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	321 206,27		321 206,27
6453	Cotisations aux caisses de retraites	421 741,51		421 741,51
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	10 935,39		10 935,39
6455	Charges sécurité sociale prévoyance-Cotis. p assurance du personnel	63 849,58		63 849,58
6457	Charges sécurité sociale cotisations sociales liées à l'apprentissage	160,35		160,35
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	16 043,46	580,73	15 462,73
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	11 624,72		11 624,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 055 938,08	8 692,53	3 047 245,55
739211	Attributions de compensation	46 918,85		46 918,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	46 918,85		46 918,85
6518	Autres	13 304,55	5 014,08	8 290,47
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	135 805,85		135 805,85
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	13 683,63		13 683,63
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	10 940,12		10 940,12
6553	Contingents et participations obligatoires - service d'incendie	164 046,22		164 046,22

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	4 990,20		4 990,20

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	70 000,00		70 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	97 672,00		97 672,00
65888	Autres	1 041,06		1 041,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	511 483,63	5 014,08	506 469,55
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 805,95	0,01	100 805,94
66112	Intérêts - rattachement des icne	35 355,35	41 061,30	-5 705,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	136 161,30	41 061,31	95 099,99
6711	Charges exceptionnelles - intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 390,42		1 390,42
6713	Charges exceptionnelles secours et dots	2 000,00		2 000,00
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	875,00		875,00
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	14 000,00		14 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	18 265,42		18 265,42
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 225 072,02	129 774,03	5 095 297,99
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	254 314,29		254 314,29
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	156 645,21		156 645,21
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	173 176,61		173 176,61
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	584 136,11		584 136,11
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	584 136,11		584 136,11
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 809 208,13	129 774,03	5 679 434,10

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	59 966,86		59 966,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	59 966,86		59 966,86
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	13 635,00		13 635,00
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	20 658,88		20 658,88
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	30 922,36		30 922,36
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	201 370,33		201 370,33
7083	Autres produits-locations diverses (autres qu'immeubles)	484,00		484,00
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	104 221,08		104 221,08
70876	Autres produits remboursement frais par le GFP de rattachement	19 779,81		19 779,81
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	800,00		800,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	391 871,46		391 871,46
73111	Impôts directs locaux	1 722 730,00		1 722 730,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	22 287,00		22 287,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	175 000,00		175 000,00
73221	FNGIR	2 010,00		2 010,00
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	970,00		970,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	59 389,12		59 389,12
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	149 076,57		149 076,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	2 131 462,69		2 131 462,69
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	1 309 851,00		1 309 851,00
74121	Dotation de solidarité rurale	290 977,00		290 977,00
74123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de solidarité urbaine	1 607 817,00		1 607 817,00
74127	Dotation nationale de péréquation	231 463,00		231 463,00
74718	Autres participations de l'Etat	42 449,46	3 222,00	39 227,46

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7472	Participations - Régions	8 503,00		8 503,00
7473	Participations - Départements	4 901,36		4 901,36
74751	Participations - GFP de rattachement	3 900,00		3 900,00
7478	Participations - autres organismes	185 151,55		185 151,55
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	44 333,70		44 333,70
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	7 949,00		7 949,00
7488	Autres attributions et participations	197 816,00		197 816,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	3 935 112,07	3 222,00	3 931 890,07
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	98 259,60	400,02	97 859,58
7588	Autres produits divers de gestion courante	5,82		5,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	98 265,42	400,02	97 865,40
761	Produits financiers-produits des participations	0,94		0,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	0,94		0,94
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	11,34		11,34
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	271 804,60		271 804,60
7788	Produits exceptionnels divers	17 357,60		17 357,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	289 173,54		289 173,54
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 905 852,98	3 622,02	6 902 230,96
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement	139 154,90		139 154,90
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	2 732,00		2 732,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 886,90		141 886,90
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	141 886,90		141 886,90
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 047 739,88	3 622,02	7 044 117,86

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		4 098 384,70		50 189,00				4 148 573,70		4 148 573,70
10222	FCTVA		4 621 422,78				156 048,94		4 777 471,72		4 777 471,72
10223	TLE		189 716,43						189 716,43		189 716,43
10226	Taxe d'aménagement		272 364,20				42 610,64		314 974,84		314 974,84
10227	Versement pour sous-densité		2 104,00						2 104,00		2 104,00
1022	Sous Total compte 1022		5 085 607,41				198 659,58		5 284 266,99		5 284 266,99
102	Sous Total compte 102		9 183 992,11		50 189,00		198 659,58		9 432 840,69		9 432 840,69
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		16 854 008,23			7 815,05	400 000,00	7 815,05	17 254 008,23		17 246 193,18
1069	Rep 97 excdt capit -neutr charg sur prod	7 815,05			7 815,05			7 815,05	7 815,05		0,00
106	Sous Total compte 106	7 815,05	16 854 008,23		7 815,05	7 815,05	400 000,00	15 630,10	17 261 823,28		17 246 193,18
10	Sous Total compte 10	7 815,05	26 038 000,34		58 004,05	7 815,05	598 659,58	15 630,10	26 694 663,97		26 679 033,87
110	Report à nouveau solde créditeur		161 929,42	400 000,00	364 264,83			400 000,00	526 194,25		126 194,25
11	Sous Total compte 11		161 929,42	400 000,00	364 264,83			400 000,00	526 194,25		126 194,25

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Résultat exercice excéd déficit		364 264,83	364 264,83				364 264,83	364 264,83		0,00
12	Sous Total compte 12		364 264,83	364 264,83				364 264,83	364 264,83		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		22 007,00			22 088,24			44 095,24		44 095,24
1313	Subv équipt transf - Dépt		50 733,28	50 733,28				50 733,28	50 733,28		0,00
131	Sous Total compte 131		72 740,28	50 733,28		22 088,24		50 733,28	94 828,52		44 095,24
1321	Etat et EPN		4 487 139,43			310 494,00		4 797 633,43	4 797 633,43		4 797 633,43
1322	Région		1 789 103,98					1 789 103,98	1 789 103,98		1 789 103,98
1323	Dépt		706 132,06		50 733,28	58 855,30		815 720,64	815 720,64		815 720,64
13241	Communes membres du GFP		4 397,28					4 397,28	4 397,28		4 397,28
1324	Sous Total compte 1324		4 397,28					4 397,28	4 397,28		4 397,28
13251	GFP de rattachement		290 505,00			17 212,00		307 717,00	307 717,00		307 717,00
1325	Sous Total compte 1325		290 505,00			17 212,00		307 717,00	307 717,00		307 717,00
1328	Autres		1 854 196,74					1 854 196,74	1 854 196,74		1 854 196,74

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
132	Sous Total compte 132		9 131 474,49		50 733,28		386 561,30		9 568 769,07		9 568 769,07
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		771 117,14						771 117,14		771 117,14
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		84 075,11				11 913,75		95 988,86		95 988,86
134	Sous Total compte 134		855 192,25				11 913,75		867 106,00		867 106,00
1381	Autres subv invest non transf Etat-epn		1 893,42						1 893,42		1 893,42
1383	Autres subv invest non transf Dépt		14 851,52						14 851,52		14 851,52
138	Sous Total compte 138		16 744,94						16 744,94		16 744,94
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	6 058,00				2 732,00		8 790,00		8 790,00	
1391	Sous Total compte 1391	6 058,00				2 732,00		8 790,00		8 790,00	
139	Sous Total compte 139	6 058,00				2 732,00		8 790,00		8 790,00	
13	Sous Total compte 13	6 058,00	10 076 151,96	50 733,28	50 733,28	2 732,00	420 563,29	59 523,28	10 547 448,53		10 487 925,25
1641	Emprunts en euros		3 599 236,01			330 132,23	2 207,00	330 132,23	3 601 443,01		3 271 310,78
164	Sous Total compte 164		3 599 236,01			330 132,23	2 207,00	330 132,23	3 601 443,01		3 271 310,78

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
165	Dép et caution reçus		1 200,00						1 200,00		1 200,00
1678	Autres emprunts et dettes		90 536,84			12 933,83		12 933,83	90 536,84		77 603,01
167	Sous Total compte 167		90 536,84			12 933,83		12 933,83	90 536,84		77 603,01
16884	Ints courus sur emprunts étabs financier		41 061,30	41 061,30	35 355,35			41 061,30	76 416,65		35 355,35
1688	Sous Total compte 1688		41 061,30	41 061,30	35 355,35			41 061,30	76 416,65		35 355,35
168	Sous Total compte 168		41 061,30	41 061,30	35 355,35			41 061,30	76 416,65		35 355,35
16	Sous Total compte 16		3 732 034,15	41 061,30	35 355,35	343 066,06	2 207,00	384 127,36	3 769 596,50		3 385 469,14
192	Plus ou moins-values cessions immo		3 050 079,57			139 154,90	156 645,21	139 154,90	3 206 724,78		3 067 569,88
193	Autres neutralisations et régularisation		1 041,03						1 041,03		1 041,03
19	Sous Total compte 19		3 051 120,60			139 154,90	156 645,21	139 154,90	3 207 765,81		3 068 610,91
	Total classe 1	13 873,05	43 423 501,30	856 059,41	508 357,51	492 768,01	1 178 075,08	1 362 700,47	45 109 933,89	8 790,00	43 756 023,42
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	79 628,73						79 628,73		79 628,73	
2031	Frais d'études	34 668,00						34 668,00		34 668,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
203	Sous Total compte 203	34 668,00						34 668,00		34 668,00	
2051	Concessions et droits similaires	85 003,08				12 991,20		97 994,28		97 994,28	
205	Sous Total compte 205	85 003,08				12 991,20		97 994,28		97 994,28	
20	Sous Total compte 20	199 299,81				12 991,20		212 291,01		212 291,01	
2111	Terrains nus	148 847,16		50 189,00		4 862,65	50 189,00	203 898,81	50 189,00	153 709,81	
2112	Terrains de voirie	44 751,29						44 751,29		44 751,29	
2113	Terr aménagés autres que voirie	11 917,52						11 917,52		11 917,52	
2115	Terrains bâtis	352 418,46				50 710,00	95 662,65	403 128,46	95 662,65	307 465,81	
2116	Cimetières	116 942,42					8 069,69	116 942,42	8 069,69	108 872,73	
2118	Autres terrains	848 956,14						848 956,14		848 956,14	
211	Sous Total compte 211	1 523 832,99		50 189,00		55 572,65	153 921,34	1 629 594,64	153 921,34	1 475 673,30	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	43 097,35						43 097,35		43 097,35	
2128	Autres agencet et améngt terrains	36 099,26						36 099,26		36 099,26	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
212	Sous Total compte 212	79 196,61						79 196,61		79 196,61	
21311	Hôtel de ville	1 075 043,32						1 075 043,32		1 075 043,32	
21312	Batiments scolaires	9 809 172,13		572 882,88		306 970,20		10 689 025,21		10 689 025,21	
21316	Construct-batiments publics-equipcimet	98 789,29				650,00		99 439,29		99 439,29	
21318	Autres batiments publics	9 402 327,86		1 723,68		223 017,62	100 392,95	9 627 069,16	100 392,95	9 526 676,21	
2131	Sous Total compte 2131	20 385 332,60		574 606,56		530 637,82	100 392,95	21 490 576,98	100 392,95	21 390 184,03	
2132	Immeubles de rapport	616 856,61				23 539,20		640 395,81		640 395,81	
2135	Instal gales agent amégts const	70 471,28						70 471,28		70 471,28	
2138	Autres constructions	88 233,77				3 486,60		91 720,37		91 720,37	
213	Sous Total compte 213	21 160 894,26		574 606,56		557 663,62	100 392,95	22 293 164,44	100 392,95	22 192 771,49	
2151	Réseaux de voirie	12 535 770,38				410 655,10		12 946 425,48		12 946 425,48	
2152	Installations de voirie	57 160,44						57 160,44		57 160,44	
21532	Réseaux assainissement	604 215,90				8 211,24		612 427,14		612 427,14	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21533	Réseaux cablés	4 787,89						4 787,89		4 787,89	
21534	Réseaux électrification	98 655,82						98 655,82		98 655,82	
21538	Autres réseaux	63 575,72						63 575,72		63 575,72	
2153	Sous Total compte 2153	771 235,33				8 211,24		779 446,57		779 446,57	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	18 043,46						18 043,46		18 043,46	
2156	Sous Total compte 2156	18 043,46						18 043,46		18 043,46	
21571	Mat outil voirie mat roulant	70 430,72						70 430,72		70 430,72	
21578	Autre mat et outillage de voirie	32 256,70				10 855,74		43 112,44		43 112,44	
2157	Sous Total compte 2157	102 687,42				10 855,74		113 543,16		113 543,16	
2158	Autres instal mat outil tech	372 949,10		1 401 561,17	150 917,81	2 727,37		1 777 237,64	150 917,81	1 626 319,83	
215	Sous Total compte 215	13 857 846,13		1 401 561,17	150 917,81	432 449,45		15 691 856,75	150 917,81	15 540 938,94	
2182	Mat de transport	221 798,92						221 798,92		221 798,92	
2183	Mat bureau mat informatique	50 456,22				1 809,60		52 265,82		52 265,82	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2184	Mobilier	428 652,39				3 860,93		432 513,32		432 513,32	
2188	Autres immobilisations corporelles	522 350,24				20 635,08		542 985,32		542 985,32	
218	Sous Total compte 218	1 223 257,77				26 305,61		1 249 563,38		1 249 563,38	
21	Sous Total compte 21	37 845 027,76		2 026 356,73	150 917,81	1 071 991,33	254 314,29	40 943 375,82	405 232,10	40 538 143,72	
2313	Constructions	987 951,06			574 606,56	33 213,85		1 021 164,91	574 606,56	446 558,35	
2315	Instal mat outil techn	1 609 007,20			1 401 561,17	69 460,21		1 678 467,41	1 401 561,17	276 906,24	
231	Sous Total compte 231	2 596 958,26			1 976 167,73	102 674,06		2 699 632,32	1 976 167,73	723 464,59	
23	Sous Total compte 23	2 596 958,26			1 976 167,73	102 674,06		2 699 632,32	1 976 167,73	723 464,59	
2423	Immob mises à dispo EPCI	2 280 074,43						2 280 074,43		2 280 074,43	
242	Sous Total compte 242	2 280 074,43						2 280 074,43		2 280 074,43	
244	Immob affect à ccas	1 261,06						1 261,06		1 261,06	
2492	Mises à dispo transf compétences		266 971,84						266 971,84		266 971,84
249	Sous Total compte 249		266 971,84						266 971,84		266 971,84

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
24	Sous Total compte 24	2 281 335,49	266 971,84					2 281 335,49	266 971,84	2 014 363,65	
261	Titres de participation	36,00						36,00		36,00	
26	Sous Total compte 26	36,00						36,00		36,00	
27638	Créances sur autres etab pub	575,65						575,65		575,65	
2763	Sous Total compte 2763	575,65						575,65		575,65	
276	Sous Total compte 276	575,65						575,65		575,65	
27	Sous Total compte 27	575,65						575,65		575,65	
2802	Amort frais réel doc urb et num cadastre		54 102,49				4 081,00		58 183,49		58 183,49
28051	Concessions et droits similaires		81 816,80				2 124,00		83 940,80		83 940,80
2805	Sous Total compte 2805		81 816,80				2 124,00		83 940,80		83 940,80
280	Sous Total compte 280		135 919,29				6 205,00		142 124,29		142 124,29
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		28 002,00				2 154,00		30 156,00		30 156,00
2812	Sous Total compte 2812		28 002,00				2 154,00		30 156,00		30 156,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28132	Immeubles de rapport		397 945,00				31 869,94		429 814,94		429 814,94
28135	Amort instal gales agencé amégat constru		55 324,63				593,00		55 917,63		55 917,63
2813	Sous Total compte 2813		453 269,63				32 462,94		485 732,57		485 732,57
281532	Réseaux assainissement		256 102,00				18 293,00		274 395,00		274 395,00
28153	Sous Total compte 28153		256 102,00				18 293,00		274 395,00		274 395,00
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		17 732,86				310,60		18 043,46		18 043,46
28156	Sous Total compte 28156		17 732,86				310,60		18 043,46		18 043,46
281571	Mat roulant		36 209,00				7 325,00		43 534,00		43 534,00
281578	Amort autre mat outillage de voirie		13 534,28				5 120,08		18 654,36		18 654,36
28157	Sous Total compte 28157		49 743,28				12 445,08		62 188,36		62 188,36
28158	Autres instal mat outil tech		323 676,86	150 917,81			19 402,41	150 917,81	343 079,27		192 161,46
2815	Sous Total compte 2815		647 255,00	150 917,81			50 451,09	150 917,81	697 706,09		546 788,28
28182	Mat de transport		128 004,45				24 923,00		152 927,45		152 927,45

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat informatique		26 000,32				12 164,04		38 164,36		38 164,36
28184	Mobilier		348 751,51				18 575,93		367 327,44		367 327,44
28188	Amort autres immobilisations corporelles		389 488,32				26 240,61		415 728,93		415 728,93
2818	Sous Total compte 2818		892 244,60				81 903,58		974 148,18		974 148,18
281	Sous Total compte 281		2 020 771,23	150 917,81			166 971,61	150 917,81	2 187 742,84		2 036 825,03
28	Sous Total compte 28		2 156 690,52	150 917,81			173 176,61	150 917,81	2 329 867,13		2 178 949,32
	Total classe 2	42 923 232,97	2 423 662,36	2 177 274,54	2 127 085,54	1 187 656,59	427 490,90	46 288 164,10	4 978 238,80	43 755 846,46	2 445 921,16
4011	Fournisseurs		285 933,80	1 895 970,82	1 791 483,20			1 895 970,82	2 077 417,00		181 446,18
401	Sous Total compte 401		285 933,80	1 895 970,82	1 791 483,20			1 895 970,82	2 077 417,00		181 446,18
4041	Fournis immob		276 366,44	1 310 819,41	1 188 047,36			1 310 819,41	1 464 413,80		153 594,39
40471	Fournis immob - retenues de garantie		27 421,34	12 149,86	15 116,38			12 149,86	42 537,72		30 387,86
4047	Sous Total compte 4047		27 421,34	12 149,86	15 116,38			12 149,86	42 537,72		30 387,86
404	Sous Total compte 404		303 787,78	1 322 969,27	1 203 163,74			1 322 969,27	1 506 951,52		183 982,25

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournis factures non parvenues		86 340,21	86 340,21	28 744,56			86 340,21	115 084,77		28 744,56
40	Sous Total compte 40		676 061,79	3 305 280,30	3 023 391,50			3 305 280,30	3 699 453,29		394 172,99
4111	Redevables - amiable	2 421,81		41 699,84	39 168,65			44 121,65	39 168,65	4 953,00	
4116	Redevables - contentieux	84,00		961,99	344,05			1 045,99	344,05	701,94	
411	Sous Total compte 411	2 505,81		42 661,83	39 512,70			45 167,64	39 512,70	5 654,94	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	3 688,47		98 259,60	97 073,07			101 948,07	97 073,07	4 875,00	
414	Sous Total compte 414	3 688,47		98 259,60	97 073,07			101 948,07	97 073,07	4 875,00	
4181	Redevables produits non encore facturés			23 459,68				23 459,68		23 459,68	
418	Sous Total compte 418			23 459,68				23 459,68		23 459,68	
41	Sous Total compte 41	6 194,28		164 381,11	136 585,77			170 575,39	136 585,77	33 989,62	
421	Personnel - rémunérations dues			1 651 358,11	1 651 358,11			1 651 358,11	1 651 358,11		0,00
425	Personnel - avances et acomptes			301,56	301,56			301,56	301,56		0,00
427	Personnel - oppositions			3 689,08	3 689,08			3 689,08	3 689,08		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
42	Sous Total compte 42			1 655 348,75	1 655 348,75			1 655 348,75	1 655 348,75		0,00
431	Sécurité sociale			661 068,87	661 068,87			661 068,87	661 068,87		0,00
437	Autres organismes sociaux			630 550,75	630 550,75			630 550,75	630 550,75		0,00
43	Sous Total compte 43			1 291 619,62	1 291 619,62			1 291 619,62	1 291 619,62		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	14 031,36		31,36	14 062,72			14 062,72	14 062,72		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			31,36				31,36		31,36	
441	Sous Total compte 441	14 031,36		62,72	14 062,72			14 094,08	14 062,72	31,36	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			31 682,16	31 682,16			31 682,16	31 682,16		0,00
442	Sous Total compte 442			31 682,16	31 682,16			31 682,16	31 682,16		0,00
44351	Opér particul grp dépenses		1 096,00	16 014,85	14 918,85			16 014,85	16 014,85		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	1 200,00		124 000,89	57 542,75			125 200,89	57 542,75	67 658,14	
4435	Sous Total compte 4435	1 200,00	1 096,00	140 015,74	72 461,60			141 215,74	73 557,60	67 658,14	
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses		50 000,00	120 000,00	70 000,00			120 000,00	120 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4437	Sous Total compte 4437		50 000,00	120 000,00	70 000,00			120 000,00	120 000,00		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses		60,79	54 742,86	54 682,07			54 742,86	54 742,86		0,00
4438	Sous Total compte 4438		60,79	54 742,86	54 682,07			54 742,86	54 742,86		0,00
443	Sous Total compte 443	1 200,00	51 156,79	314 758,60	197 143,67			315 958,60	248 300,46	67 658,14	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		1 025,00	2 380,00	1 355,00			2 380,00	2 380,00		0,00
4487	Produits à recevoir	3 222,00			3 222,00			3 222,00	3 222,00		0,00
448	Sous Total compte 448	3 222,00			3 222,00			3 222,00	3 222,00		0,00
44	Sous Total compte 44	18 453,36	52 181,79	348 883,48	247 465,55			367 336,84	299 647,34	67 689,50	
4621	Créances cess immob - amiable			271 804,60	271 804,60			271 804,60	271 804,60		0,00
462	Sous Total compte 462			271 804,60	271 804,60			271 804,60	271 804,60		0,00
466	Excédit de verSEMENT			400,00	400,00			400,00	400,00		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		42 789,93	570 794,63	558 366,61			570 794,63	601 156,54		30 361,91
4671	Sous Total compte 4671		42 789,93	570 794,63	558 366,61			570 794,63	601 156,54		30 361,91

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	25 998,28		24 433,23	45 625,97			50 431,51	45 625,97	4 805,54	
46726	Débiteurs divers - contentieux	98,21		4 397,28	4 397,28			4 495,49	4 397,28	98,21	
4672	Sous Total compte 4672	26 096,49		28 830,51	50 023,25			54 927,00	50 023,25	4 903,75	
4675	Mandataires operations delegues recette			2 207,00	2 207,00			2 207,00	2 207,00		0,00
467	Sous Total compte 467	26 096,49	42 789,93	601 832,14	610 596,86			627 928,63	653 386,79		25 458,16
4686	Divers - charges à payer				200,00				200,00		200,00
468	Sous Total compte 468				200,00				200,00		200,00
46	Sous Total compte 46	26 096,49	42 789,93	874 036,74	883 001,46			900 133,23	925 791,39		25 658,16
4711	Verst des régisseurs			210 223,39	210 223,39			210 223,39	210 223,39		0,00
4712	Viremts réimputés			342,00	342,00			342,00	342,00		0,00
47131	Raet : verst contrib directes			1 767 947,64	1 767 947,64			1 767 947,64	1 767 947,64		0,00
47132	Raet : verst dgf			3 440 108,00	3 440 108,00			3 440 108,00	3 440 108,00		0,00
47134	Raet : subv			283 388,70	283 388,70			283 388,70	283 388,70		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres		1,00	1 530 826,82	1 531 200,82			1 530 826,82	1 531 201,82		375,00
4713	Sous Total compte 4713		1,00	7 022 271,16	7 022 645,16			7 022 271,16	7 022 646,16		375,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			400,00	400,03			400,00	400,03		0,03
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		1,00	1,00				1,00	1,00		0,00
47141	Sous Total compte 47141		1,00	401,00	400,03			401,00	401,03		0,03
4714	Sous Total compte 4714		1,00	401,00	400,03			401,00	401,03		0,03
4718	Autres recettes à régulariser		5,00	9 390,67	9 385,67			9 390,67	9 390,67		0,00
471	Sous Total compte 471		7,00	7 242 628,22	7 242 996,25			7 242 628,22	7 243 003,25		375,03
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			252 011,30	252 011,30			252 011,30	252 011,30		0,00
47218	Autres dépenses	4 497,00		105 911,31	109 473,42			110 408,31	109 473,42	934,89	
4721	Sous Total compte 4721	4 497,00		357 922,61	361 484,72			362 419,61	361 484,72	934,89	
472	Sous Total compte 472	4 497,00		357 922,61	361 484,72			362 419,61	361 484,72	934,89	
47	Sous Total compte 47	4 497,00	7,00	7 600 550,83	7 604 480,97			7 605 047,83	7 604 487,97	559,86	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4912	Prov dépréciat comptes redevables (b)		11 000,00						11 000,00		11 000,00
491	Sous Total compte 491		11 000,00						11 000,00		11 000,00
49	Sous Total compte 49		11 000,00						11 000,00		11 000,00
	Total classe 4	55 241,13	782 040,51	15 240 100,83	14 841 893,62			15 295 341,96	15 623 934,13	107 517,76	436 109,93
51172	Chèques impayés				300,16				300,16		300,16
5117	Sous Total compte 5117				300,16				300,16		300,16
511	Sous Total compte 511				300,16				300,16		300,16
515	Compte au trésor	3 636 847,02		7 446 130,93	6 952 704,06			11 082 977,95	6 952 704,06	4 130 273,89	
51	Sous Total compte 51	3 636 847,02		7 446 431,09	6 952 704,06			11 083 278,11	6 952 704,06	4 130 574,05	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	10,00						10,00		10,00	
541	Sous Total compte 541	10,00						10,00		10,00	
54	Sous Total compte 54	10,00						10,00		10,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			726 023,01	726 023,01			726 023,01	726 023,01		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
584	Encaissements chèques par lecture opt			3 446,17	3 446,17			3 446,17	3 446,17		0,00
58	Sous Total compte 58			729 469,18	729 469,18			729 469,18	729 469,18		0,00
	Total classe 5	3 636 857,02		8 175 900,27	7 682 173,24			11 812 757,29	7 682 173,24	4 130 584,05	
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					167 432,48		167 432,48		167 432,48	
604	Sous Total compte 604					167 432,48		167 432,48		167 432,48	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					24 251,68		24 251,68		24 251,68	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					271 139,05	1 442,53	271 139,05	1 442,53	269 696,52	
60613	Achts non stkés fournit chauf urbain					172 574,79	43 530,60	172 574,79	43 530,60	129 044,19	
6061	Sous Total compte 6061					467 965,52	44 973,13	467 965,52	44 973,13	422 992,39	
60621	Achts non stkés combustibles					7 290,01		7 290,01		7 290,01	
60622	Achts non stkés carburants					16 239,95		16 239,95		16 239,95	
60623	Achts non stkés d'aliment					28 303,12		28 303,12		28 303,12	
60628	Achts autres fournit non stkées					42 259,56		42 259,56		42 259,56	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6062	Sous Total compte 6062					94 092,64		94 092,64		94 092,64	
60631	Achts non stkés fournit entretien					24 370,72		24 370,72		24 370,72	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					33 205,22		33 205,22		33 205,22	
60633	Achts non stkés fournit voirie					7 804,71		7 804,71		7 804,71	
60636	Achts non stkés vêtements travail					7 478,76		7 478,76		7 478,76	
6063	Sous Total compte 6063					72 859,41		72 859,41		72 859,41	
6064	Achts non stkés fournit admin					10 980,99		10 980,99		10 980,99	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					6 771,33		6 771,33		6 771,33	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					27 165,33	296,57	27 165,33	296,57	26 868,76	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					3 750,45		3 750,45		3 750,45	
606	Sous Total compte 606					683 585,67	45 269,70	683 585,67	45 269,70	638 315,97	
60	Sous Total compte 60					851 018,15	45 269,70	851 018,15	45 269,70	805 748,45	
611	Contrats prestations de services					6 847,88	215,00	6 847,88	215,00	6 632,88	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6132	Locations immobilières					5 259,60	1 584,00	5 259,60	1 584,00	3 675,60	
6135	Locations mobilières					90 159,40	4 433,75	90 159,40	4 433,75	85 725,65	
613	Sous Total compte 613					95 419,00	6 017,75	95 419,00	6 017,75	89 401,25	
61521	Entretien et réparations de terrains					59 256,42		59 256,42		59 256,42	
615221	Bâtiments publics					42 306,72	1 310,26	42 306,72	1 310,26	40 996,46	
61522	Sous Total compte 61522					42 306,72	1 310,26	42 306,72	1 310,26	40 996,46	
615231	Voieries					29 528,85	5 956,80	29 528,85	5 956,80	23 572,05	
61523	Sous Total compte 61523					29 528,85	5 956,80	29 528,85	5 956,80	23 572,05	
6152	Sous Total compte 6152					131 091,99	7 267,06	131 091,99	7 267,06	123 824,93	
61551	Entretien réparations matériel roulant					18 270,31		18 270,31		18 270,31	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					19 010,30		19 010,30		19 010,30	
6155	Sous Total compte 6155					37 280,61		37 280,61		37 280,61	
6156	Maintenance					38 971,30	25,28	38 971,30	25,28	38 946,02	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615	Sous Total compte 615					207 343,90	7 292,34	207 343,90	7 292,34	200 051,56	
6161	Multirisques					55 022,66		55 022,66		55 022,66	
616	Sous Total compte 616					55 022,66		55 022,66		55 022,66	
617	Etudes et recherches					8 797,20	693,96	8 797,20	693,96	8 103,24	
6182	Divers doc générale et technique					1 043,00		1 043,00		1 043,00	
6184	Divers verst à organismes formation					15 493,20	13 560,80	15 493,20	13 560,80	1 932,40	
6188	Autres frais divers					2 380,36		2 380,36		2 380,36	
618	Sous Total compte 618					18 916,56	13 560,80	18 916,56	13 560,80	5 355,76	
61	Sous Total compte 61					392 347,20	27 779,85	392 347,20	27 779,85	364 567,35	
6218	Autre personnel extérieur au service					197 616,64	8 111,80	197 616,64	8 111,80	189 504,84	
621	Sous Total compte 621					197 616,64	8 111,80	197 616,64	8 111,80	189 504,84	
6226	Rému interméd honoraires					27 877,96		27 877,96		27 877,96	
6228	Rému interméd honoraires divers					6 965,60		6 965,60		6 965,60	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
622	Sous Total compte 622					34 843,56		34 843,56		34 843,56	
6231	Pub public relat publ annonces insert					2 784,00		2 784,00		2 784,00	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					17 477,56		17 477,56		17 477,56	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					13 393,34	451,20	13 393,34	451,20	12 942,14	
623	Sous Total compte 623					33 654,90	451,20	33 654,90	451,20	33 203,70	
6247	Transports collectifs					18 795,58	1 505,36	18 795,58	1 505,36	17 290,22	
624	Sous Total compte 624					18 795,58	1 505,36	18 795,58	1 505,36	17 290,22	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					1 456,15		1 456,15		1 456,15	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					33 776,70		33 776,70		33 776,70	
625	Sous Total compte 625					35 232,85		35 232,85		35 232,85	
6261	Frais d'affranchissement					7 652,02		7 652,02		7 652,02	
6262	Frais de télécommunication					50 534,76		50 534,76		50 534,76	
626	Sous Total compte 626					58 186,78		58 186,78		58 186,78	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					2 314,90		2 314,90		2 314,90	
6281	Aut serv extér concours divers					3 990,17		3 990,17		3 990,17	
62878	Rembst frais à autres organismes					1 468,80		1 468,80		1 468,80	
6287	Sous Total compte 6287					1 468,80		1 468,80		1 468,80	
6288	Autres serv extér					2 470,85		2 470,85		2 470,85	
628	Sous Total compte 628					7 929,82		7 929,82		7 929,82	
62	Sous Total compte 62					388 575,03	10 068,36	388 575,03	10 068,36	378 506,67	
6332	Cotisations versées au FNAL					8 248,07		8 248,07		8 248,07	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					32 640,87		32 640,87		32 640,87	
633	Sous Total compte 633					40 888,94		40 888,94		40 888,94	
63512	Impôts directs - taxes foncières					21 981,00		21 981,00		21 981,00	
6351	Sous Total compte 6351					21 981,00		21 981,00		21 981,00	
635	Sous Total compte 635					21 981,00		21 981,00		21 981,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63	Sous Total compte 63					62 869,94		62 869,94		62 869,94	
64111	Persl titulaire_rémun principale					1 418 017,94		1 418 017,94		1 418 017,94	
64112	Persl titulaibr_NBI supplt fami indem rés					46 501,65		46 501,65		46 501,65	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					229 952,08		229 952,08		229 952,08	
6411	Sous Total compte 6411					1 694 471,67		1 694 471,67		1 694 471,67	
64131	Persel non titulaire - rémunération					230 824,69		230 824,69		230 824,69	
64138	Autres indemnités					16 315,47		16 315,47		16 315,47	
6413	Sous Total compte 6413					247 140,16		247 140,16		247 140,16	
64168	Autres emplois d'insertion					23 543,92		23 543,92		23 543,92	
6416	Sous Total compte 6416					23 543,92		23 543,92		23 543,92	
6417	Rémunérations des apprentis					6 715,47		6 715,47		6 715,47	
6419	Rembst rémunérations du persel						59 966,86		59 966,86		59 966,86
641	Sous Total compte 641					1 971 871,22	59 966,86	1 971 871,22	59 966,86	1 911 904,36	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					321 206,27		321 206,27		321 206,27	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					421 741,51		421 741,51		421 741,51	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					10 935,39		10 935,39		10 935,39	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					63 849,58		63 849,58		63 849,58	
6457	Charges sécu cotisations apprentissage					160,35		160,35		160,35	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					16 043,46	580,73	16 043,46	580,73	15 462,73	
645	Sous Total compte 645					833 936,56	580,73	833 936,56	580,73	833 355,83	
6475	Autres charges sociales médecine travail					11 624,72		11 624,72		11 624,72	
647	Sous Total compte 647					11 624,72		11 624,72		11 624,72	
64	Sous Total compte 64					2 817 432,50	60 547,59	2 817 432,50	60 547,59	2 756 884,91	
6518	Autres					13 304,55	5 014,08	13 304,55	5 014,08	8 290,47	
651	Sous Total compte 651					13 304,55	5 014,08	13 304,55	5 014,08	8 290,47	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					135 805,85		135 805,85		135 805,85	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					13 683,63		13 683,63		13 683,63	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					10 940,12		10 940,12		10 940,12	
653	Sous Total compte 653					160 429,60		160 429,60		160 429,60	
6553	Cont particip service incendie					164 046,22		164 046,22		164 046,22	
6558	Autres contributions obligatoires					4 990,20		4 990,20		4 990,20	
655	Sous Total compte 655					169 036,42		169 036,42		169 036,42	
657362	CCAS					70 000,00		70 000,00		70 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					70 000,00		70 000,00		70 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					70 000,00		70 000,00		70 000,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					97 672,00		97 672,00		97 672,00	
657	Sous Total compte 657					167 672,00		167 672,00		167 672,00	
65888	Autres					1 041,06		1 041,06		1 041,06	
6588	Sous Total compte 6588					1 041,06		1 041,06		1 041,06	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
658	Sous Total compte 658					1 041,06		1 041,06		1 041,06	
65	Sous Total compte 65					511 483,63	5 014,08	511 483,63	5 014,08	506 469,55	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					100 805,95	0,01	100 805,95	0,01	100 805,94	
66112	Intérêts - rattachement des icne					35 355,35	41 061,30	35 355,35	41 061,30		5 705,95
6611	Sous Total compte 6611					136 161,30	41 061,31	136 161,30	41 061,31	95 099,99	
661	Sous Total compte 661					136 161,30	41 061,31	136 161,30	41 061,31	95 099,99	
66	Sous Total compte 66					136 161,30	41 061,31	136 161,30	41 061,31	95 099,99	
6711	Charges except intérêts moratoires					1 390,42		1 390,42		1 390,42	
6713	Charges except-secours et dots					2 000,00		2 000,00		2 000,00	
6714	Charges except-bourses - prix					875,00		875,00		875,00	
671	Sous Total compte 671					4 265,42		4 265,42		4 265,42	
673	Charges except titres annulés					14 000,00		14 000,00		14 000,00	
675	Charges except vnc immob cédées					254 314,29		254 314,29		254 314,29	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6761	Différences sur réalisations (positives)					156 645,21		156 645,21		156 645,21	
676	Sous Total compte 676					156 645,21		156 645,21		156 645,21	
67	Sous Total compte 67					429 224,92		429 224,92		429 224,92	
6811	DA - immob					173 176,61		173 176,61		173 176,61	
681	Sous Total compte 681					173 176,61		173 176,61		173 176,61	
68	Sous Total compte 68					173 176,61		173 176,61		173 176,61	
	Total classe 6					5 762 289,28	189 740,89	5 762 289,28	189 740,89	5 638 221,20	65 672,81
70311	Concession dans cimetières (produit net)						13 635,00		13 635,00		13 635,00
7031	Sous Total compte 7031						13 635,00		13 635,00		13 635,00
70323	Redev occupation domaine public communal						20 658,88		20 658,88		20 658,88
7032	Sous Total compte 7032						20 658,88		20 658,88		20 658,88
703	Sous Total compte 703						34 293,88		34 293,88		34 293,88
7062	Prestation serv redev droits culturel						30 922,36		30 922,36		30 922,36

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol						201 370,33		201 370,33		201 370,33
706	Sous Total compte 706						232 292,69		232 292,69		232 292,69
7083	Aut produits locat div autre qu'immeuble						484,00		484,00		484,00
70846	Mise à dispo persel aux GFP rattach						104 221,08		104 221,08		104 221,08
7084	Sous Total compte 7084						104 221,08		104 221,08		104 221,08
70876	Aut prod rembst frais par GFP rattach						19 779,81		19 779,81		19 779,81
70878	Autres produits - remboursement de frais						800,00		800,00		800,00
7087	Sous Total compte 7087						20 579,81		20 579,81		20 579,81
708	Sous Total compte 708						125 284,89		125 284,89		125 284,89
70	Sous Total compte 70						391 871,46		391 871,46		391 871,46
73111	Impôts directs locaux						1 722 730,00		1 722 730,00		1 722 730,00
7311	Sous Total compte 7311						1 722 730,00		1 722 730,00		1 722 730,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						22 287,00		22 287,00		22 287,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
731	Sous Total compte 731						1 745 017,00		1 745 017,00		1 745 017,00
73212	Dotation de solidarité communautaire						175 000,00		175 000,00		175 000,00
7321	Sous Total compte 7321						175 000,00		175 000,00		175 000,00
73221	FNGIR						2 010,00		2 010,00		2 010,00
7322	Sous Total compte 7322						2 010,00		2 010,00		2 010,00
732	Sous Total compte 732						177 010,00		177 010,00		177 010,00
7336	Droits de place						970,00		970,00		970,00
733	Sous Total compte 733						970,00		970,00		970,00
7351	Taxe sur électricité						59 389,12		59 389,12		59 389,12
735	Sous Total compte 735						59 389,12		59 389,12		59 389,12
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc						149 076,57		149 076,57		149 076,57
738	Sous Total compte 738						149 076,57		149 076,57		149 076,57
739211	Attributions de compensation					46 918,85		46 918,85		46 918,85	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73921	Sous Total compte 73921					46 918,85		46 918,85		46 918,85	
7392	Sous Total compte 7392					46 918,85		46 918,85		46 918,85	
739	Sous Total compte 739					46 918,85		46 918,85		46 918,85	
73	Sous Total compte 73					46 918,85	2 131 462,69	46 918,85	2 131 462,69		2 084 543,84
7411	DGFdotation forfaitaire						1 309 851,00		1 309 851,00		1 309 851,00
74121	Dotation de solidarité rurale						290 977,00		290 977,00		290 977,00
74123	DGF solidarité urbaine						1 607 817,00		1 607 817,00		1 607 817,00
74127	Dotation nationale de péréquation						231 463,00		231 463,00		231 463,00
7412	Sous Total compte 7412						2 130 257,00		2 130 257,00		2 130 257,00
741	Sous Total compte 741						3 440 108,00		3 440 108,00		3 440 108,00
74718	Autres participations Etat					3 222,00	42 449,46	3 222,00	42 449,46		39 227,46
7471	Sous Total compte 7471					3 222,00	42 449,46	3 222,00	42 449,46		39 227,46
7472	Participations - Région						8 503,00		8 503,00		8 503,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7473	Participations - Dépt						4 901,36		4 901,36		4 901,36
74751	Participations - GFP de rattachement						3 900,00		3 900,00		3 900,00
7475	Sous Total compte 7475						3 900,00		3 900,00		3 900,00
7478	Participations - autres organismes						185 151,55		185 151,55		185 151,55
747	Sous Total compte 747					3 222,00	244 905,37	3 222,00	244 905,37		241 683,37
74832	Attribution du fonds départemental de pé						44 333,70		44 333,70		44 333,70
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						7 949,00		7 949,00		7 949,00
7483	Sous Total compte 7483						52 282,70		52 282,70		52 282,70
7488	Autres attributions - participations						197 816,00		197 816,00		197 816,00
748	Sous Total compte 748						250 098,70		250 098,70		250 098,70
74	Sous Total compte 74					3 222,00	3 935 112,07	3 222,00	3 935 112,07		3 931 890,07
752	Revenus des immeubles					400,02	98 259,60	400,02	98 259,60		97 859,58
7588	Autres produits divers de gestion couran						5,82		5,82		5,82

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
758	Sous Total compte 758						5,82		5,82		5,82
75	Sous Total compte 75					400,02	98 265,42	400,02	98 265,42		97 865,40
761	Produits financiers- produits des partici						0,94		0,94		0,94
76	Sous Total compte 76						0,94		0,94		0,94
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad						11,34		11,34		11,34
775	Produits des cessions d'immobilisatio						271 804,60		271 804,60		271 804,60
7761	Différences sur réalisations (négatives)						139 154,90		139 154,90		139 154,90
776	Sous Total compte 776						139 154,90		139 154,90		139 154,90
777	Quote-part des subv d'invest transférée						2 732,00		2 732,00		2 732,00
7788	Produits exceptionnels divers						17 357,60		17 357,60		17 357,60
778	Sous Total compte 778						17 357,60		17 357,60		17 357,60
77	Sous Total compte 77						431 060,44		431 060,44		431 060,44
	Total classe 7					50 540,87	6 987 773,02	50 540,87	6 987 773,02	46 918,85	6 984 151,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	46 629 204,17	46 629 204,17	26 449 335,05	25 159 509,91	7 493 254,75	8 783 079,89	80 571 793,97	80 571 793,97	53 687 878,32	53 687 878,32

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
MANIFESTATIONS CULTURELLES	0,00	10 336,00	10 336,00	0,00	10 336,00	10 336,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	10 336,00	10 336,00	0,00	10 336,00	10 336,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
MANIFESTATIONS CULTURELLES	5 350,00	7 800,00	13 150,00	0,00	5 350,00	5 350,00	7 800,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	5 350,00	7 800,00	13 150,00	0,00	5 350,00	5 350,00	7 800,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
MANIFESTATIONS CULTURELLES	0,00	5 350,00	5 350,00	5 350,00	7 800,00	13 150,00	0,00	7 800,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	5 350,00	5 350,00	5 350,00	7 800,00	13 150,00	0,00	7 800,00
TOTAUX	5 350,00	23 486,00	28 836,00	5 350,00	23 486,00	28 836,00	7 800,00	7 800,00

Page des signatures

21200 - COMMUNE D OSTRICOURT -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

GIVERS Melanie-Gwenael (1018316292-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DRFiP DE NORD-PAS-DE-CALAIS ..., le 11/04/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **COMMUNE D OSTRICOURT** - pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CAMBRAY Isabelle (1000903111-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A ORCHIES, le 11/04/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/023 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2023



2024/023 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Valérie Neiryck Adjointe au maire, a été élue pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Bruno Rusinek, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Valérie Neiryck pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Vu la note de synthèse reprenant les éléments principaux du Compte Administratif présentée aux élus,

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Valérie Neiryck après en avoir délibéré à l'unanimité avec 1 abstention (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK qui s'est lui-même retiré) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) :

- APPROUVE et VALIDE le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Le compte administratif 2023 de la Commune d'Ostricourt s'élève d'une part en section de fonctionnement à hauteur de **5 679 434,10 €** en dépenses et de **7 044 117,86 €** en recettes, d'autre part en section d'investissement à hauteur de **1 680 424,60 €** en dépenses et **1 605 565,98 €** en recettes.

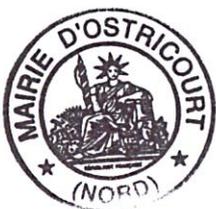
Le compte administratif 2023 de la Commune d'Ostricourt présente donc le résultat suivant :

- En section de fonctionnement un résultat positif de **1 364 683,62 €**
- En section d'investissement un résultat négatif de **- 74 858,62 €**

A ces résultats il convient d'ajouter les reports de l'exercice N-1 présentant ainsi les résultats de clôture 2023 suivants :

- En section de fonctionnement un résultat positif de **1 490 878,01 €**
- En section d'investissement un résultat positif de **2 286 758,52 €**

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.



Acte exécutoire par transmission
En préfecture le **24 AVR. 2024**
Affiché le **24 AVR. 2024**
Notifié le

P/ Le Maire,

Bruno RUSINEK

Le Maire,

Bruno RUSINEK



- ↪ Décide d'allouer, avec effet au 19 avril 2024, une indemnité de fonction de 6 % de l'indice brut terminal de référence à Madame Brigitte RINGOT Conseillère Municipale déléguée en charge de la délégation « Seniors, Droits des femmes ».
- ↪ Décide d'allouer, avec effet au 19 avril 2024, une indemnité de fonction mensuelle au taux 12 % de l'indice brut terminal de référence à Madame Hafida BENFRID-CHERFI Conseillère Municipale déléguée en charge de la délégation « Enfance, Petite Enfance, Périscolaire, ALSH, Restauration scolaire, Conseil Municipal des Jeunes ».
- ↪ Dit que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L2123-22 à L2123-24 du C.G.C.T.
- ↪ D'appliquer la majoration au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine dans les limites correspondant à la strate démographique immédiatement supérieure (article R 2123-23 du CGCT) pour le Maire et les Adjoints selon la règle suivante :

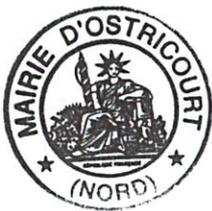
$$\text{Indemnité majorée} = \frac{\text{Taux maximal de la strate supérieure} \times \text{Taux voté dans la strate de référence}}{\text{Taux nominal de la strate de référence}}$$

Soit :

- Indemnité majorée Maire = 65 %
- Indemnité majorée Adjoints = 24,69 %

- ↪ Précise que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.
- ↪ Précise que les indemnités sont appliquées selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.



Acte exécutoire par transmission
En préfecture le 23 AVR. 2024
Affiché le 23 AVR. 2024
Notifié le

P/O Le Maire,

Bruno RUSINEK

Le Maire,

Bruno RUSINEK



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/024 - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte administratif, doit procéder à l'affectation de ce résultat

Il est constaté pour rappel :

- En section de fonctionnement un excédent de **1 364 683,76 €**.
- En section d'investissement un déficit de **- 74 858,62 €**.

Considérant que les résultats de l'exercice antérieur doivent être reportés et cumulés, le résultat de clôture 2023 est donc le suivant :

- *En section de fonctionnement un résultat positif de 1 490 878,01 €*
- *En section d'investissement un résultat positif de 2 286 758,52 €*

Il est donc proposé de reporter l'affectation de ces excédents sur l'exercice 2023 de la manière suivante conformément au projet de délibération joint en annexe :

- **Ligne 001 – résultat d'investissement reporté : 2 286 758,52 €**
- **Ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté : 240 878,01 €**
- **Compte 1068 Affectation complémentaire en réserve : 1 250 000 €**

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

COMMUNE DE OSTRICOURT
DELIBERATION DU

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2023

Le **19/04/2024**

Bruno Rusinek

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice
 Considérant

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT DE LA SF A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS CLOTURE 2023
INVEST	2 361 617,14 €		- 74 858,62 €	2 286 758,52 €
FONCT	526 194,25 €	400 000,00 €	1 364 683,76 €	1 490 878,01 €
	2 887 811,39 €	400 000,00 €	1 289 825,14 €	3 777 636,53 €

Résultat investissement	2023	2 286 758,52 €
RESTES A REALISER	(Dépenses)	- 15 015,00 €
	(Recettes)	829 368,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER		814 353,00 €

CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	3 101 111,52 €
---	----------------

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2023	1 490 878,01 €
Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)		2 286 758,52 €
Solde disponible affecté comme suit au Budget Primitif	2024	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		240 878,01 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		1 250 000,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		1 250 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du Budget	2024	

Fait à OSTRICOURT
 Le **19/04/2024**

Délibéré par le Conseil
 Le 19 avril 2024

Le Maire,



Bruno RUSINEK

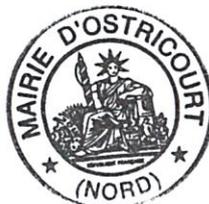
Nombre de membres en exercice : 29
 Présents : 25

Suffrages exprimés : 25
 Abs : 3 Pour : 26 (avec 1 procuration)
 Contre :
 Date de la convocation : 12 avril 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la réception Préfecture le

23 AVR. 2024

Le Maire,



Bruno RUSINEK

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/025 - REAJUSTEMENT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

2024/025 - REAJUSTEMENT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales

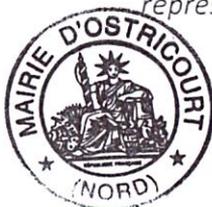
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Plan pluriannuel d'Investissement : 2022-2026						
Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	Montants des crédits de paiements				
		2022	2023	2024	2025	2026
Réhabilitation énergétique école Roger Salengro	3 680 000	118 395,60	295 936,76	3 265 667,64		
Rue Florent Evrard	1 510 000,00	194 955,14	71 920,80	1 243 124,06		
Accessibilité des bâtiments communaux	309 208,75	41 314,25	7 672,80	100 000,00	160 221,70	
Voiries Pierre Mendes France	365 000,00	0	314 296,14	50 703,86		
Bâtiment PMI	293 081,03	80 661,32	184 410,02	28 009,69		
Rénovation Eglise St Jacques	1 500 000,00	0	4 148,00	100 000,00	1 395 852,00	
Total	7 657 289,78	435 326,31	878 384.52	4 787 505.31	1 556 073.70	

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

↳ D'adopter le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022/2026

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

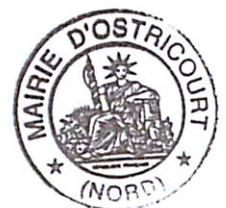


Cette exécutoire par transmission
En préfecture le 23 AVR 2024
Affiché le 23 AVR. 2024
Notifié le

Bruno RUSINEK

Le Maire,

Bruno RUSINEK





Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE– Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

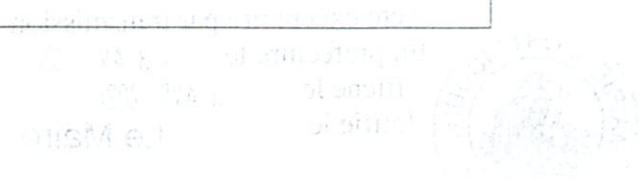
Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/026 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE



2024/026 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Après le vote du Compte Administratif et de l'Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2024 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

C'est tout d'abord un acte de report ; il permet d'intégrer dans le budget les résultats définitifs de l'année précédente dégagés par le Compte Administratif.

Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet :

- D'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés ;
- D'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non-réalisation de certaines opérations.

Pour rappel, le budget primitif voté lors de la séance du 07 décembre 2023 s'équilibrait comme suit :

Budget primitif 2024	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 628 423.00	5 778 423.00	3 240 295.00	3 090 295.00
Opération d'ordre	170 000.00	20 000.00	120 000.00	270 000.00
Total section	5 798 423.00	5 798 423.00	3 360 295.00	3 360 295.00

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit, tel qu'annexé à la présente délibération.

Budget Suppl. 2024	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	225 878.01	240 878.01	4 381 126.52	4 366 126.52
Opération d'ordre	15 000.00			15 000.00
Total section	240 878.01	240 878.01	4 381 126.52	4 381 126.52

Le Budget Global 2024 pour la Commune d'Ostricourt s'établit donc comme suit :

Budget global 2024	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 854 301,01	5 778 423,00	7 621 421,52	5 169 663,00
Opération d'ordre	185 000,00	20 000,00	120 000,00	285 000,00
Résultat antérieur		240 878,01		2 286 758,52
Total section	6 039 301,01	6 039 301,01	7 741 421,52	7 741 421,52

Adopte le Budget supplémentaire 2024,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'adopter le Budget supplémentaire 2024

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

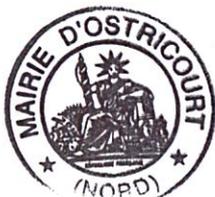
Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,



Bruno RUSINEK

Le Maire,

Bruno RUSINEK



REPUBLIQUE FRANÇAISE

: OSTRICOURT (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590452500015

POSTE COMPTABLE : SGC ORCHIES

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE D OSTRICOURT (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	49
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	51
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	54
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	58

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	60
A1.01 - Opérations non ventilables	62
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	63
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	66
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	67
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	68
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	71
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	74
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	77
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	78
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	81
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	83
A1.908 - Fonction 8 - Transports	86
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	90
A2.01 - Opérations non ventilables	92
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	93
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	99
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	100
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	101
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	104
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	107
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	110
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	111
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	112
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	115
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	117
A2.938 - Fonction 8 - Transports	120

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	124
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	125
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	129
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	130

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	131
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	133
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	134
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	135
B3.1 - Etat des provisions constituées	137
B3.2 - Etalement des provisions	139
B4 - Etat des charges transférées	140
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	141
B6 - Prêts	142
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	143
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	144
B7.3 - Etat des emprunts garantis	145
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	148
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	149
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	150
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	151
B7.8 - Autres engagements donnés	152
B7.9 - Autres engagements reçus	153
B8 - Subventions versées	154
B9 - Etat du personnel	155
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	157
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	158
B11.2 - Liste des établissements publics créés	159
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	160
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	161
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	162
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	163
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	165
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	166
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	167
D3 - Décisions en matière de taux	169
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	170
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	171
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	173
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	174
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	175

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I

C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
			(2)	
TOTAL DU BUDGET				
Investissement	1 680 424,60	1 605 565,98 (3)	2 487 811,39 A1	3 777 636,53
Fonctionnement	5 679 434,10	7 044 117,86 (4)	2 361 617,14 A2	2 286 758,52
			126 194,25 A3	1 490 878,01

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		Solde (B)
I + II	15 015,00 III + IV	829 368,00 B1	814 353,00	
I	15 015,00 III	829 368,00 B2	814 353,00	
II	0,00 IV	0,00 B3	0,00	
TOTAL des RAR				
Investissement				
Fonctionnement				

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	3 302 164,39
Investissement	A2 + B2	3 175 970,14
Fonctionnement	A3 + B3	126 194,25

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 15 015,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	15 015,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 829 368,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	829 368,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	4 366 111,52	1 265 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	15 015,00	829 368,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 286 758,52
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		4 381 126,52	4 381 126,52
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	240 878,01	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 240 878,01
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		240 878,01	240 878,01
TOTAL DU BUDGET (5)		4 622 004,53	4 622 004,53

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	102 124,00	0,00	50 000,00	50 000,00	152 124,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	2 586 227,48	15 015,00	4 266 111,52	4 266 111,52	6 867 354,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	159 009,69	0,00	50 000,00	50 000,00	209 009,69
Total des dépenses d'équipement		2 847 361,17	15 015,00	4 366 111,52	4 366 111,52	7 228 487,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	392 933,83	0,00	0,00	0,00	392 933,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		392 933,83	0,00	0,00	0,00	392 933,83
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 240 295,00	15 015,00	4 366 111,52	4 366 111,52	7 621 421,52

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		120 000,00		0,00	0,00	120 000,00

TOTAL	3 360 295,00	15 015,00	4 366 111,52	4 366 111,52	7 741 421,52
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 741 421,52
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	930 295,00	829 368,00	0,00	0,00	1 759 663,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 830 295,00	829 368,00	0,00	0,00	3 659 663,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	260 000,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		260 000,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 510 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 090 295,00	829 368,00	1 250 000,00	1 250 000,00	5 169 663,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	170 000,00		15 000,00	15 000,00	185 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		270 000,00		15 000,00	15 000,00	285 000,00

TOTAL	3 360 295,00	829 368,00	1 265 000,00	1 265 000,00	5 454 663,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 286 758,52
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 741 421,52
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	165 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 571 430,17	0,00	154 809,44	154 809,44	1 726 239,61
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 342 000,00	0,00	71 068,57	71 068,57	3 413 068,57
014	Atténuations de produits	48 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	546 050,03	0,00	0,00	0,00	546 050,03
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 507 480,20	0,00	225 878,01	225 878,01	5 733 358,21
66	Charges financières	90 942,80	0,00	0,00	0,00	90 942,80
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 628 423,00	0,00	225 878,01	225 878,01	5 854 301,01

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	170 000,00		15 000,00	15 000,00	185 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		170 000,00		15 000,00	15 000,00	185 000,00

TOTAL	5 798 423,00	0,00	240 878,01	240 878,01	6 039 301,01
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 039 301,01
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	236 100,00	0,00	0,00	0,00	236 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	177 010,00	0,00	0,00	0,00	177 010,00
731	Fiscalité locale	1 845 500,00	0,00	0,00	0,00	1 845 500,00
74	Dotations et participations (4)	3 378 813,00	0,00	0,00	0,00	3 378 813,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes de gestion courante		5 777 423,00	0,00	0,00	0,00	5 777 423,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 778 423,00	0,00	0,00	0,00	5 778 423,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00		0,00	0,00	20 000,00

TOTAL	5 798 423,00	0,00	0,00	0,00	5 798 423,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	240 878,01
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 039 301,01
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	165 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 694 324,12		2 694 324,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	50 000,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 636 802,40	0,00	1 636 802,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 381 126,52	0,00	4 381 126,52

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 381 126,52
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	154 809,44		154 809,44
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	71 068,57		71 068,57
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	15 000,00	15 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		225 878,01	15 000,00	240 878,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	240 878,01
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	829 368,00	0,00	829 368,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		15 000,00	15 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		829 368,00	15 000,00	844 368,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 286 758,52
--	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 250 000,00
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 381 126,52
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	240 878,01
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	240 878,01
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		3 360 295,00	15 015,00	0,00	4 366 111,52	4 366 111,52	0,00	4 366 111,52	4 381 126,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	102 124,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	571 055,98	15 015,00	0,00	1 621 787,40	1 621 787,40	0,00	1 621 787,40	1 636 802,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 174 181,19	0,00	0,00	2 694 324,12	2 694 324,12	0,00	2 694 324,12	2 694 324,12
Total des dépenses d'équipement		2 847 361,17	15 015,00	0,00	4 366 111,52	4 366 111,52	0,00	4 366 111,52	4 381 126,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	392 933,83	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		392 933,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 240 295,00	15 015,00	0,00	4 366 111,52	4 366 111,52	0,00	4 366 111,52	4 381 126,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		120 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	4 381 126,52
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 360 295,00	829 368,00	15 000,00	15 000,00	844 368,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	930 295,00	829 368,00	0,00	0,00	829 368,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 830 295,00	829 368,00	0,00	0,00	829 368,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

OSTRICOURT - COMMUNE D OSTRICOURT - BS - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 090 295,00	829 368,00	0,00	0,00	829 368,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	170 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		270 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						2 286 758,52
---	--	--	--	--	--	---------------------

Affectation au compte 1068 (9)						1 250 000,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées						4 381 126,52
---	--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		3 360 295,00	15 015,00	0,00	4 366 111,52	4 366 111,52	0,00	4 366 111,52	4 381 126,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	102 124,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 124,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	571 055,98	15 015,00	0,00	1 621 787,40	1 621 787,40	0,00	1 621 787,40	1 636 802,40
2111	Terrains nus	3 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2116	Cimetières	32 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2118	Autres terrains	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21311	Bâtiments administratifs	6 880,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
21312	Bâtiments scolaires	34 570,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	270 934,40	270 934,40	0,00	270 934,40	270 934,40
21316	Equipements du cimetière	28 528,00	15 015,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	45 015,00
21318	Autres bâtiments publics	141 822,00	0,00	0,00	56 500,00	56 500,00	0,00	56 500,00	56 500,00
21321	Immeubles de rapport	31 410,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21351	Bâtiments publics	9 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	4 486,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2151	Réseaux de voirie	15 390,00	0,00	0,00	254 353,00	254 353,00	0,00	254 353,00	254 353,00
2152	Installations de voirie	36 500,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	42 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	18 324,98	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217841	Matériel bureau, mobilier scolaires (mad	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21828	Autres matériels de transport	15 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	12 408,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	25 900,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	42 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

OSTRICOURT - COMMUNE D OSTRICOURT - BS - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	2 174 181,19	0,00	0,00	2 694 324,12	2 694 324,12	0,00	2 694 324,12	2 694 324,12
Total des dépenses d'équipement		2 847 361,17	15 015,00	0,00	4 366 111,52	4 366 111,52	0,00	4 366 111,52	4 381 126,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	392 933,83	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	380 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	12 933,83	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		392 933,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 240 295,00	15 015,00	0,00	4 366 111,52	4 366 111,52	0,00	4 366 111,52	4 381 126,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		120 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
926	TRAVAUX COUVERTURE BATIMENTS COMMUNAUX		532 611,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
949	CONSTRUCTION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE		4 881 514,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
950	CREATION RESTAURANT SCOL.IMMEUBLE REPUBL		953 850,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
955	RENOVATION CITES MINIERES		372 217,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
956	TRX ACCESSIBILITE		76 697,15	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
957	RENOVATION CITES BOISVERSE/PETITBOUSS		429 281,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
958	Rues Brossolette et Chodura		862 072,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
960	VIDEO PROTECTION URBAINE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
961	AMENAGEMENT RUE DES CHEMINOTS		1 401 561,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
962	RECONSTRUCTION RUE E. HERRIOT		66 442,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
965	AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE		284 183,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
966	ECOLE R SALENGRO REFECTION CLASSES		0,00	0,00	1 921 596,06	1 921 596,06	0,00	1 921 596,06
967	VOIRIES P M FRANCE		314 296,15	0,00	14 203,86	14 203,86	0,00	14 203,86
968	RUE F. EVRARD		266 875,94	0,00	708 524,20	708 524,20	0,00	708 524,20
969	REHABILITATION PMI BD 25 NONNES		235 339,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
970	RUE DE L ABBE DESMETTRE		211 561,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
971	Renovation Salle St Jacques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			10 752 322,37	0,00	2 694 324,12	2 694 324,12	0,00	2 694 324,12

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 926
LIBELLE : TRAVAUX COUVERTURE BATIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		475 355,11	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	475 355,11	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	107 574,93	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	367 780,18	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 945
LIBELLE : PROJET URBANISTIQUE CITE SAINT ELOI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		50 000,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	50 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 949
LIBELLE : CONSTRUCTION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 831 229,41	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 115,48	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	5 496,10	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 619,38	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 821 113,93	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 821 113,93	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		660 593,84	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	536 534,40	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	27 281,65	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	210 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	124 059,44	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	124 059,44	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 950
LIBELLE : CREATION RESTAURANT SCOL.IMMEUBLE REPUB
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		925 208,67	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	39 950,28	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	7 046,23	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 700,05	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	31 204,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	885 258,39	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	885 258,39	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		251 402,82	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	251 402,82	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	3 530,12	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	60 307,42	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 955
LIBELLE : RENOVATION CITES MINIERES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		372 217,27	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	372 217,27	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	372 217,27	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		343 268,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	343 268,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	331 188,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 080,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 956
LIBELLE : TRX ACCESSIBILITE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		76 697,15	a	0,00	b	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	76 697,15	0,00	0,00		0,00
21312	Bâtiments scolaires	38 273,43	0,00	0,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	38 423,72	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	50 000,00		50 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	50 000,00		50 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	51 322,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	51 322,00	0,00		0,00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	51 322,00	0,00		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	1 322,00
--------------------------------------	-----------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 957
LIBELLE : RENOVATION CITES BOISVERSE/PETITBOUSS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		429 281,86	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	429 281,86	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	429 281,86	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		400 978,87	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	400 978,87	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	385 420,87	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	15 558,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 958
LIBELLE : Rues Brossolette et Chodura
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		862 072,55	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	862 072,55	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	862 072,55	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		724 083,19	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	548 274,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	533 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	15 274,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	175 809,19	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	175 809,19	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 960
LIBELLE : VIDEO PROTECTION URBAINE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 961
LIBELLE : AMENAGEMENT RUE DES CHEMINOTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 401 561,17	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 401 561,17	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 401 561,17	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		679 883,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	679 883,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	26 808,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	300 000,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	290 505,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	62 570,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 962
LIBELLE : RECONSTRUCTION RUE E. HERRIOT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		66 442,12	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	66 442,12	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	66 442,12	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 963
LIBELLE : CHAUFFERIE BIOMASSE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	191 410,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	191 410,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	191 410,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	191 410,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 965
LIBELLE : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		284 183,71	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	284 183,71	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	284 183,71	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 966
LIBELLE : ECOLE R SALENGRO REFECTION CLASSES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			1 921 596,06	1 921 596,06	1 921 596,06
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 921 596,06	1 921 596,06
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	1 921 596,06	1 921 596,06
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	374 486,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	374 486,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	374 486,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 547 110,06
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 967
LIBELLE : VOIRIES P M FRANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		314 296,15	a	0,00	14 203,86	b	14 203,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	314 296,15	0,00	14 203,86	14 203,86		14 203,86
2151	Réseaux de voirie	314 296,15	0,00	14 203,86	14 203,86		14 203,86
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	110 000,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	110 000,00	0,00	0,00		0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	110 000,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	95 796,14
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 968
LIBELLE : RUE F. EVRARD
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		266 875,94	a	0,00	708 524,20	b	708 524,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	266 875,94	0,00	708 524,20	708 524,20	708 524,20	708 524,20
2151	Réseaux de voirie	266 875,94	0,00	708 524,20	708 524,20	708 524,20	708 524,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	102 150,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	102 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	102 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-606 374,20
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 969
LIBELLE : REHABILITATION PMI BD 25 NONNES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		235 339,81	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	235 339,81	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	235 339,81	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 970
LIBELLE : RUE DE L ABBE DESMETTRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		211 561,45	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	211 561,45	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	211 561,45	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 971
LIBELLE : Renovation Salle St Jacques
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 360 295,00	829 368,00	15 000,00	15 000,00	844 368,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	930 295,00	829 368,00	0,00	0,00	829 368,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	500 000,00	425 808,00	0,00	0,00	425 808,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	191 410,00	0,00	0,00	191 410,00
1323	Subv. non transf. Départements	102 150,00	102 150,00	0,00	0,00	102 150,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	315 357,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	12 788,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 830 295,00	829 368,00	0,00	0,00	829 368,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 090 295,00	829 368,00	0,00	0,00	829 368,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	170 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	5 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 000,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	10 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	3 000,00		0,00	0,00	0,00

OSTRICOURT - COMMUNE D OSTRICOURT - BS - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28138	Autres constructions	1 000,00		0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	3 000,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	20 000,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	9 000,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	7 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 000,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	17 000,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	1 000,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	7 000,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	43 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		270 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3) 0,00	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE 0,00	Pour information, dépenses gérées hors AE 0,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 798 423,00	0,00	0,00	240 878,01	240 878,01	0,00	240 878,01	240 878,01
011	Charges à caractère général (4)	1 571 430,17	0,00	0,00	154 809,44	154 809,44	0,00	154 809,44	154 809,44
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 342 000,00	0,00		71 068,57	71 068,57		71 068,57	71 068,57
014	Atténuations de produits	48 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	546 050,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 507 480,20	0,00	0,00	225 878,01	225 878,01	0,00	225 878,01	225 878,01
66	Charges financières	90 942,80	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		120 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 628 423,00	0,00	0,00	225 878,01	225 878,01	0,00	225 878,01	225 878,01
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	170 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		170 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	240 878,01
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 798 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	236 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	177 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 845 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 378 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 777 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 778 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	240 878.01
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	240 878.01
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 798 423,00	0,00	0,00	240 878,01	240 878,01	0,00	240 878,01	240 878,01
011	Charges à caractère général (5)	1 571 430,17	0,00	0,00	154 809,44	154 809,44	0,00	154 809,44	154 809,44
6042	Achats de prestations de services	170 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60612	Energie - Electricité	290 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	290 000,00	0,00		2 809,44	2 809,44	0,00	2 809,44	2 809,44
60621	Combustibles	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	20 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	14 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	39 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	28 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61358	Autres	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	68 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	18 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

OSTRICOURT - COMMUNE D OSTRICOURT - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	20 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	43 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 930,17	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	40 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	23 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	3 342 000,00	0,00		71 068,57	71 068,57		71 068,57	71 068,57
6218	Autre personnel extérieur	200 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 600 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	56 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	230 000,00	0,00		51 068,57	51 068,57		51 068,57	51 068,57
64131	Rémunérations	290 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	330 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	460 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	18 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	48 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	48 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

OSTRICOURT - COMMUNE D OSTRICOURT - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	546 050,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	152 514,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	278,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	11 284,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 062,35	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	170 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	97 910,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 507 480,20	0,00	0,00	225 878,01	225 878,01	0,00	225 878,01	225 878,01
66	Charges financières	90 942,80	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	94 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 057,20	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		120 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 628 423,00	0,00	0,00	225 878,01	225 878,01	0,00	225 878,01	225 878,01

OSTRICOURT - COMMUNE D OSTRICOURT - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	170 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	170 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		170 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	32 298,15
Montant des ICNE de l'exercice N-1	35 355,35
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 057,20

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 798 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	236 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	177 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	2 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 845 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	1 685 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	3 378 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	3 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	44 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75888	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 777 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 778 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		392 933,83	1 574 914,69	0,00	0,00	3 705 667,70	280 934,40	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	392 933,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	152 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 213 781,00	0,00	0,00	3 705 667,70	280 934,40	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	209 009,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 410 000,00	114 938,00	0,00	0,00	815 357,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	114 938,00	0,00	0,00	815 357,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		13 560,00	0,00	0,00	1 638 395,90		7 606 406,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		392 933,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		152 124,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	13 560,00	0,00	0,00	1 638 395,90		6 852 339,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		209 009,69
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		4 340 295,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 510 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		930 295,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 900 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		392 933,83
164	Emprunts auprès des états financiers	380 000,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	12 933,83
RECETTES		3 410 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	260 000,00
106	Réserves	1 250 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 900 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 516 386,69	0,00	0,00	0,00	0,00	58 528,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	52 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	839 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 528,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	92 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	131 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	209 009,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		114 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	114 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 574 914,69
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 124,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	898 326,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 207,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 248,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 009,69
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 938,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 938,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	3 705 667,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	3 665 667,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	815 357,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	815 357,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 705 667,70
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 665 667,70
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 357,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 357,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		270 934,40	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	270 934,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 934,40
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 934,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 560,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 560,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 560,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 560,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 638 395,90	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 638 395,90	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 638 395,90	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 638 395,90	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		98 942,80	5 405 858,21	0,00	170 000,00	63 000,00	4 000,00	16 500,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 000,00	1 543 739,61	0,00	0,00	63 000,00	4 000,00	16 500,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 413 068,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	371 050,03	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	90 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 082 343,00	459 100,00	0,00	0,00	130 000,00	93 480,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 100,00	0,00	0,00	130 000,00	90 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 010,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 845 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 235 333,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	3 480,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	68 000,00	0,00	0,00	28 000,00		5 854 301,01
011	Charges à caractère général	0,00	68 000,00	0,00	0,00	28 000,00		1 726 239,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 413 068,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		546 050,03
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 942,80
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	500,00	0,00	13 000,00		5 778 423,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00		236 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		177 010,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00		1 845 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 378 813,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		98 942,80
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00
661	Charges d'intérêts	90 942,80
RECETTES		5 082 343,00
731	Fiscalité locale	1 845 000,00
732	Fiscalité reversée	2 010,00
741	D.G.F.	3 170 000,00
744	FCTVA	5 000,00
748	Autres attributions et participations	60 333,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 089 808,18	0,00	5 000,00	35 278,96	97 910,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	836 809,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	73 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 930,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	6 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 239 068,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	278,96	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	80 000,00	0,00	0,00	0,00	97 910,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		456 000,00	0,00	0,00	100,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
752	Revenus des immeubles	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		177 861,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	177 861,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 405 858,21
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	836 809,44
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 930,17
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 239 068,57
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 140,03
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 910,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	30 000,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 000,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 480,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	3 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 480,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
708	Autres produits	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 480,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	16 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	11 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 022 082,97									
1641 Emprunts en euros (total)					5 022 082,97									
8086644/8179643	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE EUR	01/07/2012		01/02/2014	1 000 000,00	C		5,860	5,860	euros	A	P	N	A-1
D031137P3	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE EUR	25/11/2003		25/11/2004	400 000,00	F		3,150	3,150	euros	A	P	N	A-1
MON522841EUR/0523775/001	LA BANQUE POSTALE	01/01/2019		01/07/2020	69 333,37	C		0,800	0,800	euros	A	C	N	A-1
MON522843EUR/0523777/001	LA BANQUE POSTALE	11/12/2018		01/01/2020	166 400,00	F		0,800	0,800	euros	A	C	N	A-1
MON522844EUR/0523778/001	LA BANQUE POSTALE	25/01/2019		01/05/2019	1 179 349,60	F		0,980	0,980	euros	T	C	N	A-1
MON542576EUR	LA BANQUE POSTALE	03/08/2022		01/01/2023	2 207 000,00	F		2,510	2,510	euros	T	F	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					129 338,33									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

OSTRICOURT - COMMUNE D OSTRICOURT - BS - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					129 338,33									
201602179 GESTIONNAIRE N° G452C001	CAF DU NORD	06/12/2019		01/10/2020	129 338,33	F		0,000	0,000	euros	A	X	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 151 421,30									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 271 310,78					363 676,20	93 267,90	0,00	32 298,15
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 271 310,78					363 676,20	93 267,90	0,00	32 298,15
8086644/8179643	N	0,00	A-1	638 641,49	9,00	C		5,860	48 771,91	37 424,39	0,00	31 544,16
D031137P3	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
MON522841EUR/0523775/001	N	0,00	A-1	13 866,69	0,00	C		0,800	13 866,69	110,93	0,00	0,00
MON522843EUR/0523777/001	N	0,00	A-1	55 466,68	1,00	F		0,800	27 733,33	443,73	0,00	221,25
MON522844EUR/0523778/001	N	0,00	A-1	479 110,68	2,00	F		0,980	147 418,72	4 153,52	0,00	532,74
MON542576EUR	N	0,00	A-1	2 084 225,24	13,00	F		2,510	125 885,55	51 135,33	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		77 603,01					12 933,83	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		77 603,01					12 933,83	0,00	0,00	0,00
201602179 GESTIONNAIRE N° G452C001	N	0,00	A-1	77 603,01	5,00	F		0,000	12 933,83	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

OSTRICOURT - COMMUNE D OSTRICOURT - BS - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 348 913,79					376 610,03	93 267,90	0,00	32 298,15

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 348 913,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0,00 €		29/03/1996
	Catégories de biens amortis		
L	LOGICIEL	2	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	
L	ASCENSEUR	20	
L	INSTALLATION TECHNIQUE	15	
L	ALARME	15	
L	MATERIEL ESPACES VERTS	8	
L	MATERIEL INCENDIE	5	
L	MATERIEL TECHNIQUE	10	
L	MATERIEL VOIRIE	10	
L	MATERIEL PR DSU	6	
L	MATERIEL DIVERS	6	
L	MATERIEL TRANSPORT	5	
L	MATERIEL BUREAU	5	
L	INFORMATIQUE	5	
L	MATERIEL SCOLAIRE	5	
L	MEDIATHEQUE	5	
L	MOBILIER	10	
L	MATERIEL CANTINE	10	
L	MATERIEL SPORTIF	10	
L	MATERIEL ELECTORAL	10	
L	SONO	6	
L	MATERIEL DE CUISINE	5	
L	RESEAUX URBAINS	15	
L	PLANTATIONS	20	
L	RESEAUX ASSAINISSEMENT	30	
L	HONORAIRE NON REALISE	5	
L	INSERTIONS TRX NON REALISES	5	
L	BATIMENTS AMORTISSABLES	15	
L	MATERIEL ELECTRIQUE	5	
L	DOCUMENTS URBANISME	10	
L	INSERTION CREATION LOCAL COMMERCIAL	15	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Provisions pour litiges	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Provision pour non valeur	0,00	18/04/2008	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	18 435 577,89	11 671 359,81	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					18 435 577,89	11 671 359,81										322 749,70	819 791,70	
LOG TRAV	2018	P	CN-21 LOGTS-LEBAS-OSTRICOURT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	561 877,00	498 196,29	34,00	A	F	0,550	F	0,550	A-1	euros	2 740,08	12 947,06		
LOG TRAV	1988	P	CONSTRUCTION FPA 29 LOGEM	CAISSE DES DEPOTS	1 333 197,15	152 452,73	1,00	A	F	4,500	F	0,000	-	euros	24 410,77	74 258,51		
LOG TRAV	1988	P	CONSTRUCTION FPA 27 LOGE	CAISSE DES DEPOTS	1 219 592,14	139 461,85	1,00	A	F	4,940	F	0,000	-	euros	22 330,67	67 930,76		
LOG TRAV	1991	P	CONSTRUCTION 56 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	48 783,69	13 114,55	4,00	A	F	4,940	F	0,000	-	euros	1 087,91	2 359,22		
LOGEM.TRAV	2008	P	CONSTRUCTION 40 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	572 686,40	0,00	0,00	A	F	4,700	F	0,000	-	euros	0,00	0,00		
LOGEM.TRAV	2008	P	CONSTRUCTION 40 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	63 777,19	14 046,31	2,00	A	F	4,700	F	2,450	-	euros	344,13	4 578,54		
LTO HABITAT	2008	P	10 LOGTS RUE LECLERC	CAISSE DES DEPOTS	553 677,55	373 311,96	18,00	A	F	2,440	F	2,440	-	euros	9 108,81	15 678,80		
LTO HABITAT	2008	P	10 LOGTS RUE LECLERC	CAISSE DES DEPOTS	146 390,79	118 882,19	30,00	A	F	2,450	F	2,450	-	euros	2 912,61	2 605,83		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA DOUAI	2002	P	J20 LOGTS INDIV. PLUS FOR ETET	CAISSE DES DEPOTS	320 142,94	256 997,16	28,00	A	F	4,200	F	4,200	-	euros	10 741,15	4 675,48		
SIA HABITAT	2008	C	43 LOGTS PLUS 2007STELOI 1ERE TRANCHE	CAISSE DES DEPOTS	1 104 230,00	714 033,58	34,00	A	F	4,600	F	1,850	-	euros	13 209,62	24 632,46		
SIA HABITAT	2008	C	43 LOGTS OLUS 2007 STELOI 1ERE TRANCHE	CAISSE DES DEPOTS	467 250,00	262 769,36	24,00	A	F	3,700	F	0,950	-	euros	2 496,31	12 571,70		
SIA HABITAT	2008	C	5 LOGTS PLAI 2007ST ELOI 1ERE TRANCHE	CAISSE DES DEPOTS	75 570,00	46 170,25	34,00	A	F	3,300	F	0,550	-	euros	253,94	1 782,92		
SIA HABITAT	2008	C	3 LOGTS PLAI 2007 ST ELOI 2EME TRANCHE	CAISSE DES DEPOTS	172 000,00	94 669,62	24,00	A	F	3,300	F	0,550	-	euros	520,68	4 671,75		
SIA HABITAT	2008	C	27 LOGTS PLUS 2007 STELOI 2EME TRANCHE	CAISSE DES DEPOTS	699 340,00	452 217,60	34,00	A	F	4,600	F	1,850	-	euros	8 366,03	15 600,43		
SIA HABITAT	2008	C	27 LOGTS PLUS 2007 STELOI 2EME TRANCHE	CAISSE DES DEPOTS	296 800,00	166 912,68	24,00	A	F	3,700	F	0,950	-	euros	1 585,67	7 985,62		
SIA HABITAT	2008	C	3 LOGTS PLAI 2007 STELOI 2EME TRANCHE	CAISSE DES DEPOTS	42 350,00	25 874,17	34,00	A	F	3,300	F	0,550	-	euros	142,31	999,16		
SIA HABITAT	2008	P	CONSTRUCTION 5 LOGTS ZAC ST ELOI TRANCHE 1	CAISSE DES DEPOTS	305 000,00	167 873,44	24,00	A	F	3,300	F	0,550	-	euros	923,30	8 284,20		
SIA HABITAT	2011	P	PLATSS02	CAISSE DES DEPOTS	967 907,16	484 302,14	8,00	T	F	3,000	F	0,000	-	euros	13 857,53	46 204,59		
SIA HABITAT	2011	F	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	712 011,35	405 958,67	11,00	A	F	2,950	F	2,950	-	euros	11 975,78	28 686,05		
SIA HABITAT	2011	F	EX1002338/1120052/1120189 GPLUS01 G PLUS REV	CAISSE DES DEPOTS	6 342 293,83	4 913 652,58	24,00	A	F	2,420	F	2,670	-	euros	131 194,52	140 711,62		
SIA HABITAT	2007	F	RUE BROSSOLETTE 2007 RETROCESSION DE LA CCSP	CAISSE DES DEPOTS	365 923,91	351 584,06	32,00	A	F	3,750	F	3,750	-	euros	13 246,21	2 766,00		
SIA HABITAT	2007	F	13 LOGEMENTS 2007 RETROCESSION DE LA CCSP	CAISSE DES DEPOTS	1 057 936,53	1 033 971,31	17,00	A	F	3,750	F	3,750	-	euros	28 243,86	0,00		
SIA HABITAT	2007	F	8 LOGTS RUE BROSSOLETTE RETROCESSION DE LA CCSP	CAISSE DES DEPOTS	659 997,10	645 046,31	17,00	A	F	3,750	F	3,750	-	euros	17 620,03	0,00		
STE IMMOB	1978	P	CONSTRUCTION 16 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	6 982,16	0,00	0,00	A	F	1,000	F	0,000	-	euros	0,00	0,00		
VILOGIA	2009	P	RUES LEON BLUM ET ST VENANT	CAISSE DES DEPOTS	339 861,00	339 861,00	0,00	A	F	4,350	F	1,600	-	euros	5 437,78	339 861,00		
TOTAL GENERAL					18 435 577,89	11 671 359,81										322 749,70	819 791,70	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 019 301,01
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	2 286 758,52	2 286 758,52	2 286 758,52
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	814 353,00	814 353,00	814 353,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	3 101 111,52

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	3 101 111,52
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	392 933,83	0,00	0,00	392 933,83
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	430 000,00	15 000,00	15 000,00	445 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	37 066,17	15 000,00	15 000,00	52 066,17

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 392 933,83	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		392 933,83	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	380 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	12 933,83	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 430 000,00	15 000,00	VI 15 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		260 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	220 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	40 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		170 000,00	15 000,00	15 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	5 000,00	15 000,00	15 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	5 000,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	3 000,00	0,00	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	10 000,00	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	3 000,00	0,00	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	1 000,00	0,00	0,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	3 000,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	20 000,00	0,00	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	9 000,00	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	7 000,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	15 000,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	17 000,00	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	1 000,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	7 000,00	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	12 000,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	9 000,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	43 000,00	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0.00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0.00

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)		0,00
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)		0,00
Résultat financier		0,00
RESULTAT COURANT (5)		0,00
Résultat spécifique		0,00
RESULTAT NET (6)		0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 3

Date de convocation : 12/04/2024.

Présenté par (1), Bw no RUSINEK
 A, le 19/04/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le 19/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 23/04/2024

A, le

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Beuvos

Stempin

Quibain

Suess

Justol

Leand

Wdounif

ksausf

AW

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé :

M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents :

Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/028 - CONSULTATION « PLAN BOIS » ET PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

**2024/028 - CONSULTATION « PLAN BOIS » ET PLAN
L'ATMOSPHERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L222-4 et R222-21 du Code de l'Environnement

Considérant que le projet interdépartemental de plan de protection de l'atmosphère a recueilli un avis favorable du CoDERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

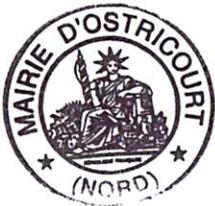
- D'émettre un avis favorable au projet interdépartemental de plan de protection de l'atmosphère

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,



Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,



Bruno RUSINEK



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAoui - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK



Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/029 - MODIFICATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA HALTE GARDERIE PIROUETTE

**2024/029 - MODIFICATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA HALTE GARDERIE
PIROUETTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que les modifications, demandées par la CAF, doivent permettre la continuité des financements au titre de la PSU

Considérant que les modifications et ajouts sont précisés dans le document joint en annexe

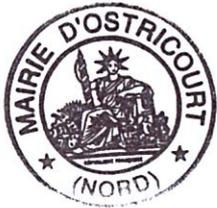
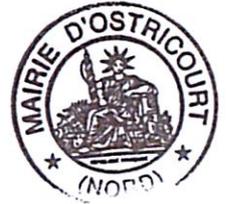
Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'émettre un avis favorable aux modifications et ajouts dans le projet d'Etablissement de la Halte-garderie Pirouette
- D'autoriser la transmission aux organismes concernés

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

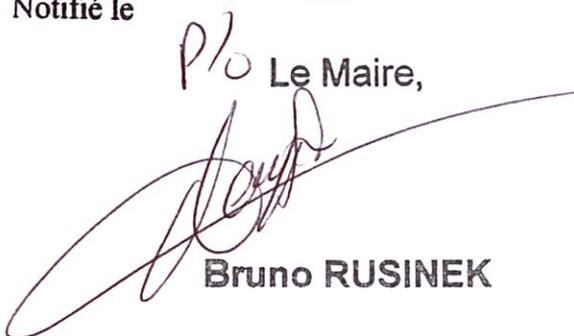
Le Maire,


Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission
En préfecture le 23 AVR. 2024
Affiché le 23 AVR. 2024
Notifié le

P/0 Le Maire,


Bruno RUSINEK

Ville d'Ostricourt



Projet d'établissement 2024

Mise à jour Avril 2024

OstRiCOURT



Dans le cadre du Contrat de Plan Etat / Région/ Département / Lille Métropole Communauté Urbaine, la ville d'Ostricourt, intégrée aux dispositifs « *Politique de la Ville* » a signé une convention Territoriale définissant, après diagnostic, les thématiques prioritaires et précisant des objectifs généraux et opérationnels.

Parmi ces thématiques ont été relevés : l'emploi et l'insertion, l'aide à la mobilité, l'action sanitaire et sociale, l'environnement, l'urbanisme et le cadre de vie, le logement, la citoyenneté, la jeunesse, la petite enfance et la parentalité.

C'est dans ce cadre, complété par les Contrats « Enfance » et « Temps libres » signés avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Lille, que de multiples actions ont pu être menées en direction de la Petite Enfance, l'Enfance et la Famille.

Simultanément, une expérimentation de Halte-Garderie a été engagée en même temps qu'une large concertation des parents, qui nous a amené à la construction d'un nouvel équipement adapté spécifiquement à l'accueil petite enfance et dont l'ouverture officielle a été programmée début 2007.

Cet aboutissement a pu se concrétiser grâce aux efforts conjugués de la CAF et la CNAF, de l'Etat et la Région sur les crédits d'Investissements Politiques de la Ville, du Conseil Général dans le cadre de l'Action Sociale et de la Commune sur ses fonds propres.

❖ Qu'est-ce que le projet d'établissement ?

Un projet d'établissement vise à définir les grandes orientations d'accueil, les valeurs éducatives et sociales que la structure souhaite mettre en place pour accompagner l'enfant et sa famille ainsi que l'équipe au sein de ce lieu de vie. Ce projet est le fruit d'une réflexion autour des besoins de l'enfant pour mettre en place une pratique éducative cohérente de tous les professionnels auprès de celui-ci. Les objectifs de celui-ci seront développés dans le projet d'accueil.

Le présent projet d'Etablissement de la Halte-garderie Municipale est constitué comme suit :

Le Projet social et de Développement durable

- I) L'environnement social de la commune
- II) Les structures offrant un service d'action sociale
- III) Les structures culturelles et sportives
- IV) Les structures enfance/jeunesse
- V) Les actions en faveur de la petite enfance et de soutien à la parentalité
- VI) Le projet de développement durable

Le Projet d'Accueil

- I) Les objectifs du projet d'établissement au sein de la halte-garderie
- II) Les différents types d'accueil
- III) L'accueil des enfants en situation de handicap
- IV) Le référent santé et accueil inclusif
- V) Les compétences professionnelles mobilisées
- VI) La formation et les lieux d'échanges et de paroles

Le Projet Educatif

- I) Présentation de la halte-garderie
- II) La place des familles
- III) L'accueil des stagiaires
- IV) Les moyens humains et financiers
- V) L'évaluation du projet éducatif

Le Projet Social et de Développement Durable

Le projet social permet d'inscrire la structure dans son environnement social afin de définir des missions et un plan d'action. Le projet de développement durable vise à développer un territoire les activités préservant l'environnement.

I) L'environnement social de la commune

❖ *Un parc immobilier en constante évolution*

La ville d'Ostricourt est une ancienne commune minière du département du Nord, frontalière avec le Pas de Calais. Celle-ci vit depuis plusieurs années au rythme des restructurations de ses nombreuses cités minières.

L'accès à la commune est facilité par sa proximité avec l'autoroute A1 (Lille-Paris). La ville dispose d'une halte SNCF, desservie par la ligne Lille-Douai et Lens-Douai, renforçant son attractivité pour de nombreux ménages issus de la Métropole Lilloise. Ces ménages sont à la recherche de logements plus abordables, d'espaces et de verdure, mais aussi d'infrastructures dont ils avaient déjà l'habitude de disposer.

Ostricourt, en matière d'immobilier particulièrement, a subi une réelle transformation. Les nombreuses demandes de logements extérieures ajoutées à celles émanant d'ostricourtois ont conforté les élus dans leur volonté d'élaborer un vaste programme de construction en complément de la rénovation et la restructuration de certaines ex-cités minières, toujours en cours.

Plusieurs résidences ont été créées sur différents sites de la commune et le long de l'avenue François Mitterrand, voie destinée à relier les Cités au centre-ville. Le secteur autour du collège Henri Matisse et du Foyer Charles Vanel ont aussi fait l'objet de constructions, comme le long de l'avenue du Maréchal Leclercq.

De nouveaux logements en location ont éclos au plus proche du quartier des écoles, et les nouvelles constructions continuent de voir le jour sur la commune. Les rythmes des constructions laissent supposer l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants à prendre en compte dans le cadre des politiques éducatives et de loisirs.

❖ *Une compétence « Politique de la Ville » importante*

En 2015, les communautés de communes ont fusionné pour créer la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) qui rassemblent 38 communes pour plus de 90.000 habitants. Ostricourt est la seule commune concernée au sein de la Pévèle-Carembault par la compétence « *Politique de la Ville* » qui a été transférée à la commune en 2021.

Le « *Contrat de Ville* » définit des axes stratégiques qui offrent des réponses aux besoins de la population.

Le développement de l'activité économique et de l'emploi :

- Le contrat de ville intègre des mesures pour encourager la création et le développement des entreprises et soutenir le commerce de proximité et l'artisanat.
- Ils assurent une présence de France Travail et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation d'au moins 20% des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

La cohésion sociale :

- Le contrat de ville prévoit les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire.
- Ils assurent un investissement complémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

Le cadre de vie et le renouvellement urbain :

- Les contrats de ville programment les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier.
- Ils détaillent les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population.
- Enfin, dans les territoires qui bénéficient du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.), les contrats déterminent les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

❖ *Une population et des ménages qui se développent*

Ostricourt est une commune de 5644 habitants dont 1287 enfants de moins de 14 ans, et 241 enfants de moins de 3 ans. Depuis 2019, le nombre de naissances augmentent pour atteindre 96 naissances en 2021¹.

Les différents chiffres montrent que les familles Ostricourtoises sont en constante évolution et se composent de multiples schémas familiaux dont la majorité est représentée par des ménages avec enfants (52%) dont au moins un des deux parents travaillent. Le taux de monoparentalité occupe 20% de ces ménages qui travaillent.

Une majorité des habitants occupent un emploi (56%), le taux de chômage s'élève à 22% (en majorité féminine) et 21% des habitants sont des retraités. Les femmes occupent à 75% des postes d'employés et les hommes à 79% des postes d'ouvriers.

La commune se compose de 1336 familles allocataires CAF² dont 60% sont des familles avec des enfants, 30% de ces familles ont 3 enfants ou plus, 58% des familles ont des enfants de moins de 6 ans, 25% des familles sont des familles monoparentales (dont 53% qui travaillent)

Au niveau des prestations sociales, type Revenu de Solidarité Active (RSA) : 14 % des couples percevant le RSA sont des couples avec enfants, 33 % des personnes percevant le RSA sont des monoparents.

Les habitants ont alors des besoins en matière de scolarité et de garde d'enfants afin de permettre à tous types de familles de concilier leur vie professionnelle et familiale, que ce soit des familles en cours d'emploi ou des familles en parcours d'insertion.

¹ Source INSEE Recensement de la Population 2020

² Source CAF, Données 2020

II) Les structures offrant un service d'action sociale

Pour répondre à toutes les problématiques que peut rencontrer la population Ostricourtoise, la commune comprend sur son territoire de nombreuses structures qui proposent des permanences et des services pour couvrir toute la population :

➤ **Les actions d'emploi-réinsertion :**

- *Service Emploi et Insertion* : accompagne les bénéficiaires du RSA dans leurs démarches. Organisé par secteur sur l'ensemble des communes de la Pévèle-Carembault
- *Mission Locale Métropole-Sud* : accompagne les jeunes âgés de 16 à 25 ans déscolarisés dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle et fait le lien avec les partenaires
- *L'office Intercommunal – SIAME (Service d'Accompagnement et de Médiation vers l'Emploi)* : offre un accompagnement renforcé à l'emploi. Démarche les entreprises et accompagne les jeunes inscrits à la Mission Locale.
- *Interm'aide* : offre la possibilité de s'engager dans un parcours personnalisé de retour à l'emploi au travers d'une activité productive, de formation et un accompagnement socioprofessionnel

➤ **Le CCAS** : qui accueille, informe et oriente les habitants en difficulté : familles, personnes seules, jeunes, âgées, en situation de handicap. Accueil sur rendez-vous par une assistante sociale. Le CCAS assure la gestion de différents dispositifs :

- *Mobil'aide* : service de transport à la demande, à destination de tout Ostricourtois n'ayant pas de moyen de locomotion, ayant de faibles ressources, bénéficiaire du RSA, demandeurs d'emploi, personnes âgées ou à mobilité réduite. Accompagnement aux différents rendez-vous (médicaux, retour à l'emploi, administratif) et pour les déplacements dans le centre-ville
- *DRE (Dispositif de Réussite Educative)* : Apporte de l'aide aux enfants en situation de fragilité scolaire en collaboration avec les écoles et le collège.

➤ **Le Centre Social La Ruche** qui propose des actions de l'enfance au plus grand âge.

➤ **Un établissement de PMI** (Protection Maternelle et Infantile) dont les locaux ont été réhabilités en 2023, qui accueillent les familles et enfants de 0 à 6 ans.

➤ **Le Centre Médico Psychologique (CMP)** de Pont à Marcq

III) Les structures culturelles et sportives

De nombreuses associations sportives et culturelles développent de multiples activités ouvertes à la population et qui contribuent au dynamisme de la ville. Au fil des années, la Municipalité s'est efforcée de soutenir leurs actions et plusieurs équipements sont mis à leur disposition :

- La Médiathèque Municipale « René Soler » avec ses locaux récents qui offrent plus d'espaces aux publics.
- L'école Municipale de musique « Jean Claude Morel »
- Le Centre Social « La Ruche »
- L'espace Jeunesse
- L'Harmonie Municipale « La Concorde »
- Différents espaces sportifs :
 - Un aérospport
 - Deux salles de sport, trois terrains de sports, trois salles municipales
 - Un plan d'eau
 - Un espace de karting
 - Un boulodrome

IV) Les structures enfance / jeunesse

Au niveau scolaire, plusieurs infrastructures sont présentes sur la commune³ :

- L'école maternelle Pierre et Marie Curie (124 enfants)
- L'école maternelle du Courant d'eau (120 enfants)
- L'école primaire Roger Salengro (203 enfants)
- L'école primaire Robert Anselin (206 enfants)
- Le collège Henri Matisse (296 élèves)

Quelques quartiers sont classés en *Réseau d'Education Prioritaire* notamment les quartiers de l'école maternelle du Courant d'eau, l'école primaire Robert Anselin et du collège. Les écoles sont aussi incluses dans le dispositif de politique de la ville.

Les écoles, en lien avec la CCPC, propose chacune un accueil périscolaire le matin de 7h à 9h et le soir de 17h à 19h ainsi qu'un service de restauration le midi.

Au niveau jeunesse, la commune, en lien avec la CCPC et le Centre Social propose diverses activités pour les temps extra-scolaires et pendant les vacances scolaires.

- ❖ La Garderie des Sourires, locaux refait à neuf en 2019 :
 - Accueils de Loisirs, compétences reprises depuis 2016 par la CCPC
 - Mercredi en périodes scolaires et pendant les vacances scolaires de toussaint, d'hiver, de printemps, et en Août.
 - Entre 9h et 17h, avec ou sans restauration, service de garderie matin et soir
- ❖ Centre Social « La Ruche » :
 - Accueils de Loisirs pour les enfants jusqu'à 17 ans.
 - CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : pour les élèves de primaire
 - Mercredi, en période scolaire : ateliers parents/enfants.

V) Les actions en faveur de la petite enfance et de soutien à la parentalité

La mise en place d'une politique enfance et jeunesse par la municipalité a pour ambition depuis de nombreuses années de permettre à chaque enfant de disposer d'espaces éducatifs complémentaires à sa famille et à l'école afin de favoriser son intégration dans la société d'aujourd'hui et aussi d'être favorable à son épanouissement.

Ses actions sont possibles et réalisables grâce à un travail de partenariat et de coopération entre les différentes structures et les familles dans un principe de coéducation entre les premiers éducateurs des enfants, que sont les parent et les divers intervenants locaux.

De plus, une réflexion de longue date ayant trait à la parentalité et aux modes d'accueil s'est concrétisée à la suite d'un travail de diagnostic relevant des besoins encore d'actualité. La commune offre donc différents lieux répondant aux besoins des familles.

³ Chiffres de l'année scolaire 2022-2023

❖ La Halte-Garderie municipale Pirouette

Ouverte depuis Mars 2007, elle a connu bon nombre d'évolutions depuis son ouverture :

- 2007 : ouverture le lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h avec une journée continue le jeudi.
- 2008 : ouverture d'une deuxième journée continue
- 2009 : ouverture dès 8h45
- 2010 : ouverture d'une troisième journée continue
- 2011 : ouverture du vendredi en journée continue et fermeture du mercredi après-midi
- 2012 : fermeture du mercredi et extension de l'amplitude horaire : 8h/18h

La halte-garderie a pour missions :

- *De proposer un lieu d'éveil et de socialisation aux enfants*
- *D'offrir un mode d'accueil accessible financièrement aux familles*
- *D'accompagner la fonction parentale*

Elle permet à certaines familles, parfois isolées, de prendre du temps pour une recherche d'emploi ou de formation et permet à certains parents d'avoir un soutien et un relai dans leur fonction parentale. Quelle que soit la situation sociale et professionnelle des familles, ces dernières peuvent bénéficier de place en journée continue.

Agréée par le Conseil Départemental et cofinancée par la CAF, elle est actuellement ouverte pour 15 places, 4 journées par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 8h à 18h. L'encadrement est assuré par deux éducatrices de jeunes enfants et deux adjointes d'animation.

L'installation de ce service au centre de la commune et à proximité du centre social et de l'espace jeunesse, nous permet de toucher l'ensemble de la population et de nous inscrire dans notre environnement social en touchant un public hétérogène et mixte, aussi bien socialement que culturellement. Cette structure s'y voit succéder des fratries et aussi des membres d'une même famille au fil des années, ce qui a permis un certain travail de confiance et de fidélisation, permettant aux familles parfois isolées socialement d'y trouver un lieu ressources.

L'évolution du taux d'occupation sur les dernières années de fonctionnement montre que ce type de structure, par ses propositions d'accueil, correspond aux attentes des familles ostricourtoises. Son existence au sein de la collectivité a donc toute son importance :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
72 %	77%	73 %	62 %	77 %	76 %	79 %

❖ La participation des familles à la vie de la structure

La participation des familles à la vie de notre structure est un élément essentiel auquel nous réfléchissons en continu.

Ainsi la communication avec les parents est un élément moteur de notre relation avec eux, et un gage de confiance.

Nous travaillons à différents niveaux afin de donner envie aux familles d'être présentes et investies dans l'accueil de leur enfant :

- Au moment du premier contact : lors de la demande de renseignements en réel ou par téléphone, nous souhaitons apporter une réponse claire et répondre à la demande de la famille.
- Au moment de l'inscription administrative : c'est un moment riche en échanges et où nous sommes à l'écoute des besoins des parents et répondons à leurs questions.
- Au quotidien pendant l'accueil de leur enfant dans la structure : chaque jour le parent est invité à entrer dans la salle de jeux afin de déposer ou venir chercher son enfant. Il peut alors prendre le temps de dire au revoir ou de le retrouver à la fin de la journée,
- Pendant les transmissions : le parent peut échanger avec une professionnelle chaque jour, nous sommes aussi disponibles si besoin par téléphone afin d'échanger avec eux.
- Lors des moments conviviaux : réunion de rentrée, kermesse en Juillet, fête de Noël en Décembre sont autant de moments où les familles sont conviées afin de se rencontrer, partager, discuter avec les membres de l'équipe et les élus de la commune.

❖ Le « Moment d'Accueil et d'Veil »

Mis en place depuis 2011, dans le cadre d'un partenariat avec la CAF (*via le REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Aide à la Parentalité*), ainsi que la participation du Centre Social qui nous met à disposition un local, il s'agit d'un atelier parents/enfants proposé tous les vendredis matin en période scolaire. C'est un acteur principal dans notre mission de soutien à la parentalité.

Celui-ci a évolué au fil des années pour répondre aux besoins des familles participantes et pour être en cohérence avec le fonctionnement de la halte-garderie municipale. En effet, cet atelier est animé par deux personnes de l'équipe de la halte-garderie : Une éducatrice de jeunes enfants et une adjointe d'animation.

Depuis 2022 cet atelier a lieu de 10h15 à 11h15, et reçoit des parents et grands-parents d'enfants âgés maximum de 3 ans.

Les objectifs de ces ateliers sont :

- *Permettre la socialisation et la rencontre d'autres enfants*
- *Proposer des activités simples et faciles à refaire à la maison*
- *Permettre un moment de rencontre et d'échange libre entre parents*

❖ L'activité passerelle avec les écoles maternelles

Aux mois de Mai et Juin, une activité passerelle a lieu dans les deux écoles maternelles de la commune en étroite collaboration avec les directrices et enseignantes des classes de tout-petits/ petits.

Tous les enfants de la commune, accueillis ou non à la halte-garderie, accompagnés d'au moins un des parents ou grands-parents, peuvent venir passer une heure dans leur future école maternelle avant la rentrée en Septembre suivant.

Les objectifs de cette activité sont :

- *Permettre la rencontre entre enfants*
- *Proposer des activités simples et faciles à refaire à la maison*
- *Permettre un moment de rencontre et d'échange libre entre parents*
- *Permettre la découverte de la future école de l'enfant et des futurs professeurs*
- *Se socialiser avec les lieux*

Au fil des années celle-ci s'est adaptée, et après une coupure de 2 ans, à la suite de la pandémie de COVID 19, elles ont pu reprendre en 2022.

Ces temps sont animés par deux professionnelles, se détachant de la halte-garderie.

❖ Le Relais Petite Enfance Pévèle-Carembault (RPE)

C'est un service gratuit mis en place sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} Janvier 2017, financé avec l'aide de la CAF. Le RPE, rattaché à la CCPC, est par délégation de service public confié à l'association « Innov'enfance ». Le relais touche trois publics différents : les enfants, leurs parents et les assistant(e)s maternel(le)s.

Ses missions sont :

- *Faciliter l'accès à l'information des familles, des professionnels de l'accueil individuel, de l'accueil collectif ou futur professionnel de la Petite Enfance.*
- *Contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles.*
- *Favoriser la socialisation des jeunes enfants et garantir de l'éveil des enfants à domicile.*

L'animatrice petite-enfance (de formation éducatrice de jeunes enfants) accueille les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants le Mercredi de 9h à 11h et les parents de 11h à 12h dans les locaux de la halte-garderie Pirouette.

❖ La micro-crèche « Des petits n'amours »

Située au 46 Place de la République, la micro-crèche des petits n'amours a ouvert ses portes le 5 Février 2018. Elle est ouverte du Lundi ou Vendredi de 7h à 19h.

Elle accueille chaque jour 12 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans dans un cadre de vie sécurisé, adapté au développement des tout-petits et à l'accueil de leur famille. Les enfants sont encadrés par une Educatrice de jeunes enfants, référente technique de la structure, et 5 animatrices d'éveil.

Tout comme la halte-garderie Pirouette, elle permet aux familles de concilier vie professionnelle et familiale et offre un espace d'éveil et de socialisation aux enfants.

VI) Le projet de développement durable

Le maire d'Ostricourt est vice-président au sein de la communauté de commune Pévèle Carembault.

Ses dossiers s'orientent vers :

- *La sensibilisation des habitants au Zéro déchet*
- *La collecte des déchets*
- *Le traitement des déchets*
- *La mise en place du plan climat et la sensibilisation des partenaires*

Notre commune est donc sensibilisée à l'impact des gestes en faveur du développement durable et engage des actions en ce sens. A son échelle, la halte-garderie poursuit elle aussi des actions à différents niveaux :

❖ Le tri des déchets

Les membres du personnel sont chargés de trier les déchets quotidiens générés par la structure. Dans cette optique nous disposons d'un bac pour les déchets alimentaires, d'un bac pour les déchets ménagers, d'un bac de recyclage (papiers, cartons, plastiques) et d'un carton qui stocke les pots en verre que nous allons vider au container se situant à proximité de la structure.

❖ Pendant les repas

Nous utilisons de la vaisselle en verre afin de limiter l'impact de l'usage du plastique autant au niveau de la santé des enfants (perturbateurs endocriniens) qu'au niveau du recyclage de celui-ci.

Les enfants sont sensibilisés au tri sélectif (recyclage des cartons et plastiques) lors de ce moment de repas, où ils disposent d'un bac où jeter eux-mêmes leurs pots de yaourts vides par exemple. Les actions entreprises auprès des enfants sont partagées avec les familles afin de susciter un impact et leur permettre d'agir à leur échelle.

Etant autonomes sur les courses liées aux repas, goûters et changes, nous gérons nous même les stocks et faisons les courses au magasin de proximité dans la commune.

Nous essayons de privilégier l'achat de produits d'origine biologique et locale quand cela est possible. Nous faisons au mieux pour adapter certains achats avec les produits disponibles en magasin. Nous essayons par exemple, de limiter les emballages individuels notamment pour les compotes et les yaourts. Les fruits et les légumes sont sélectionnés selon leur provenance.

Un projet sur la fourniture des repas par un prestataire extérieur est en début de réflexion au sein de la structure pour trouver une solution plus adaptée à nos souhaits en termes d'équilibre alimentaire et de fournitures de produits frais et locaux.

❖ La gestion du linge

Certains changements récents sont intervenus afin de développer nos actions en faveur de l'environnement. Par exemple, le linge lavable a pris plus de place dans nos pratiques, autant pour les changes des enfants, que dans le quotidien des professionnels : serviettes, gants et surchaussures lavables remplacent petit à petit le papier jetable.

Ce changement de pratiques a demandé une adaptation du mobilier et nous avons récemment installé un lave-linge et sèche-linge pour être autonome dans la gestion du linge et limiter l'impact écologique des déplacements du prestataire avec qui nous travaillions précédemment.

❖ La gestion quotidienne

Au niveau de l'entretien des locaux, les produits utilisés par notre agent sont des produits avec label « verts » et au quotidien nous privilégions l'utilisation du vinaigre blanc pour le nettoyage des plans de travail, tables et jouets des enfants (hors période d'épidémies)

L'équipe est aussi vigilante aux petits gestes du quotidien qui peuvent avoir un impact : éteindre la lumière quand nous quittons une pièce, débrancher les appareils électriques non utilisés... Nous sommes également vigilants à l'aération et au chauffage des pièces pour limiter la pollution intérieure.

L'installation récente d'un lave-vaisselle nous permet de limiter notre consommation d'eau lors des vaisselles et le nettoyage des jouets.

❖ Les activités pédagogiques

Nous utilisons régulièrement pour les activités pédagogiques des matériaux recyclés tels que des rouleaux de papiers toilettes, des cartons, des bouchons plastiques provenant de bouteilles de lait, des morceaux de tissus, des feuilles d'arbres ramassés à l'extérieur par exemple. Ceux-ci permettent de plus de multiples découvertes sensorielles, la création de nouveaux jeux et parfois de support de décoration.

Le Projet d'Accueil

I) Les objectifs du projet d'établissement au sein de la halte-garderie

❖ *Envers les enfants :*

- Réfléchir à un cadre sécurisant et permettre l'attachement et créer une relation individuelle et collective
- Aménager un environnement sensoriel permettant les expériences et la découverte
- Garantir une prise en charge bienveillante
- Garantir une prise en charge inclusive, sans distinction entre fille et garçons
- Répondre à la charte d'accueil du jeune enfant (*cf. Annexe*)

❖ *Envers les familles :*

- Proposer un accueil et un accompagnement bienveillant
- Créer une relation de confiance où le parent peut s'exprimer et partager ses questionnements
- Créer un espace de coéducation et de continuité éducative
- Permettre la participation à la vie de la structure lors d'échanges ou d'activités

❖ *Envers l'équipe de professionnels :*

- Réfléchir à nos valeurs communes pour permettre une cohérence des actions éducatives
- Travailler et réfléchir ensemble aux projets pédagogiques mis en place (journées pédagogiques)
- Permettre la remise en question de chacun sur ses pratiques éducatives quotidiennes lors des temps de réunions d'équipe
- Permettre aux professionnels de partir en formation individuelle, une voir plusieurs fois dans l'année selon ses besoins et envies.
- Créer une équipe de professionnel(le)s formés prêts à s'engager dans une relation sécurisante auprès des familles et des enfants.

II) Les différents types d'accueil

La halte-garderie propose 3 types d'accueil aux familles afin de s'adapter au besoin de chacune en fonction de ses obligations : cela peut aller de quelques heures par semaine de manière occasionnelle, à plusieurs journées complètes.

La halte-garderie est habilitée, sous réserve d'accord du Conseil Départemental à notre demande d'agrément, à accueillir 10 enfants en journée complète entre 8h et 18h, 5 enfants entre 9h et 12h et 5 enfants entre 14h et 18h.

Les durées d'accueil sont discutées entre les parents et la direction en amont de l'accueil de l'enfant, selon les besoins des familles dès la première prise de contact et peuvent évoluer jusqu'à l'inscription administrative de l'enfant, où les parents et la direction conviennent ensemble de l'accueil le plus adapté à leurs besoins.

Les journées continues sont généralement sollicitées par des parents qui travaillent ou qui souhaitent entreprendre des démarches de réinsertion professionnelle.

Les matinées et les après-midis sont sollicités soit par des familles qui ne travaillent pas, dans un objectif de première séparation d'avec le parent et de socialisation de leur enfant, soit en complément d'un mode de garde souvent intrafamilial (grands-parents, ou tantes et oncles).

La structure met en place un système de liste d'attente, et accueille les familles dans l'ordre des demandes et en fonction des places disponibles. Un ordre de priorité est tout de même mis en place pour :

- Les enfants dont les parents habitent Ostricourt
- Les enfants dont les grands-parents habitent Ostricourt
- Les enfants dont un des deux parents travaillent à Ostricourt

La halte-garderie propose la fourniture des repas aux enfants qui fréquentent la structure en journée continue, et le goûter pour les enfants en journée et en après-midi.

La structure accueille tous types de population : parents qui travaillent, parents en parcours d'insertion sociale ou professionnelle, parents bénéficiaires du RSA. La structure étant placée au cœur de la ville, la diversité culturelle et la mixité sociale sont présentes.

Les différents types d'accueils proposés sont :

❖ **L'accueil régulier :**

- Concerne les enfants inscrits, dans le cadre d'un contrat établi avec les parents.
- Les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents.
- Le contrat d'accueil est élaboré à partir des besoins exposés par la famille.
- Le contrat peut être révisé en cours d'année, à la demande des familles ou de la direction, soit en cas de modification des besoins ou d'un contrat inadapté aux heures de présences réelles.
- Le contrat précise les besoins d'accueil : *nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine, nombre de semaines dans l'année, les absences prévisibles sollicitées par la famille (congés, RTT) et les périodes de fermeture de l'équipement.*
- Le contrat engage les parents à régler les heures sur la base définie par le contrat, et les éventuelles heures supplémentaires effectuées par l'enfant au cours du mois.
- Un délai de prévenance de 7 jours est à respecter en cas d'absence prévisible, auquel cas les heures prévues sont facturées à la famille.

❖ **L'accueil occasionnel :**

- Concerne les enfants qui nécessitent un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.
- Les besoins sont ponctuels et ne sont pas récurrents.
- Il n'y a pas de contrat d'accueil établi.
- Une réservation préalable, soit téléphonique ou orale est nécessaire pour occuper une place qui serait vacante.
- Un délai de prévenance de 1 journée est à respecter en cas d'absence prévisible, auquel cas les heures réservées sont facturées à la famille.

❖ **L'accueil d'urgence :**

- Concerne les enfants qui ne sont pas connus de la structure.
- Les besoins des familles ne sont pas connus à l'avance et ne peuvent donc pas être anticipés.
- La structure applique un tarif moyen établi sur la moyenne des participations familiales de l'année précédente
- Le paiement s'effectue à la séance.
- Lors d'un accueil d'urgence, le responsable de l'enfant est invité à remplir une fiche d'inscription reprenant les noms, prénoms, adresse, numéros de téléphone des responsables ainsi que nom, prénom, date de naissance de l'enfant.
- Les familles se renseignent directement sur place, par téléphone ou par mail

III) L'accueil des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique

La structure est habilitée à accueillir des enfants en situation de handicap et/ou porteurs de maladie chronique. Cela se fera dans les règles imposées à tout autre enfant : à savoir un certificat d'aptitude à fréquenter la collectivité, mais aussi de façon à adapter le temps de présence aux capacités de l'enfant.

Un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** est alors mis en place, en accord avec les parents de l'enfant, la direction de l'établissement et le médecin traitant de l'enfant afin de permettre l'épanouissement de l'enfant dans la structure et lui apporter un accueil le plus adapté possible.

Le référent santé et accueil inclusif prend connaissance du PAI et guide l'équipe dans sa réalisation si besoin.

La halte-garderie permet aux personnels paramédicaux (orthophonistes, kinésithérapeute, psychomotricien) d'intervenir auprès de l'enfant dans ses locaux.

IV) Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)

La structure est tenue d'être rattachée à un professionnel de santé : médecin ou infirmière puéricultrice. Les modalités du concours du « Référent Santé et Accueil inclusif » sont fixées dans le contrat de travail ou par voie conventionnelle entre le professionnel d'une part et l'établissement qui l'emploie, conformément au règlement de fonctionnement, en fonction du nombre des enfants accueillis et de leur état de santé. Cette personne intervient auprès de l'établissement pour une moyenne de 20h par an, soit en présentiel auprès de la direction, soit en distanciel, selon les dossiers à travailler.

Elle a pour missions de :

- *Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale*
- *Veiller à la mise à jour des protocoles sanitaires*
- *Informier et sensibiliser l'équipe en matière de santé et de développement du jeune enfant*
- *Superviser l'accueil des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique*

V) Les compétences professionnelles mobilisées

L'équipe de la halte-garderie est composée de deux Educatrices de Jeunes enfants et de deux Adjointes d'animation. Notre volonté est d'avoir une équipe qualifiée et professionnelle auprès des enfants afin de s'adapter au mieux à l'évolution de ce public. La volonté de réfléchir à nos pratiques professionnelles et se remettre en question sont des qualités principales à posséder.

❖ Les compétences nécessaires à la fonction de direction

- Coordonner la mise en œuvre des différents projets en cohérence avec les orientations des élus et les politiques publiques
- Connaître les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques de l'enfance
- Coordonner et accueillir la relation aux familles et aux enfants ainsi que leurs demandes, sans jugement et dans le respect de leur individualité
- Organiser et contrôler la surveillance médicale en lien avec le RSAI.
- Organiser et contrôler la mise en place des Analyses de Pratiques Professionnelles.

- Identifier et mobiliser les partenaires internes et externes
- Gérer l'équipement : hygiène et sécurité / commandes et achats
- Prendre en charge la gestion administrative et budgétaire de la structure (lien avec la Caf, et les ressources humaines)

❖ *Les compétences nécessaires à la fonction qu'Éducateur (trice) de Jeunes enfants*

- Accueillir les familles et les enfants sans jugement, dans leur individualité
- Assurer l'encadrement et l'animation d'équipe, faire le lien avec la direction
- Observer le développement des enfants et réfléchir à ses pratiques professionnelles
- Participer à la réflexion en équipe des différents projets de la structure
- Aménager l'espace de vie des enfants en lien avec leur développement psychique, physique et psychomoteur
- Informer les parents sur l'organisation et le déroulement de la journée de leurs enfants
- Assurer la prise en charge de l'enfant dans sa globalité et en lien avec sa famille
- Mettre en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
- Pratiquer les soins courants aux enfants : repas, siestes, changes, administration des médicaments
- Veiller à l'entretien des locaux
- Aménager, nettoyer et désinfecter les espaces de vie de l'enfant et le matériel
- Travailler en lien avec les différents partenaires : intervenants, référent santé
- Prendre en charge l'accompagnement des stagiaires

❖ *Les compétences nécessaires à la fonction d'Adjoint(e) d'animation*

- Participer à la réflexion des différents projets de la structure
- Accueillir les familles et les enfants sans jugement dans le respect de leur individualité
- Observer le développement des enfants et réfléchir à ses pratiques professionnelles
- Créer et mettre en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Pratiquer les soins d'hygiène courants aux enfants : repas, siestes, changes
- Elaborer et mettre en œuvre les projets d'activités des enfants
- Aménager l'espace de vie des enfants en lien avec leur développement psychique, physique et psychomoteur
- Veiller à l'entretien des locaux
- Accueillir et accompagner les stagiaires en lien avec le tuteur
- Transmettre des informations envers ses collègues

VI) La formation et les lieux d'échanges et de paroles : des outils essentiels au bien être professionnel

❖ La formation individuelle : une nécessité tout au long de la carrière professionnelle

La formation est une nécessité et un atout majeur de nos professions. Celle-ci doit se poursuivre tout au long de la carrière afin de permettre aux pratiques d'évoluer au gré des réglementations et des dernières découvertes en matière d'éducation et de développement de l'enfant.

Partager nos pratiques et nos doutes professionnels avec des collègues différents de ceux de notre quotidien permet de se nourrir professionnellement et avoir une autre vision des choses : s'exprimer sans crainte pour trouver des solutions constructives aux difficultés rencontrées, mais aussi se rendre compte de notre potentiel et de nos compétences acquises, afin de revenir avec de la satisfaction envers les projets mis en place par notre équipe.

Dans ce cadre, chaque membre de l'équipe est invité à réfléchir tout au long de l'année aux compétences sur lesquelles il est désireux d'évoluer et de travailler. Il pourra ainsi formuler lors de son entretien individuel de fin d'année, ses choix de formation individuelle pour l'année suivante, sur lesquelles il pourra être positionné par le service de ressources humaines.

❖ La formation de groupe : un outil fédérateur

Les formations d'équipe ont tout aussi leur importance afin de mettre en œuvre une certaine cohérence des pratiques, une sorte de fil rouge, point de repère pour chaque membre dans son quotidien pour l'accompagnement des familles et des enfants.

Ces formations peuvent faire l'objet d'une demande des membres de l'équipe, mais aussi être à l'initiative de la direction si, du fait de ses observations elle perçoit une nécessité de cette formation de groupe.

Une fois l'intervenant ou la méthode de formation choisie, parfois en interne selon les compétences de chacune et en lien avec les formations individuelles suivies précédemment, l'équipe se retrouve lors de journées pédagogiques, dédiée à celle-ci. Chacun peut alors s'exprimer et aller chercher les informations nécessaires pour faire évoluer et réfléchir à ses pratiques.

❖ Les groupes d'analyses de pratiques professionnelles : un lieu de parole adapté

Les groupes d'analyses de pratiques sont définis par :

- Un espace d'accompagnement et de soutien des professionnels
- L'expression possible de chacun à partir des situations complexes rencontrées au quotidien
- Les échanges facilités par un tiers extérieur

Les objectifs de ces temps sont :

- *Proposer un espace d'écoute, de paroles et d'échanges afin de limiter les risques d'épuisement professionnel*
- *Aider les professionnels à prendre du recul sur des situations problématiques*
- *Favoriser le positionnement professionnel en lien avec les missions et place de chacun*
- *Permettre la confrontation des pratiques*
- *Travailler la cohésion d'équipe*

Depuis septembre 2021, l'analyse des pratiques professionnelles est obligatoire dans le secteur de la petite enfance. La loi prévoit un minimum de 6 h par personne et par an pour réfléchir entre collègues sur les enjeux de sa pratique. Ces temps d'analyses vont être mis en place courant de l'année 2024, la structure étant à la recherche d'un intervenant disponible pour remplir ces missions.

Le Projet Educatif

Conformément au décret du 30 Août 2021, article R.2324-29, 2° « *Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.* »

Ce projet définit les valeurs éducatives de la structure et permet de donner sens aux actions.

❖ Présentation de la halte-garderie

La Halte-garderie « Pirouette » a ouvert ses portes le 12 mars 2007. Elle accueille les familles du lundi au vendredi, avec fermeture le mercredi, de 8h à 18h. Son agrément lui permet d'accueillir 15 enfants de 3 mois à 3 ans (tous types d'accueil confondus). Le taux d'encadrement est d'un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas, et 1 adulte pour 8 enfants qui marchent.

Elle est le fruit d'une structure expérimentale (4 demi-journées d'ouverture, sur 2 lieux différents, de Septembre 2003 à Février 2007) qui a donné des résultats quant au besoin d'un mode de garde sur la commune.

L'équipe est composée :

- D'une directrice diplômée d'Etat Educateur de Jeunes Enfants à temps complet
- D'une directrice-adjointe diplômée d'Etat Educateur de Jeunes Enfants à temps complet
- De deux adjointes d'animation diplômées assistantes maternelles à temps partiel
- D'un agent d'entretien à temps partiel

❖ Objectifs généraux

La halte-garderie est avant tout un lieu de vie. La démarche de la majorité des familles d'Ostricourt est tournée vers la socialisation de leur enfant, la préparation à la vie collective, avec l'école en toile de fond.

Il apparaît souvent le besoin pour les parents de pouvoir prendre du temps pour eux (recherche d'emploi, temps personnel) et de sortir d'une relation fusionnelle sans culpabiliser. Les parents qui travaillent utilisent la structure comme mode de garde. Certains parents viennent à la suite d'une demande appuyée de la part de la PMI avec qui nous sommes en étroite collaboration ou d'un service (social ou hospitalier). L'enfant présente alors souvent un trouble psychologique et/ou physique qui peut rendre le relationnel plus difficile.

Fondé sur l'accueil en âge mélangés, l'aménagement des locaux est pensé et adapté pour que chaque enfant puisse évoluer selon ses besoins, son stade de développement et ses centres d'intérêts. Cette spécificité est profitable pour tous, car elle apporte de nombreuses interactions riches et diversifiées, qui favorisent l'autonomie, l'entraide, l'empathie et la socialisation.

Notre priorité est de recevoir l'enfant dans son individualité, de lui apporter un accueil sécurisant qui contribuera à l'apprentissage de la séparation ainsi qu'à un éveil à la vie en groupe. Mais avant tout, c'est la qualité de l'accueil réservé aux parents qui va être déterminante pour la confiance qu'ils nous accorderont.

La structure d'accueil est un lien entre la famille et l'extérieur. L'équipe d'encadrement à une fonction d'accompagnement, qui prend en compte les attentes des parents tout en répondant au mieux aux besoins des familles et des enfants.

❖ Accueil et adaptation / familiarisation

Le premier contact, souvent téléphonique, a pour objectif de répondre au mieux aux demandes des familles, de savoir si notre lieu d'accueil sera adapté à leurs souhaits, leurs contraintes personnelles et professionnelles et de leur indiquer les démarches à effectuer pour une inscription. Ils ont besoin, dès ce premier contact, d'être rassurés sur la notion de séparation. C'est bien souvent ce qui déterminera leur décision de nous confier leur enfant.

La première rencontre, qui a souvent lieu lors de l'inscription, a pour but de renseigner les parents, de les informer sur le fonctionnement de la structure, de lire avec eux le règlement intérieur, de faire visiter les locaux, de rencontrer l'équipe, de commencer à faire connaissance et entamer une démarche de confiance réciproque en répondant à leurs questions.

Lors de l'inscription administrative, nous prenons le temps nécessaire à un échange d'informations concernant l'enfant, ses besoins, son état de santé, son rythme, ses habitudes... Nous continuerons à discuter régulièrement avec les parents afin de partager nos observations concernant leur enfant.

Réfléchir sur la séparation c'est travailler sur les rapports parents-enfants-professionnels en prenant conscience de l'importance de la place de chacun. C'est aussi proposer une période d'adaptation, qui permettra à chacun d'appréhender l'autre, l'enfant va découvrir son nouveau milieu de vie et les personnes qui vont s'occuper de lui.

Les parents ont besoin de voir comment les membres de l'équipe interviennent auprès du groupe afin de se sentir assez en confiance pour accepter de confier leur enfant. Le dialogue, l'écoute, la communication prennent tout leur sens dans l'établissement de cette relation. C'est pourquoi nous leurs proposons de prendre le temps d'accompagner leur enfant en salle de jeux et de rester un moment avec nous afin de nous voir évoluer auprès des autres enfants pour qu'ils se fassent leur propre idée de notre travail.

Chaque nouveau venu à la halte-garderie a son histoire personnelle. L'équipe doit le prendre en compte et accepter que l'enfant exprime ses émotions. Nous devons alors l'accompagner en lui proposant un cadre stable et sécurisant. S'agissant majoritairement d'enfants confrontés pour la première fois à la séparation nous proposons un accueil progressif à la vie collective et adapté aux besoins de chacun. Les parents nous confient leur enfant pour une première demi-heure, au bout de laquelle nous faisons le bilan et décidons conjointement de la durée des temps d'accueil suivants. Le plus souvent nous augmentons la durée de présence d'une demi-heure à chaque visite. L'enfant découvre ainsi progressivement la vie de la structure : les temps de jeu, le goûter, le change, les activités, les départs échelonnés, etc. Nous écoutons les émotions de l'enfant et trouvons ensemble un rituel rassurant lors du départ du parent.

Tétines, doudous ou autres objets de transition entre la maison et l'extérieur sont à disposition des enfants et sont vivement recommandés lors de cette période !

Cette période de familiarisation est primordiale pour tout le monde car elle nous permet de faire connaissance les uns avec les autres, petit à petit. C'est au cours de cette période qu'une relation de confiance va se construire entre la famille et le professionnel (le)s.

Depuis Septembre 2023, nous avons mis en place une réunion de rentrée avec les familles. L'objectif étant, les premiers jours d'accueils passés et le stress engendré pour certains, d'expliquer de nouveau notre mode de fonctionnement, nos projets, de faire découvrir ou redécouvrir la structure. C'est aussi de permettre un temps d'échange entre professionnel(les) et parents en dehors des temps d'accueils du quotidien. Cela permet surtout une rencontre entre « anciennes » et « nouvelles » familles, qui peuvent ainsi échanger et partager leurs expériences.

❖ Journée type

Voici, à titre indicatif, une journée type du fonctionnement de la halte-garderie. En effet, les membres de l'équipe prennent à cœur de respecter le rythme de chaque enfant ainsi que leurs besoins et envies du moment. Les enfants sont changés au besoin, la sieste leur est proposée si nécessaire, et les enfants restent libres de faire les activités proposées.

<u>8 heures</u> : Ouverture de la halte-garderie	<u>12h30- 14h</u> : Changes et siestes
<u>8h-9h45</u> : Accueil, jeux libres	<u>14h</u> : Ouverture
<u>9h45-10h</u> : Siestes	<u>14h-15h30</u> : Accueil, jeux libres, activités dirigées, levers de siestes, changes.
<u>10h-11h30</u> : Jeux libres, activités dirigées, changes, lever de sieste	<u>15h30-16h</u> : Goûter
<u>11h-12h</u> : Départs échelonnés	<u>16h-18h</u> : Départs échelonnés
<u>11h15 -12h30</u> : Repas	<u>18h</u> : Fermeture de la halte-garderie
<u>12h</u> : Fermeture du midi	

❖ Espaces et temps

Activités dirigées, jeux libres, repas, changes, repos...autant de moments et de lieux à organiser ! La structure dispose de lieux adaptés à chacun de ces temps spécifiques. Notre organisation permet un apprentissage de l'autonomie, tant dans le développement psychomoteur des enfants que dans leur relationnel au sein du groupe. Nous offrons aux enfants un environnement qui répond à leurs besoins de sécurité physique et affective, d'éveil, en respectant leur rythme de vie et de développement.

La présence régulière des adultes, l'instauration des règles de vie et de certains rituels, le respect des besoins élémentaires de l'enfant le confortera dans un développement harmonieux au sein de la halte-garderie.

La notion de temps nécessaire à l'enfant se construit à travers le temps imposé par l'adulte (manger, dormir) et le temps libre que l'enfant s'approprié pour découvrir et développer sa créativité.

✓ Les repères espaces

○ L'entrée de la structure

L'entrée se fait par un portail et un parking commun à l'espace jeunesse et au centre social « La ruche ». Il faut passer deux portes, formant un sas, avec une des portes sécurisées par une ouverture à distance, avant d'entrer dans la structure.

A droite de l'entrée se trouve un local technique partagé, qui permet le stockage de notre matériel pédagogique et le matériel pour l'entretien des locaux.

A gauche de l'entrée se trouve le bureau d'accueil (direction / salle de pause). La porte de celui-ci est volontairement ouverte quand la direction s'y trouve afin de montrer sa disponibilité envers les familles et envers l'équipe si celle-ci a besoin de renfort lors des temps administratifs.

○ Le vestiaire

Dans le hall, se situe le vestiaire des enfants, avec pour chacun un porte manteau identifié par le prénom et la photo de l'enfant. Il permet aux parents d'accrocher manteaux, sacs et d'y disposer les chaussures. On y trouve également une table de change qui permet aux parents des plus petits d'y habiller leur enfant de manière plus confortable. Une chaise est aussi à disposition des parents, ainsi que des surchaussures qui permettent aux parents de pouvoir entrer dans la salle de vie avec leur enfant.

○ La salle de bains

Equipée d'une table à langer avec baignoire, de deux toilettes et d'un lave-mains à hauteur des enfants, elle est séparée du couloir par une barrière ajourée que les enfants apprennent très vite à ouvrir. La présence d'un adulte est toujours de rigueur. Il y a aussi un local fermé par un verrou où se trouvent la machine à laver et le sèche-linge. Une large vitre offre une vision sur la cuisine et la salle de vie.

Nous changeons les enfants régulièrement, au moins une fois par demi-journée, et autant de fois que nécessaire. La structure fournit les couches et le nécessaire de toilette. Moment privilégié avec les professionnelles, le change est aussi un moment intime où l'adulte investit la relation, en étant à l'écoute et dans la communication avec l'enfant.

Nous accompagnons les plus grands aux toilettes, avec lavage de mains systématique. Nous proposons les toilettes à l'enfant qui nous fait entrevoir son envie, tout en veillant à d'abord en discuter avec les parents pour avoir des actions éducatives communes. L'acquisition de la continence doit se faire lorsque l'enfant a acquis le contrôle musculaire suffisant et non un âge préétabli et sous la contrainte. Nous permettons ainsi à l'enfant d'être acteur de son propre développement, tout en l'accompagnant dans ses apprentissages par la parole, sans devancer ses capacités et en respectant son rythme. De ce fait, nous demandons aux parents de prévoir des changes complets.

○ La salle de jeu

Elle est aménagée de façon à assurer la sécurité des enfants accueillis, quel que soit leur âge, mais aussi de sorte que nous puissions toujours avoir un œil sur eux. Nous adaptons l'espace en tenant compte des contraintes de bâtiment (parties vitrées, radiateurs). Même si tous les meubles sont modulables, l'aménagement des espaces est changé le moins possible. Cela permet aux enfants de garder des repères d'espaces stables.

Nous favorisons l'autonomie des enfants et avons fait le choix, consciemment, de les laisser évoluer ensemble, tous âges confondus. Nous responsabilisons ainsi les plus grands en apprenant à faire attention aux plus petits. Les échanges sont favorisés et stimulants.

Divers espaces de jeux ont été créés afin de stimuler l'imagination des enfants et susciter leur intérêt. D'abord, un coin avec un petit canapé et des tapis, délimité par des meubles bas à compartiments pour caisses de jeux : on y trouve des livres ainsi que divers jeux, voitures, constructions... à disposition des enfants. Ensuite, un coin dinette à lui aussi été réaménagé avec divers meubles de cuisine à hauteur d'enfant. Un coin tapis a été délimité par une barrière modulable depuis Septembre 2023. Cela permet de pouvoir sécuriser les plus petits quand cela est nécessaire, ou d'offrir un espace qui appelle à l'apaisement pour les plus grands. Le reste de l'espace est en libre circulation et permet l'accès à un toboggan et à des tables et chaises adaptés à la taille des enfants.

L'aménagement approprié permet à chacun de façon individuelle, de découvrir ses compétences. Nous devons accepter la prise de risque de l'enfant, en ayant une attitude bienveillante, en lui manifestant notre présence et nos encouragements. Nous lui permettons ainsi de distinguer ce qui est vraiment dangereux de ce qui est de l'ordre du danger imaginaire.

○ La cuisine

Le coin cuisine est aménagé dans la salle de vie, délimité par une barrière donnant accès au couloir. Celui-ci se compose de placards et d'étagères de rangements, du réfrigérateur, du lave-vaisselle, du micro-ondes, d'une plaque chauffante et d'un évier. C'est dans cet endroit que sont préparés les repas des enfants.

○ Le dortoir

Le dortoir longe le couloir (parties vitrées avec rideaux occultants) donnant sur la salle de jeux. Nous disposons de lits à barreaux pour les plus petits ainsi que de trois couchettes au sol pour les plus grands.

Nous faisons en sorte que chaque enfant ait toujours le même couchage, même s'il arrive parfois qu'un même lit soit utilisé par un autre enfant dans la semaine. Chaque enfant a ses propres draps, alèses et turbulettes. Les siestes se font rideaux fermés et volets baissés sans pour autant être dans le noir complet afin de différencier le jour et la nuit.

Pour les enfants en journée continue, la sieste après le repas est généralement commune mais varie selon les besoins des enfants.

Les enfants sont couchés dans une tenue confortable, et nous prenons soin de retirer tout accessoire dangereux (bijoux, élastiques/barrettes, cordon de tétine...) Nous essayons de prendre en compte au mieux le rythme et les habitudes de sommeil des enfants, ainsi que les consignes des parents. Le matériel personnel (gigoteuse) peut être utilisé.

Des activités calmes sont mises en place au moment des siestes, les allers et venues sont limitées dans le couloir longeant le dortoir.

○ La cour extérieure et les espaces verts

La halte-garderie dispose d'un espace extérieur, clos, qui nous permet d'accompagner les enfants dehors en toute sécurité. Celle-ci est en cours de réaménagement afin de proposer un nouveau sol plus adapté en matériaux souple et une nouvelle aire de jeux aux enfants. Nous proposons le plus souvent aux enfants des ballons ou des vélos, et de manière occasionnelle d'autres jeux tels que des jeux d'eaux, manipulation ou autres.

Nous avons la possibilité d'accéder au jardin longeant la structure, donnant sur le parking privé mais partagé, en aménageant celui-ci avec des barrières pour plus de sécurité. Il permet aux enfants de pouvoir courir dans plus d'espaces, d'avoir un contact avec la nature différent.

✓ Les repères temps

○ « Tout est activité »

Nous considérons que tout ce que font les enfants à la halte-garderie est activité, et ce quel que soit l'âge et les capacités. Se déplacer pour s'approcher d'un jouet, faire attention aux autres, écouter, ranger, rester assis..., tout est prétexte à la communication, à l'échange, aux relations entre enfants et entre enfants et adultes, à l'apprentissage du respect, au développement des « habiletés sociales ». Moins l'adulte interviendra et plus les expériences pour l'enfant seront riches et porteuses d'acquisitions nouvelles. C'est pourquoi l'adulte s'implique dans l'activité sans être interventionniste. Plus l'enfant aura confiance en ses capacités, plus il se sentira apprécié dans ce qu'il fait et plus il aura le sentiment d'exister ou d'avoir une place auprès de l'adulte.

L'enfant apprend à se connaître en tant qu'individu à travers le jeu. Il nous revient donc, à nous adultes, d'aménager un espace suffisamment riche, varié et réfléchi autour de lui pour qu'il puisse y pratiquer à son rythme ses propres jeux et ses propres expériences.

Le développement est un processus interactif, par lequel l'enfant apprend au contact et en relation avec autrui : jeu libre chez les bébés ou activité partagée chez les plus grands, tout est prétexte à l'échange, à l'imitation, aux interactions, à la découverte de l'autonomie et au développement du langage.

Dans le jeu libre, l'enfant découvre ses compétences. Il a accès au matériel mis à disposition par l'adulte et apprend à choisir, à prendre des initiatives personnelles qui l'aident à grandir, donc à devenir autonome. Il développe son imagination, affine sa motricité et découvre sa capacité à entrer en socialisation.

Lors de ces temps de jeu libre, nous adaptons notre rythme de travail à celui du groupe d'enfants et à ses individualités. Nous en profitons aussi pour observer l'enfant, seul et au milieu des autres, son développement, ses aptitudes, son comportement, ses éventuelles difficultés ou préoccupations du moment. Ces périodes de jeu libre ont lieu à tout moment, en dehors des goûters et des repas.

Pour toute activité dirigée, nous en fixons le cadre en analysant les besoins du groupe. Nous adaptons les activités dans le contexte repéré, tout en créant des conditions de jeu favorables qui permettront à l'enfant de faire ses expériences (disponibilité de l'adulte) et en laissant les enfants venir de leur propre initiative.

La place et le rôle de l'adulte restent indispensables auprès des enfants avant et pendant l'activité pour répondre à leurs diverses sollicitations. Cela demande disponibilité, écoute, capacité d'observation, car, pour les enfants n'ayant pas encore un langage suffisamment élaboré, l'appel à l'adulte peut se faire de façon singulière.

Nous distinguons différents types **d'activités organisées** :

- **La motricité globale** : concerne les mouvements qui sollicitent les grandes masses musculaires : ramper, sauter, marcher, lancer, attraper, pédaler, grimper... Nous mettons à disposition des enfants du matériel adapté lors de cette activité, organisée selon le nombre d'enfants présents.

A l'intérieur : toboggan (monter l'escalier, glisser), tunnel (ramper), chevaux à bascule (balancer), musique (danser)... ateliers de motricité.

A l'extérieur : vélos (pédaler), ballons (courir, attraper, lancer, taper...).

- **La motricité fine** : concerne les mouvements qui sollicitent les petits muscles, particulièrement ceux des mains, des doigts : dessiner, écrire, lancer, enfiler, coller... Nous organisons diverses activités manuelles, développant toutes la préhension, la dextérité vers des formes de plus en plus petites.
- **La manipulation** : pâte à modeler fait maison, pâte à sel, peinture aux doigts... autant d'activités qui permettent à l'enfant d'explorer de nouvelles matières, de découvrir de nouvelles sensations et de créer selon son imagination.
- **Les jeux d'eau** : organisés à l'intérieur et à l'extérieur, le jeu d'eau est une activité sensorielle très appréciée des enfants, proposée tout au long de l'année et pas seulement en été.
- **Les temps calmes** : lorsque l'ambiance est tendue, bruyante ou sur demande des enfants, nous proposons un temps calme dans la salle de jeu, sur un tapis ou à même le sol. L'adulte propose ce moment de détente autour d'un support : livres, musique douce, comptines, massages...
- **Le langage** : La communication est essentielle pour l'enfant. Avant même de parler, l'enfant communique avec les autres de manière non verbale (mimiques, contact), ou verbales (cris, pleurs, ...).

Nous avons un rôle important à jouer dans le développement du langage des enfants. Pour l'accompagner à développer sa communication et enrichir son vocabulaire, nous utilisons de nombreux supports comme les livres, les comptines, les kamishibaï, les imagiers, ... Quotidiennement, lors des différents temps de la journée, nous décrivons nos actions, l'environnement, ce qui va aider aussi l'enfant à construire son langage. Depuis Septembre 2023, nous avons souhaité mettre en place la communication gestuelle qui est le fait d'associer un geste à un mot. C'est un moyen de communication destinés particulièrement aux bébés. Il permet à ceux-ci de pouvoir communiquer et être compris de l'adulte avant même d'être en capacité de parler. Cela diminue les frustrations de se sentir incompris.

➤ *L'égalité entre les filles et les garçons :*

« Fille ou Garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tous stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. Ces grâces à ses femmes et à ses hommes que je construis mon identité »

Principe 7 Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Voitures, poupées, déguisements, utilisation des couleurs... autant de jeux pouvant parfois être désignés comme « *genrés* » sont ici en libre accès pour tous les enfants. Chaque enfant étant accueilli avec ses spécificités, nous faisons en sorte que toutes les sources possibles de « distinctions » ne soient pas mises en avant. Préjugés et stéréotypes sont fortement évités afin d'être dans une démarche la plus égalitaire possible quel que soit le genre. Si certains parents peuvent parfois avoir un discours qui va à l'encontre de cette égalité, c'est notre rôle de reprendre avec lui les intérêts au niveau du développement de l'enfant, avec parfois des parallèles parlants dans nos vies d'adultes. En tant que professionnelles nous veillons à garder une posture qui soit neutre et impartiale.

➤ *La dimension culturelle :* la culture est aussi importante dans nos pratiques.

- ✓ La lecture est une activité plus que présente dans notre quotidien avec notamment des livres en libre accès, des temps de lecture accompagnés en individuel ou collectif, l'intervention d'une bénévoles et d'un agent de la médiathèque municipale plusieurs fois par mois. La variété est présente pour les enfants.
- ✓ La musique tient aussi une place importante : comptines, marionnettes, cd de musiques, radio, manipulation d'instruments. Nous souhaitons offrir aux enfants un éveil musical lors de leur accueil à la halte-garderie. Un prochain partenariat avec l'école de musique municipale est en cours de réflexion.
- ✓ La danse est elle aussi présente dans notre quotidien : lors des ateliers de motricité, lors de l'écoute de musique, les enfants et le professionnel(les) occupent l'espace et rendent ces moments de partages joyeux et ludiques.

➤ *Le temps du repas et du goûter*

Organisés dans une ambiance au possible calme, repas et goûters doivent être des moments favorisant l'échange et l'apprentissage. Certains rituels les accompagnent.

Avant ces temps, il est demandé aux enfants de remettre un peu d'ordre dans la salle de jeux (participer au rangement de certains jouets, pour permettre un retour au calme après le repas ou une rotation et de nouvelles activités après le goûter par exemple). Ensuite, vient le passage au lavage des mains.

Afin de favoriser les échanges et les apprentissages, nous mettons en place, dès le début d'année, un double service : deux professionnel(les) gère chacun(e) une table de maximum 4 enfants (du lavage des mains jusqu'à l'accompagnement à la sieste).

Le repas est préparé vers 11h30. Il est fourni par la halte-garderie. Composé en général d'une entrée (tomates cerises, concombres, ...), d'un plat principal type « blédichef », d'un morceau de fromage, de pain ou de craquottes et d'un laitage ou de fruits. Plusieurs familles privilégient néanmoins des repas maison pour le plat principal qui aident à la continuité des habitudes culturelles de la maison.

Nous proposons un goûter vers 15h30 fournit également par la structure, qui est généralement composé d'un produit laitier (yaourt, lait, fromage), d'un produit fruitier (compote ou fruit) et d'un produit céréalier (biscuits, pain).

Goûter et repas sont proposés individuellement sur nos genoux ou dans des transats jusqu'à ce que l'enfant sache s'asseoir seul sur une chaise. Une fois à table, nous laissons progressivement l'enfant expérimenter seul le repas : nous lui proposons la double cuillère, l'incitons à boire au verre, le laissons manger avec les doigts, acceptons qu'il n'aime pas tel ou tel aliment.

Au cours du repas, l'accompagnement à l'autonomie est un de nos axes pédagogique. Pour ce faire, nous avons réfléchi à un système de photos et de bassines où les enfants peuvent être acteurs tout au long du repas : débarrasser son assiette, ses couverts, son verre, jeter son emballage de yaourt, mettre son bavoir au sale.

✓ Le temps du repos et / ou sommeil

Indispensable pour bien grandir, le sommeil est proposé dans le dortoir ou parfois sur le tapis dans la salle de jeux. Le dortoir est aménagé de sorte que tous les enfants trouvent un cadre sécurisant et apaisant. Chaque enfant dispose d'un lit à barreaux ou d'une couchette.

L'équipe est vigilante quant aux activités proposées en amont du couchage mais aussi durant les temps de sieste, afin de favoriser un sommeil calme et réparateur. Nous suivons les consignes des parents (besoins et habitudes de l'enfant) et nos observations personnelles.

Afin de préparer ce moment, il est lui aussi ritualisé. Après le repas, chaque enfant passe par la salle de bain, pour se déshabiller et changer sa couche ou passer aux toilettes. Afin de favoriser leur autonomie : chaque enfant dispose d'un panier avec photo, où il peut disposer ses vêtements, qu'il aura enlevé dans un premier temps avec l'accompagnement de l'adulte puis seul au cours de l'année.

❖ La place des familles

Les familles sont nos premiers partenaires : il est primordial de tisser des relations de confiance parents/enfants/professionnelles dès les premiers contacts et de garder en tête que l'enfant doit être au cœur de nos échanges. C'est pourquoi, passé le temps de l'inscription, riche en échanges, l'équipe doit continuer à communiquer régulièrement avec les familles. En plus des parents, ils nous arrivent aussi régulièrement d'accueillir les grands-parents, oncles et tantes, qui sont parfois des relais dans les modes de garde des enfants.

Les temps d'arrivée et de départ des enfants correspondent à des moments de transmission entre adultes. Les parents sont invités à accompagner et venir rechercher leur enfant dans la salle de jeu afin de favoriser la relation.

Lors des arrivées, nous nous installons « géographiquement » de sorte que chaque famille soit accueillie. Lorsque c'est possible, l'une de nous s'installe dans le coin cuisine pour noter les informations pratiques données, les autres sont dans la salle de jeu, auprès des enfants au sol, et aussi disponible aux familles et aux enfants. Si besoin, celle qui en a le plus la possibilité se détache pour accueillir l'enfant physiquement, ou invite le parent à lui ramener l'enfant si elle est occupée à sécuriser d'autres enfants.

L'équipe, confrontée à des familles différentes, fait en sorte d'amener un dialogue simple et cohérent. Nous faisons tout pour accompagner les parents avec justesse et sans jugement, en s'adaptant à la compréhension intellectuelle de chacun.

Nous pensons apporter :

- Une part d'éducation sanitaire : propreté corporelle, soins, hygiène générale, réponse aux questions concernant les maladies infantiles
- Une part d'éducation « parentale globale » : aider le parent à prendre conscience de l'attention physique et psychique dont a besoin l'enfant pour grandir sereinement.

Si les parents le souhaitent, la direction peut les recevoir en toute confidentialité dans son bureau et prendre en compte autant que possible leurs souhaits et leurs attentes.

Un panneau d'affichage est accroché dans l'entrée de la structure. Y sont notées les différentes activités de la structure, les informations sanitaires importantes, le prénom des stagiaires présents dans les locaux, les actions municipales et/ou associatives en direction des familles.

Différents temps sont organisés dans l'année pour permettre l'accueil et les rencontres des familles : fête de fin d'année en décembre et kermesse en juillet en sont les principaux.

❖ *Les relations avec les partenaires*

Le travail en partenariat réalisé depuis l'ouverture est toujours aussi important. Les enjeux sont multiples, tant sur le développement du projet social que sur le relationnel avec les familles.

La Mairie : l'équipe municipale est attentive aux besoins des familles ostricourtoises. Une adjointe déléguée à l'enfance prend en compte nos demandes, nos projets et les soutient auprès de la municipalité. Notre lien avec les services municipaux est important : les services de communications sont présents lors des événements importants de notre structure, les services techniques et d'entretien...

La Caisse d'Allocations Familiales : un partenaire privilégié dans l'aide apportée à la mise en œuvre de nos projets, le soutien au fonctionnement de la structure, principal financeur... Le dialogue instauré est constructif et professionnel.

Le Conseil Départemental : partenaire dans l'évolution de la halte-garderie et dans le suivi des familles. Une convention de « places d'accueil et d'éveil » est signée pour accueillir des enfants en situation de difficultés éducatives en lien avec la PMI.

La Protection Maternelle et Infantile : partenaire régulier, dans le suivi de la structure et le travail autour des familles, c'est un lien privilégié et très important. Nos échanges sont fréquents et nos connaissances respectives des enfants et des familles sont complémentaires.

Les équipes enseignantes des deux écoles maternelles : une rencontre avec les directrices et les enseignants de petite section est organisée chaque année. Nos connaissances des enfants futurs scolarisés, leurs permettent, entre autres, d'organiser leur groupe-classe mais aussi de s'adapter le mieux possible aux enfants, à leurs éventuelles difficultés que nous aurions repérés.

Le Centre Social « La ruche » : situé géographiquement dans le même bâtiment, ce partenariat nous permet de bénéficier de séances de motricité une fois par mois. L'animatrice se déplace dans nos locaux avec du matériel varié et adapté aux tout-petits. Nous avons aussi mis en place une convention afin qu'une bénévoles, à la retraite, puisse intervenir une fois par semaine auprès de enfants. Nous souhaitons promouvoir le livre auprès des petits, mais aussi dans l'échange avec les parents, les inciter à lire avec leur enfant. Les parents ne sont pas présents pendant cette activité mais durant les transmissions, nous précisons si leur enfant a apprécié ce temps.

La Médiathèque municipale : nous bénéficions d'une médiathèque sur la commune. Un partenariat a été mis en place afin de proposer, d'une part, des interventions de l'animatrice directement à la halte-garderie, et d'autre part de pouvoir nous rendre dans les locaux de celle-ci avec les enfants et leurs parents. Cela nous permet aussi d'emprunter des livres pour la structure et ainsi diversifier et rendre plus riche l'éventail des lectures que nous proposons aux enfants.

L'école de musique : la commune possède une école de musique avec laquelle nous souhaitons prochainement créer un partenariat afin d'offrir aux enfants une sensibilisation à cette discipline culturelle qui occupe une grande place dans leurs centres d'intérêts.

La mission locale, les collèges et lycées : la halte-garderie accueille de façon régulière des personnes scolarisées ou en parcours de réinsertion sociale et suivie par les missions locales ou France Travail afin de leur faire découvrir l'environnement de la collectivité et l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Une éducatrice de jeunes enfants et alors « tutrice » de stage tout au long de la période d'immersion, en lien avec les autres professionnel(les) de la structure et les organismes de formations.

❖ **L'accueil des stagiaires**

L'observation des pratiques et l'intégration dans le milieu professionnel est une source riche de transmissions et de formation pour les futurs professionnels. Notre rôle est de les accompagner dans leur parcours du mieux possible. C'est pourquoi nous faisons en sorte de n'accueillir qu'une personne en stage, parfois 2 selon le type de formation. Un affichage dans le sas permet d'y mettre leur photo afin de vous les présenter. Ils sont tenus au secret professionnel au même titre que l'équipe. Nous avons rédigé un « projet d'accueil des stagiaires » ainsi qu'un « catalogue des métiers de la petite enfance ».

La structure est habilitée à accueillir des personnes en formation ou en stage d'observations :

- Stages d'observations ou d'immersion (mission locale)
- Elèves de 4ème ou de 3ème
- Elèves 2nde ASSP (Accompagnement aux soins et services à la personne)
- CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance)
- ADVF (Auxiliaire de Vie aux Familles)
- Auxiliaire de puériculture
- EJE (Educateur de Jeunes Enfants)

❖ **Les moyens humains et financiers**

L'équipe de la halte-garderie est composée de personnel qualifié à l'encadrement des enfants, conformément aux normes en vigueur.

La direction est assurée par une éducatrice de jeunes enfants, qui s'occupe de la gestion courante de la structure : fonctionnement administratif, gestion de l'équipe, accueil des familles, inscriptions, suivi des partenariats. En cas d'absence, la fonction de direction est assurée par une autre éducatrice de jeunes enfants. L'encadrement des enfants est aussi assuré par deux adjointes d'animation qui animent et dynamisent les temps d'accueil. En cas d'absence, nous sollicitons le service animation de la ville, qui fait son possible pour renforcer l'équipe.

Il est important de favoriser la professionnalisation de chacune. Pour cela, nous nous appuyons sur différents dispositifs :

- Observations partagées sur les enfants
- Discussion avec les parents
- Temps de réunion : minimum deux fois par an
- Une journée pédagogique minimum une fois par an
- Formations individuelles régulières

Le fonctionnement de la structure est cofinancé via la Prestation de Service Unique (PSU) par la CAF et la commune d'Ostricourt.

❖ L'évaluation du projet éducatif

Il est indispensable de procéder à une évaluation régulière afin de pouvoir analyser l'évolution de la structure et aussi nos pratiques professionnelles. Les orientations sont, d'une part, une évaluation « *quantitative* » concernant l'évolution concrète de la structure, et d'autre part, une évaluation « *qualitative* » concernant la vie globale de la structure.

❖ L'évaluation quantitative

Celle-ci nous permet de justifier notre ouverture auprès des services habilités (CAF, PMI). Les bilans mensuels apportent un suivi chiffré de la structure indiquant avec précisions plusieurs paramètres :

- *Le nombre de nouvelles inscriptions*
- *Le nombre d'enfants accueillis*
- *Les heures d'accueil réalisées*
- *Le taux d'occupation global*

❖ L'évaluation qualitative

Celle-ci nous permet d'apprécier les effets de notre travail sur les familles. Il s'agit pour nous de savoir analyser les situations et nos attitudes professionnelles. Les échanges réguliers avec les parents nous donnent des indications sur leurs besoins. Nous prenons note de leurs demandes, réfléchissons à leurs attentes et y répondons le mieux possible.

Notre repère principal est le bien-être de l'enfant. Nous l'évaluons à différents moments :

- *Dans le comportement global de l'enfant*
- *Dans son évolution générale au sein de la structure*
- *Dans le jeu libre*
- *Dans les échanges avec nous*
- *Dans le sommeil*
- *Dans l'alimentation*

Nous nous fions aussi beaucoup aux relations avec les parents :

- *Dans la façon dont les parents nous confient leur enfant*
- *Dans les informations qu'ils nous transmettent sur leur enfant*
- *Dans le retour qu'ils nous donnent sur l'évolution globale de leur enfant à la maison, depuis la fréquentation de la halte-garderie*
- *Dans leur demande de conseils*

La halte-garderie est une petite structure développée sur une petite commune. Nous avons opté pour une ambiance conviviale et observons souvent la répercussion de notre travail sur les familles : accueil des frères et sœurs, mais aussi des membres de la famille élargie : frère, sœur, beau-frère, belle-sœur venant inscrire leur enfant à la suite d'un retour positif de l'entourage.

Les retours des membres de l'équipe pédagogique participent eux aussi à l'évaluation du projet. Les observations et les échanges divers que nous pouvons avoir au quotidien ou lors des réunions nous permettent de nous remettre en question, d'adapter et de faire évoluer nos pratiques professionnelles. Nous passons beaucoup de temps au travail et c'est un lieu que nous voulons aussi convivial pour les membres de l'équipe. La bonne entente, la bienveillance, l'écoute et l'entraide sont des facteurs importants dans la réussite des projets.

❖ **Tableau de synthèse**

<u>Objectifs généraux</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Moyens mis en œuvre</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
1/ Accueillir les familles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mixité sociale et de territoire ➤ Qualité de l'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil individualisé ➤ Echanges de discussions 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respect mutuel ➤ Fréquentation
2/ Proposer un mode d'accueil aux parents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre à un besoin ➤ Compléter un autre mode de garde ➤ Sortir d'une relation fusionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en compte des besoins ➤ Sécurité de l'accueil ➤ Ecoute 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaction des familles ➤ Relation parents-enfants
3/ Aider à la séparation (Parents/enfants)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeux de la 1^{ère} séparation ➤ Contact avec des personnes extérieures ➤ Préparation à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation progressive ➤ Orientation sur l'accueil adultes-enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enfants en confiance ➤ Satisfaction individuelle ➤ Socialisation globale
4/ Offrir un lieu de vie aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Découverte de la vie de groupe ➤ Favoriser la socialisation ➤ Apprentissages nouveaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation progressive ➤ Diversité des activités 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enfants en confiance ➤ Relation à l'adulte ➤ Création des relations entre enfants
5/ Observer l'enfant (Enfants/équipe)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi global de l'évolution de chacun ➤ Observation du développement des enfants en difficultés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Echanges en équipe ➤ Echanges avec les parents 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution positive ➤ Suivi en partenariat ➤ Parents concernés
6/ Faire évoluer la structure (Équipe)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'adapter aux besoins des familles ➤ Avoir des projets dynamisants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Questionnaire ➤ Réflexion individuelle et collective ➤ Expérience personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaction des familles ➤ Taux d'occupation



Le Maire,

Bruno RUSINEK

Annexe



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

File ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.



CHARTRE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURTCOMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/030 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE
GARDERIE PIROUETTE

2024/030 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-GARDERIE PIROUETTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur de la Halte-Garderie sur le sujet du délai de carence appliqué en cas d'absence d'un enfant pour maladie

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

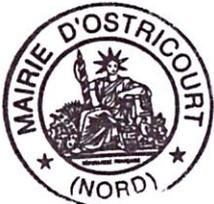
- D'approuver le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie Pirouette joint à la présente délibération.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,



Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,



Bruno RUSINEK

HALTE-GARDERIE « PIROUETTE »

211 Avenue du Maréchal Leclerc

59162 OSTRICOURT

03.27.99.35.78

haltegarderie@ostricourt.fr



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT HALTE-GARDERIE MUNICIPALE

OSTRICOURT



La Halte-Garderie Pirouette est une structure municipale ouverte depuis Départemental depuis le 12 mars 2007, pour accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans révolus, et 5 ans révolus pour les enfants porteurs de handicap (en concertation avec la PMI) dans la limite de 15 places maximum, et dans les conditions d'accueil en surnombre réglementaire. L'accueil des enfants n'est pas conditionné à l'activité professionnelle de leurs parents, ni à une fréquentation minimale.

❖ Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 8h à 18h.

L'agrément accordé par le Conseil Départemental est modulé, ce qui signifie que sur certains créneaux, le nombre d'enfant accueillis est limité. Sous réserve d'accord de la PMI à notre dernière demande les places se divisent comme suit :

- 10 places de 8h à 9h
- 15 places de 9h à 12h et de 14h à 17h
- 10 places de 12h à 14h
- 5 places de 17h à 18h

La Halte-Garderie est ouverte toute l'année, sauf durant les deux semaines des vacances de Noël, du 1^{er} au 31 août, les jours fériés et durant les journées pédagogiques. Les parents sont informés de tout changement d'horaires ou de fermeture exceptionnelle, par écrit sur panneau d'affichage, oralement, par mail, voire par téléphone si nécessaire.

L'assurance « responsabilité civile » contractée par la Mairie est la SMACL. Elle couvre la gestion, l'organisation des activités de la halte-garderie ainsi que le bâtiment.

❖ L'équipe encadrante :

○ L'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique encadrant les enfants est composée de :

- Une Educatrice de Jeunes Enfants, directrice, à temps complet : Mélissa Duhamel
- Une Educatrice de Jeunes Enfants, directrice adjointe, à temps complet
- Deux Adjointes d'Animation, à temps partiel
- Un agent d'entretien, à temps partiel

La personne chargée des fonctions de direction de la structure coordonne la relation aux familles et aux enfants et les accueille dans le respect de leur individualité. Elle gère les demandes de places, la tenue de la liste d'attente et les inscriptions administratives.

Elle prend en charge la gestion administrative et budgétaire de la structure ainsi que le lien aux différents partenaires (Mairie, Elus, Ressources Humaines, CAF, PMI, RSAI...) et se tient au fait des cadres réglementaires et des politiques petite enfance.

Elle coordonne la mise en place de l'accueil des enfants et des familles et impulse une dynamique dans la gestion des différents projets afin de favoriser l'épanouissement de chacun.

En cas d'absence de la personne en charge de la direction, c'est l'EJE présente qui prend en charge la suppléance de ces missions.

Au niveau de l'encadrement des enfants, le rapport est d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent.

○ L'accueil des stagiaires

La structure est habilitée à accueillir des personnes en formation ou en stage d'observations, par exemple :

- Elèves de 4^{ème} ou de 3^{ème}
- Elèves 2nde ASSP (Accompagnement aux soins et services à la personne)
- CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance)
- ADVF (Auxiliaire de Vie aux Familles)
- Auxiliaire de puériculture
- EJE (Educateur de Jeunes Enfants)

L'observation des pratiques et l'intégration dans le milieu professionnel est une source riche de transmissions et de formation pour les futurs professionnels. Notre rôle est de les accompagner dans leur parcours du mieux possible. C'est pourquoi nous faisons en sorte de n'accueillir qu'une personne en stage, parfois deux selon le type de formation. Un affichage dans le sas permet d'y mettre leur photo afin de vous les présenter. Ils sont tenus au secret professionnel au même titre que l'équipe.

❖ Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)

La structure est tenue d'être rattachée à un professionnel de santé : médecin ou infirmière puéricultrice. Cette personne :

- Veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale
- Veille à la mise à jour des protocoles sanitaires
- Informe et sensibilise l'équipe en matière de santé et de développement du jeune enfant
- Supervise l'accueil des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique

Pour l'année 2024, la structure est actuellement à la recherche d'un nouveau RSAI disponible pour remplir ces missions. L'expérience auprès des jeunes enfants est un critère très important.

❖ Les modalités d'accueil et d'inscription

La direction adapte les réservations avec les parents, dans le respect du rythme de l'enfant, en tenant compte des besoins des familles et des contraintes de la vie en collectivité. La structure en concertation avec la famille se réserve le droit de modifier le contrat d'accueil s'il n'est pas adapté.

○ Les demandes d'inscription

Pour toute demande d'accueil, en journée continue ou en demi-journée, un courrier daté ou un mail des parents est nécessaire. Ce dernier stipulera le début de l'accueil ainsi que la fréquence souhaitée. Seule la réception du courrier ou du mail validera la demande et la famille sera alors placée sur la liste d'attente et positionnée selon les places disponibles. La responsable de la structure recontacte les familles en cas de créneaux vacants.

Un accueil régulier est possible pour les habitants d'Ostricourt, pour les enfants dont les parents travaillent sur la commune ou dont les grands-parents habitent Ostricourt.

La structure n'impose pas de conditions d'activité professionnelle ou assimilée aux deux parents ou au parent unique, ni de fréquentation minimale.

- Les différents types d'accueil

Actuellement, les paiements s'effectuent au plus tard le 10 du mois suivant, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

Prochainement, les systèmes de paiement sont amenés à évoluer. Les paiements seront possibles en espèces, chèque, carte bancaire ou directement en ligne.

- L'accueil régulier

- Concerne les enfants inscrits, dans le cadre d'un contrat établi avec les parents.
- Les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents.
- Le contrat d'accueil est élaboré à partir des besoins exposés par la famille, et peut être révisé en cours d'année, à la demande des familles ou de la direction, soit en cas de modification des besoins ou d'un contrat inadapté aux heures de présences réelles.
- Le contrat précise les besoins d'accueil : nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine, nombre de semaines dans l'année, les absences prévisibles sollicitées par la famille (congés, RTT) et les périodes de fermeture de l'équipement.
- Le contrat engage les parents à régler les heures sur la base définie par le contrat, et les éventuelles heures supplémentaires effectuées par l'enfant au cours du mois.
- Un délai de prévenance de 7 jours est à respecter en cas d'absence prévisible, auquel cas les heures prévues sont facturées à la famille.

- L'accueil occasionnel

- Concerne les enfants qui nécessitent un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.
- Les besoins sont ponctuels et ne sont pas récurrents.
- Il n'y a pas de contrat d'accueil établi.
- Une réservation préalable, soit téléphonique ou orale est nécessaire pour occuper une place qui serait vacante.
- Un délai de prévenance de 1 journée est à respecter en cas d'absence prévisible, auquel cas les heures réservées sont facturées à la famille.

- L'accueil d'urgence

- Concerne les enfants qui ne sont pas connus de la structure.
- Les besoins des familles ne sont pas connus à l'avance et ne peuvent donc pas être anticipés.
- La structure applique un tarif moyen établi sur la moyenne des participations familiales de l'année précédente (*annexe 1*).
- Le paiement s'effectue à la séance.
- Lors d'un accueil d'urgence, le responsable de l'enfant est invité à remplir une fiche d'inscription reprenant les noms, prénoms, adresse, numéros de téléphone des responsables ainsi que nom, prénom, date de naissance de l'enfant.
- Les familles se renseignent directement sur place, par téléphone ou par mail.

○ Les documents nécessaires à l'inscription

Pour toute inscription, la famille est invitée à retirer un dossier à remplir, ou prendre contact avec la structure par mail afin d'obtenir le document.

Pour inscrire leur enfant, les parents doivent fournir :

- ✓ Le livret de famille
- ✓ Le numéro d'allocataire CAF ou la photocopie du dernier avis d'imposition (N-1) pour les familles n'étant pas affiliées à la CAF du Nord
- ✓ Un justificatif de domicile
- ✓ Un certificat médical attestant que l'enfant est apte à la vie en collectivité
- ✓ Une ordonnance médicale autorisant l'administration du traitement médicamenteux prescrit et notamment le doliprane.
- ✓ Une copie du carnet de vaccination (*Pour rappel les vaccinations obligatoires pour fréquenter la collectivité sont : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, Haemophilus influenza de type B, hépatite B, pneumocoque, méningocoque de type C*) Celui-ci sera à renouveler à chaque nouvelle vaccination de l'enfant.
- ✓ Une attestation d'assurance (responsabilité civile) en cours de validité
- ✓ La photocopie ou l'envoi des pièces d'identité des personnes autorisées à venir chercher l'enfant dont les parents.

Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous directement auprès de la direction (prise de contact par téléphone, par mail ou en se rendant sur place) et ont lieu toute l'année en fonction des places et créneaux disponibles. Les inscriptions ont lieu le matin à 10h15 ou l'après-midi à 14h.

○ La période d'adaptation

Tout accueil nécessite une période d'adaptation qui est très importante pour l'enfant et pour les parents. L'enfant entrera dans un lieu nouveau, entouré de personnes et de stimulations inconnues, ce qui nécessite de prendre le temps de se faire confiance mutuellement et de se sentir à l'aise pour que l'accueil lui soit bénéfique.

La première fois, l'enfant sera présent 30 minutes, seul de préférence, puis la capacité horaire augmentera selon les observations des membres de l'équipe et la capacité de l'enfant à supporter la collectivité.

Celle-ci représente parfois une première séparation entre l'enfant et ses parents. Il est alors indispensable de respecter les créneaux horaires donnés par l'équipe et de revenir chercher l'enfant à l'heure.

Une adaptation peut parfois prendre du temps, cela n'a rien d'alarmant. Chaque enfant est différent et se sentira à l'aise si les conditions d'accueil lui sont favorables.

Il est conseillé de prévoir les doudous et tétines si les enfants en possèdent, et si non, de prévoir un linge ou peluche de la maison pour les premières fois car cela peut être rassurant pour l'enfant.

L'adaptation est facturée en fonction des heures réalisées au tarif horaire définie par la CAF et commence par une demi-heure.

○ Modalités de départ définitif de la structure

Les départs en cours d'année :

Les parents doivent prévenir la direction de leur intention de mettre un terme définitif à l'accueil au moins un mois avant la date prévue. En cas de désistement sans préavis, le mois en cours sera facturé sur la base des heures réservées.

Les départs définitifs :

Lors de l'inscription de leur enfant à la halte-garderie, celle-ci vaut jusqu'à son entrée à l'école maternelle, sauf décision des parents de départs anticipés (voir ci-dessus)

○ Les tarifs (Annexes 1,2 et 3)

La Caisse des Allocations Familiales subventionne la halte-garderie via une Prestation de Service (PSU) qui respecte le barème institutionnel des participations familiales de la CNAF. Elle donne accès à un service CDAP qui permet à la direction d'obtenir les bases de ressources retenues au titre de l'année de référence (N-2)

Le montant horaire de la participation familiale, est défini par un taux d'effort appliqué aux ressources de la famille et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des participations familiales.

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence, y compris les repas et les soins d'hygiène. Toute demi-heure entamée est due. Les heures réalisées en dehors du contrat seront facturées par demi-heure complémentaires.

Le montant de la participation familiale :

- Pour l'année N, du 01/01/N au 31/12/N, les revenus pris en compte sont ceux de l'année N-2.
- Est calculé sur la base des revenus inscrits sur l'avis d'imposition (tous les revenus déclarés sont pris en compte), avant l'abattement des 10 %.
- Le montant retenu est l'ensemble des revenus de l'année divisés par 12, afin d'obtenir un revenu mensuel.

Pour les non-allocataires ou personnes n'ayant pas autorisé l'accès à ces données : la détermination des ressources à retenir s'effectue à partir de l'avis d'imposition N-2 et selon le cas d'autres pièces justificatives nécessaires à l'établissement de la facturation de l'accueil.

En cas d'absence de présentation de l'avis d'imposition, un montant plafond est déterminé (c'est également ce montant qui sera retenu pour les familles ayant des ressources supérieures au plafond de ressources).

En cas d'absence de ressources, un montant forfaitaire plancher est retenu (équivalent au RSA socle annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement).

En cas de changement de situation familiale survenant au cours de l'année, la famille doit en aviser dans les plus brefs délais la CAF ainsi que la direction de la structure. Le tarif appliqué pourra être révisé sous présentation de justificatif des trois derniers mois (fiche de paie, attestation...).

Les tarifs sont révisés chaque année, au 1^{er} janvier, mais peuvent être révisés en cours d'année en cas de changement. Dès qu'un changement de tarif intervient, celui-ci est noté dans le dossier de l'enfant et la famille en est informée.

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap et bénéficiant de l'AEEH permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur (fournir justificatif). La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

En cas d'enfant placé en famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, la tarification correspond au tarif moyen de l'année N-1.

Le Conseil Municipal de la commune définit la majoration concernant les familles non domiciliées à Ostricourt : celle-ci est définie à +12 % supplémentaire du tarif défini par les services CDAP.

○ Remboursements

Il ne pourra pas y avoir de remboursements en cas :

- D'absence liée à une convenance personnelle
- D'absence non justifiée

Il y aura remboursements en cas :

- De fermeture exceptionnelle de la structure
- D'absences prévues dans un délai minimum de 7 jours avant la date de celle-ci.
- D'éviction de l'enfant par le médecin ou référent santé et accueil inclusif de la structure
- De maladie ou d'hospitalisation avec certificat médical
- Si l'absence est justifiée (par mail ou téléphone) et si la structure a pu remplacer le créneau d'accueil par l'accueil d'une autre famille déjà inscrite

Autres cas :

- Toute absence est facturée sur la base des heures établies au contrat d'accueil
- Si des heures sont réalisées au-delà du contrat prévu, elles sont facturées en plus aux familles en appliquant le barème national des participations familiales.
- Toute absence non-excusee au-delà de 7 jours entraînera l'annulation définitive des réservations.

Les parents doivent informer de toute absence prévisible de l'enfant au moins 7 jours avant et dès que possible en cas d'absence non-prévue de façon à ce que la structure puisse proposer les places disponibles pour les accueils occasionnels ou d'urgence.

En cas d'impayés, et après rappel, la direction en réfère au service comptabilité de la commune qui met en place une procédure adaptée en lien avec le SGC d'Orchies.

❖ Vie quotidienne :

Lors de la présence des parents dans la Halte-Garderie, l'enfant est sous leur responsabilité.

Les parents participent à la vie de la structure lors de temps forts organisés en lien avec la municipalité.

Les familles sont nos premiers partenaires : il est primordial de tisser des relations de confiance parents/enfants/professionnelles dès les premiers contacts et de garder en tête que l'enfant doit être au cœur des échanges. C'est pourquoi, passé le temps de l'inscription – riche en échanges – l'équipe doit continuer à communiquer régulièrement avec les familles.

○ Journée type

Les axes principaux de notre projet éducatif sont : la motricité libre, le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect de ses capacités et compétences et la stimulation du langage : à travers la verbalisation, la lecture, les chansons...

Voici, à titre indicatif, une journée type du fonctionnement de la halte-garderie. En effet, les membres de l'équipe prennent à cœur de respecter le rythme de chaque enfant ainsi que leurs besoins et envies du moment. Les enfants sont changés au besoin, la sieste leur est proposée si nécessaire, et les enfants restent libres de faire les activités proposées.

<u>8 heures</u> : Ouverture de la halte-garderie	<u>12h30- 14h</u> : Changes et siestes
<u>8h-9h45</u> : Accueil, jeux libres	<u>14h</u> : Ouverture
<u>9h45-10h</u> : Siestes	<u>14h-15h30</u> : Accueil, jeux libres, activités
<u>10h-11h30</u> : Jeux libres, activités dirigées, changes, lever de sieste	dirigées, levers de siestes, changes.
<u>11h-12h</u> : Départs échelonnés	<u>15h30-16h</u> : Goûter
<u>11h15 -12h30</u> : Repas	<u>16h-18h</u> : Départs échelonnés
<u>12h</u> : Fermeture du midi	<u>18h</u> : Fermeture de la halte-garderie

○ Arrivées et départs des enfants : les transmissions

Les parents sont invités à se désinfecter les mains **avant l'entrée** dans les locaux à l'aide du gel hydroalcoolique mis à leur disposition dans le sas d'entrée de la structure.

Le temps des transmissions est un moment essentiel dans l'accueil des enfants, ce qui demande une disponibilité autant de la part des professionnels que des familles. C'est pourquoi, lors de l'accueil du matin et du soir, les parents sont invités à entrer dans la salle de jeux, le port des surchaussures mises à disposition est obligatoire.

Avant de déposer leur enfant en salle, il est demandé aux familles de passer par la salle de bain afin de lui laver les mains.

Afin de préserver l'équilibre du groupe, il n'y a pas d'arrivée possible après 10h. De même, il n'y a pas d'arrivées ou de départs entre 12h et 14h.

La structure ferme ses portes à 18h, il est important de prendre en compte le temps nécessaire aux transmissions et d'arriver quelques minutes avant la fermeture.

○ Accueil des enfants en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap et/ou porteurs de maladie chronique peuvent fréquenter la structure après accord avec les parents pour adapter au mieux le temps de présence.

Un Projet d'Accueil Individualisé est alors mis en place, en accord avec les parents, le médecin traitant de l'enfant et la responsable de la structure afin de permettre le suivi et l'épanouissement de l'enfant dans la structure.

La halte-garderie permet aux personnels paramédicaux (orthophonistes, kinésithérapeute, psychomotricien) d'intervenir auprès de l'enfant dans ses locaux.

○ Personnes autorisées

Les enfants ne sont rendus qu'aux personnes qui nous les ont confiés ou aux personnes majeures habilitées par les parents et mentionnées sur la fiche d'inscription : l'envoi de la pièce d'identité par mail est demandé lors de l'inscription de l'enfant et la personne doit la présenter lors de sa venue.

Si pour une raison de dernière minute une personne inhabituelle est amenée à venir chercher l'enfant, le parent devra, remplir une attestation sur l'honneur ou stipuler par mail le nom et prénom de la personne qui viendra chercher l'enfant, toujours sur présentation de la pièce d'identité.

Si les parents ne sont pas venus chercher l'enfant à l'heure de fermeture de l'établissement, les membres de l'équipe prendront contact avec les personnes autorisées dans le dossier d'inscription de l'enfant afin de venir le chercher.

En dernier recours et dans l'impossibilité de joindre les personnes, l'enfant est confié aux autorités compétentes : la Gendarmerie.

○ Maladies et traitement médicaux

Pour le confort de l'enfant et le respect des autres, si les symptômes sont sévères, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée. Cela concerne toutes les maladies infantiles et saisonnières.

Si au cours de son séjour un enfant est souffrant, les parents sont appelés pour venir le chercher dans le meilleur des cas. En cas d'absence ou d'impossibilité à joindre les parents (ou toute personne habilitée), la direction fait appel aux personnes compétentes qui prendront les mesures nécessaires en fonction de l'état de l'enfant. En cas d'urgence les services d'urgence compétents sont appelés.

Le personnel de la halte-garderie est habilité à administrer du doliprane à votre enfant si nécessaire. Avec votre accord (à valider lors de l'inscription), et sur présentation d'une ordonnance médicale qui sera valable pour l'année d'inscription. Vous serez d'abord averti par téléphone de l'état de votre enfant, et l'équipe sera apte à décider si oui ou non il est nécessaire de venir chercher votre enfant.

Les traitements médicaux en cas de maladies seront administrés uniquement pour les enfants accueillis en journée continue, et seule la dose du midi sera donnée par les professionnelles.

Une ordonnance médicale est à fournir avec le nom des médicaments, posologie à respecter et poids de l'enfant. (Y compris les crèmes spécifiques pour le change et pour l'homéopathie),

Tous les médicaments laissés par les parents doivent être dans une boîte non entamée, un exemplaire reste à la halte-garderie pour toute la durée du traitement.

○ [Affaires personnelles des enfants](#)

Lors de sa venue, l'enfant doit avoir un sac à son nom, contenant :

- Des vêtements de change (bodys, t-shirts, pantalon)
- Un sachet pour les affaires sales
- Une paire de bottes qui restera à la halte-garderie pour favoriser les sorties extérieures
- Une paire de chaussons propres qui restera à la halte-garderie : nous privilégions les pieds nus pour le développement psychomoteur des enfants, mais le choix des parents reste la priorité.
- La tétine dans un boîtier à tétine
- Le doudou : il est laissé à disposition des enfants et doit être lavé au minimum une fois par semaine

Pour le confort de l'enfant, ce dernier doit arriver avec une couche et des vêtements propres, confortables et sans valeur sentimentale qui ne craignent pas d'être salis lors des activités extérieures et intérieures.

Toutes les affaires doivent être notées au nom de l'enfant. Le port de bijoux est fortement déconseillé. L'équipe décline toute responsabilité en cas de perte.

○ [Fournitures des couches](#)

Les couches sont fournies par la structure. Lors des changes, nous utilisons en priorité de l'eau et du savon. En cas d'érythème fessier, si la famille souhaite apporter sa marque de crème pour le change, il sera demandé d'en fournir un tube fermé avec une prescription médicale. Si elles le souhaitent, ou en cas d'intolérance, les familles sont libres d'apporter leurs produits (dans ce cas, la structure ne réalisera pas de déduction tarifaire).

○ [Fournitures des repas et des goûters](#)

Pour la journée continue, **le repas** (plat préparé + fromage + compote, yaourt, ou fruit) est fourni, sauf le lait maternisé. **Les goûters** sont fournis par la structure et sont composés :

- D'une compote de fruits ou de fruits frais
- D'un produit laitier : yaourt, lait ou fromage
- D'un produit céréalier : pain, biscuits, céréales ou gâteau.

L'eau consommée est de l'eau du robinet. Jusqu'à un an et pour la préparation des biberons, de l'eau de bouteille peut être fournie.

Si elles le souhaitent, les familles sont libres d'apporter le repas et le goûter de leur enfant (dans ce cas, la structure ne réalisera pas de déduction tarifaire).

Si les familles souhaitent amener le repas ou le goûter de leur enfant, celui-ci devra **obligatoirement** être apporté dans **un sac isotherme avec pain de glace** et chaque élément devra être annoté au prénom de l'enfant.

○ [Les sorties extérieures](#)

La halte-garderie possède une cour extérieure et les enfants ont aussi accès au jardin annexant notre bâtiment. A certaines périodes de l'année et lorsque l'encadrement en matière de professionnels est réglementaire, des sorties peuvent être organisées par petits groupes, par exemple jusqu'à la médiathèque municipale. Il est alors demandé aux parents de signer une autorisation de sortie afin que leur enfant puisse y participer.

Annexes Tarifaires 2024

Annexe 1 : Tarif moyen de l'année 2024

⇒ Calculé en fonction des tarifs de l'année précédente.

Tarif accueil d'urgence	0.97 € de l'heure
Tarif Aide Sociale à l'Enfance	0.97 € de l'heure

Annexe 2 : Taux de participation familiale par heure facturée

Nombre d'enfants	Taux d'effort appliqué
1 enfant	0.0619%
2 enfants	0.0516%
3 enfants	0.0413%
4 à 7 enfants	0.0310%
8 à 10 enfants	0.0206%

Calcul du tarif horaire

Le calcul s'effectue sur les ressources de l'année N-2 :

Par exemple pour l'année 2024, les ressources prises en compte sont celles de 2022

$$\frac{(\text{Total des ressources annuelles} / 12) \times (\text{le taux d'effort applicable})}{100}$$

Annexe 3 :

Ressources mensuelles plancher 2024 : 765.77 €

Ressources mensuelles plafond 2024 : 6000 €

Ces tarifs sont révisés chaque année selon les taux applicables définis par la Caisse d'Allocations Familiales

La Municipalité se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des textes législatifs, des besoins des familles et de l'organisation de la structure.

Ce document peut être consulté sur le site de la ville :

<https://www.ville-ostricourt.fr/Ecole-jeunesse/Halte-garderie>

Un exemplaire de ce règlement est envoyé par mail ou remis en format papier sur demande des parents lors de l'inscription de leur enfant.

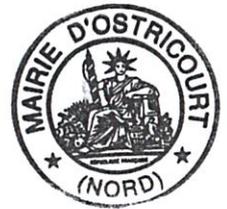
Un exemplaire est affiché à l'entrée de la Halte-Garderie.

Le Maire d'Ostricourt

Le Maire,



Bruno RUSINEK



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURTCOMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAoui - M. Ludovic MEKIL

Était excusé :

M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M: Bruno RUSINEK

Étaient absents :

Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/031 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AGENTS MUNICIPAUX

2024/031 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AGENTS MUNICIPAUX

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu la délibération municipale 2023/114 en date du 13 décembre 2023

Considérant la nécessaire régularisation de la disposition l'article L 622-2 du Code Général de la Fonction Publique dans le règlement intérieur des agents municipaux.

Considérant la modification apportée en termes de nombre de jours pouvant être reportés sur le Compte Epargne Temps

Considérant l'avis du CST en date du 18 avril 2024

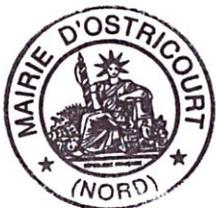
Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'émettre un avis favorable à la prise en compte de l'article L 622-2 du Code Général de la Fonction Publique
- De fixer à 10 le nombre de jours pouvant alimenter le Compte Epargne Temps

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST - M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé :

M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents :

Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/032 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCTROI DES FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ENTRETIEN DES FOSSES POUR L'ANNEE 2024

2024/032 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCTROI DES FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ENTRETIEN DES FOSSES POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2018-253 du Conseil communautaire du 10 décembre 2018 relative à la définition de la compétence GEMAPI.

Considérant que le désenvasement des fossés de plaine et des fossés communaux ne relève pas de la définition de la compétence GEMAPI, mais contribue au bon écoulement des eaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT en date du 5 juillet 2021, relative à la mise en place d'un fonds de concours de fonctionnement pour l'entretien des fossés, avec les communes.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT souhaite participer aux travaux de désenvasement des fossés de plaine et des fossés communaux dans les conditions suivantes :

- Une enveloppe est calculée sur une base de 4 euros par mètre linéaire de fossé désenvasé, financé à 40% par la Pévèle Carembault sur 8 ans.
Le coût global estimé de cette opération, dont les communes assurent la maîtrise d'ouvrage, s'élève à un montant de 1 954 120 euros HT pour un linéaire de 488530 mètres linéaire de fossés de plaine et de fossés communaux,
- Pour la Pévèle Carembault qui finance à 40% cela représente un financement de 781 648 euros réparti sur 8 ans donc 97 706 €/an variable en fonction de l'échéancier des communes.

Considérant qu'une convention doit être signée afin d'organiser le versement d'un fonds de concours par la Communauté de communes Pévèle Carembault au profit de chacune de ses 38 communes.

Vu le projet de convention de fonds de concours,

Vu le tableau récapitulatif déterminant le nombre de mètres linéaires de fossés concernés, ainsi que

Vu la fiche technique

Vu le rapport d'intervention des travaux réalisés avant le 1er novembre 2021 pour pouvoir procéder au versement en 2021.

Considérant les prévisions de travaux pour l'année 2022

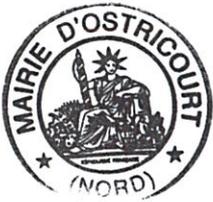
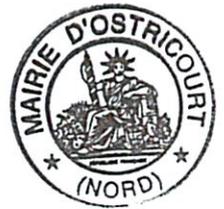
Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- De solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT pour le désenvasement des fossés de plaine et des fossés communaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de fonds de concours avec Monsieur le Président de la Pévèle Carembault fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant au dossier.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK

**CONVENTION ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PEVELE CAREMBAULT
ET LA COMMUNE DE Ostricourt**

**RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
Pour le désenvasement des fossés de plaine et des fossés communaux**

P R E A M B U L E :

La Communauté de communes Pévèle Carembault souhaite participer au désenvasement des fossés à travers la mise en place d'un fonds de concours disponible pour les communes.

En effet, la gestion des fossés ne relève pas directement de la compétence GEMAPI mais participe au bon écoulement des eaux, à la prévention des inondations et à la gestion des milieux aquatiques.

Les objectifs à travers ce financement sont de :

- Préserver les fossés, leurs berges, la faune et la flore pour améliorer la biodiversité
- Proscrire le busage des fossés
- Garantir leur capacité de stockage pour limiter l'aggravation des inondations
- Préserver le bon écoulement des eaux
- Réduire l'érosion des talus et le dépôt de sédiments
- Réduire la fréquence et les coûts d'entretien

La participation de la Communauté de communes au coût de ce désenvasement devra respecter les conditions suivantes :

- Respecter les objectifs énoncés ci-dessus
- Désenvaser uniquement le tiers inférieur de la profondeur totale du fossé et en préservant la végétation des talus (voir fiche technique en annexe)

Cette enveloppe est calculée sur une base de 4 euros par mètre linéaire de fossé désenvasé, financé à hauteur de 40% par la Pévèle Carembault sur 8 ans.

La commune de Ostricourt a décidé de réaliser des travaux de désenvasement en respectant la fiche technique.

Le coût global estimé de cette opération, dont la commune assure la maîtrise d'ouvrage, s'élève à un montant de 13 148 € HT, sur une base de 4€ par mètre linéaire désenvasé sur un linéaire de fossé de plaine calculé à 1933 ml et un linéaire de fossés communaux de 1354 ml soit 3 287 ml de fossés total.

Par la délibération n° CC_2021_.... en date du 5 juillet 2021, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Pévèle Carembault a décidé l'octroi de fonds de concours à ses communs membres, au titre de sa faculté d'octroi de fonds de concours qu'elle tient de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ce titre, la commune de Ostricourt peut bénéficier d'un fonds de concours d'un montant s'élevant à 5 259 € total maximum réparti sur 8 ans pour un linéaire de 3 287ml de fossé désenvasé maximum.

En conséquence, il convient de signer une convention afin de constater le versement du présent fonds de concours par la Communauté de communes Pévèle Carembault au profit de la commune de Ostricourt.

Dans ces conditions,

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 059-215904525-20240419-2024_0032-DE



ENTRE :

La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Etablissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé à PONT A MARCQ - Place du Bicentenaire (ci-après désignée « CCPC »),

Représentée par son Président, Monsieur Luc FOUTRY, dûment habilité par délibération n°CC_2021_..... du conseil communautaire en date du 5 juillet 2021.

ET :

La commune de Ostricourt

Sise, 20, place de la République

Représentée par son maire, Monsieur Bruno RUSINEK , dûment habilité par une délibération du conseil municipal en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre exposé en préambule, et au titre de sa faculté d'octroi de fonds de concours prévu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes Pévèle Carembault a décidé de participer au financement du désenvasement des fossés menés par la commune de Ostricourt

Dans cette optique, la présente convention a pour objet d'une part de fixer les obligations des parties, d'autre part de définir le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à la commune de Ostricourt .

ARTICLE 2 : REGLES D'OCTROI DU FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'octroi du fonds de concours par la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT ne saurait avoir pour conséquence un dépassement de 80 % d'aides publiques au projet considéré.

Le financement du désenvasement de la Pévèle Carembault ne pourra pas excéder 40 % des dépenses réelles.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DE REALISATION DE L'EQUIPEMENT

La commune s'engage à réaliser les opérations suivantes :

Désenvasement des fossés de plaine et des fossés communaux en respectant les principes de la fiche technique

ARTICLE 4 : PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Financeurs	Montant du financement maximum en € HT pour 8 ans	%	Nombre de ml de fossés à désenvaser en 8 ans maximum
Commune de Ostricourt	7 889€	60 %	3 287
Fonds de concours CCPC maximum	5 259€	40 %	
Coût de l'opération TOTAL	13 148€	100 %	

ARTICLE 5 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

5.1 : Montant du fonds de concours

Afin de contribuer au financement de la réalisation de ces travaux, la Communauté de communes Pévèle Carembault s'engage à verser à la commune de Ostricourt un fonds de concours dont le montant s'élève à **5 259€, maximum réparti sur 8 ans.**

5.2 : Modalités de versement du fonds de concours

Le paiement du fonds de concours à la commune interviendra au terme de la réalisation des travaux de désenvasement prévu dans l'année, suite à la fourniture du rapport d'intervention reprenant l'ensemble des factures acquittées, les photographies avant et après travaux et le détail des travaux avec le nombre de mètres linéaires réalisés.

Le versement du fonds de concours nécessitera la production d'un état des dépenses acquittées signé par le Maire.

ARTICLE 6 : INFORMATION DES TIERS DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCPC

La Commune s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, et le cas échéant sur les panneaux éventuellement présents sur le chantier de réalisation de l'équipement, la participation financière de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS COMPTABLES

La Commune s'engage à faire parvenir annuellement à la Pévèle Carembault un échéancement prévisionnel des crédits à mobiliser et du nombre de mètres linéaires à désenvaser dans la limite de l'enveloppe maximum prévue.

Cette information sera transmise à la Pévèle Carembault avant le **30 septembre de l'année N-1** afin de permettre à la Pévèle Carembault d'intégrer ces éléments dans son budget.

Faute de disposer de toutes ces informations, la Pévèle Carembault ne pourra assurer le paiement dans l'année des sommes qui pourraient être demandées par la commune.

D'une manière générale, la commune s'engage à justifier d'un point de vue comptable et à tout moment, sur simple demande de la Communauté de communes Pévèle Carembault, de l'utilisation du fonds de concours reçu.

A la fin des huit ans, si l'enveloppe prévue n'a pas été utilisée par la commune, celle-ci est définitivement perdue. Le nombre de ml de fossés à désenvaser par commune est un linéaire maximum sur 8 ans. La commune ne pourra plus demander de fonds de concours après le dépassement du linéaire de fossé indiqué, même si l'enveloppe globale sur les 8 ans pour la commune n'a pas été utilisée dans sa totalité.

L'objectif n'est pas de désenvaser plus sur le programme de 8 ans, mais de pérenniser un désenvasement régulier lorsqu'il est nécessaire, et de réduire les coûts en travaillant sur les causes d'envasement.

Exemple : Une commune X réalise un désenvasement de 1000 ml de fossé à 2 euros du ml soit pour un montant de 2000 euros. Cette commune sera financée à 40% de 2000 euros. Lorsque la commune a désenvasé la totalité de son linéaire, l'enveloppe n'est ainsi pas épuisée. La commune ne pourra pas pour autant recommencer ses linéaires de fossés avant la fin des 8 ans. La seule condition dérogatoire est de prouver un envasement anormal, d'en avoir recherché les causes et de les avoir résolues.

Chaque année, la Pévèle Carembault élaborera son budget désenvasement des fossés après le 30 septembre de l'année N-1 avec les prévisions de travaux de chaque commune. Lorsque l'enveloppe des 100 000 euros par an de la Pévèle Carembault sera dépassée, la commission 5 statuera sur les communes prioritaires ou sur l'augmentation de l'enveloppe. La commune qui n'aura pas transmis son échéancier prévisionnel avant le 30 septembre de l'année N-1 n'aura pas la possibilité de demander pour l'année N un financement de ces travaux de désenvasement des fossés.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS TECHNIQUES

La commune s'engage à communiquer à la Communauté de Communes Pévèle Carembault dans les meilleurs délais qui suivent l'achèvement de la réalisation des travaux, le rapport d'intervention précisant le respect des objectifs et des conditions de la fiche technique. En cas de non-respect des conditions de la fiche technique (méthode de désenvasement du tiers inférieur), la Pévèle Carembault pourra décider de refuser le versement du fonds de concours pour les opérations de désenvasement de l'année en cours.

Ce fonds de concours est prévu pour une durée de 8 ans. Il ne sera pas possible de désenvaser plusieurs fois le même fossé dans cette période. Dans le cas d'un envasement excessif avant la fin des huit ans, la commune devra travailler en partenariat avec la communauté de communes sur l'identification des causes d'envasement avant d'envisager des nouveaux travaux de désenvasement.

Le fonds de concours ne pourra pas être utilisé pour des travaux de busage de fossé. Les travaux devront respecter la méthode du tiers inférieur et préserver la berge et la végétation existante. Dans le cas contraire, la Pévèle Carembault se réserve la possibilité de refuser le versement du fonds de concours de l'année en cours.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention a une durée de 8 ans à partir de l'année 2021. La commune pourra dès cette année bénéficier du fonds de concours dans la limite de l'enveloppe allouée au budget. La fin de cette convention prendra effet au 31 décembre 2028. Les derniers paiements des travaux de l'année 2028 pourront être versée sur l'année 2029 si un engagement en 2028 a été réalisé.

ARTICLE 9 : REGLEMENT D'EVENTUELS LITIGES

Tout litige survenant entre la commune de Ostricourt et la Communauté de communes Pévèle Carembault et ayant trait aux dispositions contractuelles de la présente, sera porté, à défaut d'accord amiable, devant le Tribunal Administratif de Lille.

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature.

Fait à PONT-A-MARCQ, le

Pour la Communauté de communes
PEVELE CAREMBAULT

Son Président

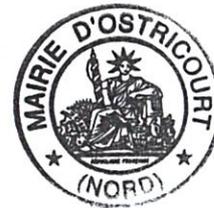
Luc FOUTRY

Fait à Ostricourt, le 22 / 04 / 2024

Pour la Commune de Ostricourt

Son Maire

Bruno RUSINEK



Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/033 - VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENT QUARTIER 2030

2024/033 - VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENT QUARTIER 2030

Le Contrat de Ville d'Ostricourt doit être renouvelé avec comme cadre contractuel l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023, les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés)

Les futurs contrats de ville ne seront par conséquent plus organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants, Le nombre de ces enjeux sera limité.

La nouvelle géographie reprend le quartier de la cité des Bois jusqu'au frontière de Wahagnies et de Oignies. Soit 2200 habitants au lieu de 1420 habitants dans l'ancien contrat de ville 2015-2020.

Le Contrat de ville Engagement Quartier 2030 s'articule autour de cinq objectifs :

EDUCATION

Réussite Éducative
Accompagnement à la parentalité
Inclusion Numérique
Accès à la culture, loisirs pour tous
Education à la citoyenneté

EMPLOI

Insertion par l'emploi
Levée des freins à l'emploi
Optimiser les parcours d'insertion

TRANSITION ECOLOGIQUE

Amélioration du cadre de vie
Accès au sport et à la mobilité douce pour tous

PREVENTION ET SECURITE

Prévention de la délinquance,
Prévention violence aux femmes et intrafamiliales
Gestion Urbaine de Proximité

SANTE

Accès à la santé
Accès aux droits
Ville Santé

Considérant l'intérêt pour la commune de contractualiser avec l'Etat dans le cadre du dispositif Politique de la Ville tels que présenté par le tableau ci-après :

<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Porteur de l'action</i>	Coût total TTC en €	Contrat de Ville ETAT	Coût Ville T.T.C. en €
Actions programme de réussite éducative (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	10 000	6 500	3 500
Ingénierie Programme de réussite éducative (CPO 3 ans)	Commune – Service Politique de la Ville	17 000	8 500	8 500
Atelier Santé Ville (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	5 000	2 500	2 500
Culturellement – Artistiquement – Sportivement Ostricourt (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	31 500	15 750	15 750
Ingénierie (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	49 336	14 800	34 536
Préventionnez vous ? (annuel)	Commune- Service- Politique de la Ville	10 100	8 000	2100
Un atelier de quartier sur la commune d'Ostricourt (annuel expérimentation)	Les compagnons bâtisseurs Haut de France	43 792	20 582	0
Ville Vie Vacances (annuel)	Centre Social La Ruche	19 070	4 665	4 665
Jeunes engagés et citoyens (annuel)	Centre Social La Ruche	13 975	6 705	1 680
Mon livret de vie (annuel)	Centre Social La Ruche	10 155	5 200	1 300
Adopter un mode de vie sain et durable (annuel)	La récré Verte	13 780	11 024	2 756
Ostricourt occupation transitoire et préfiguration du tiers lieu la participation citoyenne (CPO de 3 ans)	L'Etabli	48 356	24 178	24 178
Total		256 675	128 404	101 465

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

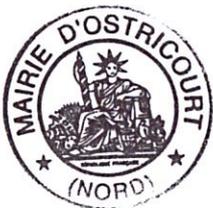
Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- DECIDE de valider la programmation politique présentée dans le tableau en annexe ci-joint
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec l'Etat et les Institutions et partenaires concernés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les actions définies dans ce cadre, sous réserve de l'avis favorable du Comité de pilotage.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles dans ce cadre.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire


Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission
En préfecture le 23 AVR. 2024
Affiché le 23 AVR. 2024
Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST - M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAoui - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/034 - : CESSION ET ACQUISITION DE FONCIER SOUS FORME D'ECHANGE DE FONCIER ENTRE LA PARCELLE AA-10p RUE PIERRE BROSOLETTTE APPARTENANT A LA COMMUNE D'OSTRICOURT ET LA PARCELLE AA-9p APPARTENANT A MAISONS ET CITES

**2024/034 - : CESSION ET ACQUISITION DE FONCIER SOUS F
FONCIER ENTRE LA PARCELLE AA-10p RUE PIERRE BROSOLETTTE APPARTENANT
A LA COMMUNE D'OSTRICOURT ET LA PARCELLE AA-9p APPARTENANT A
MAISONS ET CITES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'opportunité de procéder à un échange foncier entre la parcelle AA-10p d'une contenance de 656 m² rue Pierre Brossolette appartenant à la commune d'OSTRICOURT et la parcelle AA-9p d'une contenance de 918 m² appartenant à MAISONS & CITES dans le cadre d'un projet de lots libres, selon les modalités suivantes :

La Ville cède à Maisons et Cités une partie de la parcelle AA-10 d'une contenance de 656 m², qui deviendra la parcelle cadastrée AA-10p, laquelle deviendra propriété de Maisons et Cités.

Cette cession se fera moyennant l'euro symbolique

Maisons et Cités cède à la Commune, une partie de la parcelle AA-9 d'une contenance de 918 m², qui deviendra la parcelle AA-9p, laquelle deviendra propriété de la Commune.

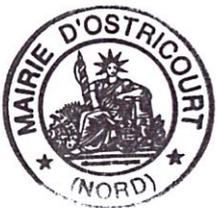
Cette cession se fera moyennant l'euro symbolique

Considérant l'avis des domaines en date du 11 avril 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'autoriser la cession à Maisons et Cités une partie de la parcelle AA-10 d'une contenance de 656 m², qui deviendra la parcelle cadastrée AA-10p, laquelle deviendra propriété de Maisons et Cités.
- D'autoriser l'acquisition d'une partie de la parcelle AA-9 d'une contenance de 918 m², qui deviendra la parcelle AA-9p, appartenant à Maisons et Cités.
- De préciser que l'opération de cession, de même que l'acquisition se feront moyennant l'euro symbolique
- De prendre en charge 50% des frais notariés liés à ces opérations

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,

Bruno RUSINEK

Le Maire,

Bruno RUSINEK





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 059-215904525-20240423-2024_034-DE

S²LO - SD



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 11/04/2024

Direction régionale des Finances Publiques des Hauts-
de-France et du département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale

82 avenue JF Kennedy

BP 70689

59033 LILLE cedex

Le Directeur régional des Finances publiques

à

POUR NOUS JOINDRE

Monsieur le Président de la société Maison et Cités

Affaire suivie par : Philippe CADEL

Courriel : philippe.cadel1@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 14 14 70 88

Réf DS:17313059

Réf OSE : 2024-59452-27795

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Nature du bien :

Echange de parcelles cadastrées AA n°9 (partie) contre AA n°10

Adresse du bien :

21 cité des Beaux Arts à Ostricourt

Valeur globale:

1^{er} terme de l'échange (AA 09) : 73 000 €

2^{ème} terme de l'échange (AA 10) : 1000 €

Soit une soulte en faveur de Maisons&Cités de 72 000 €

assortie d'une marge d'appréciation de -10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

affaire suivie par : Monsieur Raphaël BLOQUET

2 - DATES

de consultation :	09/04/2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	/
le cas échéant, de visite de l'immeuble : Visite extérieure uniquement	/
du dossier complet :	09/04/2024

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	Amiable	<input checked="" type="checkbox"/> Dans le cadre d'un échange
-----------	---------	--

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.

Estimation demandée pour une cession dans le cadre d'un échange de la parcelle AA 10 (p) pour 656 m² appartenant à la commune pour permettre la réalisation de 5 lots de TAB. Projet d'échange sans soulte sur la base de l'euro symbolique.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

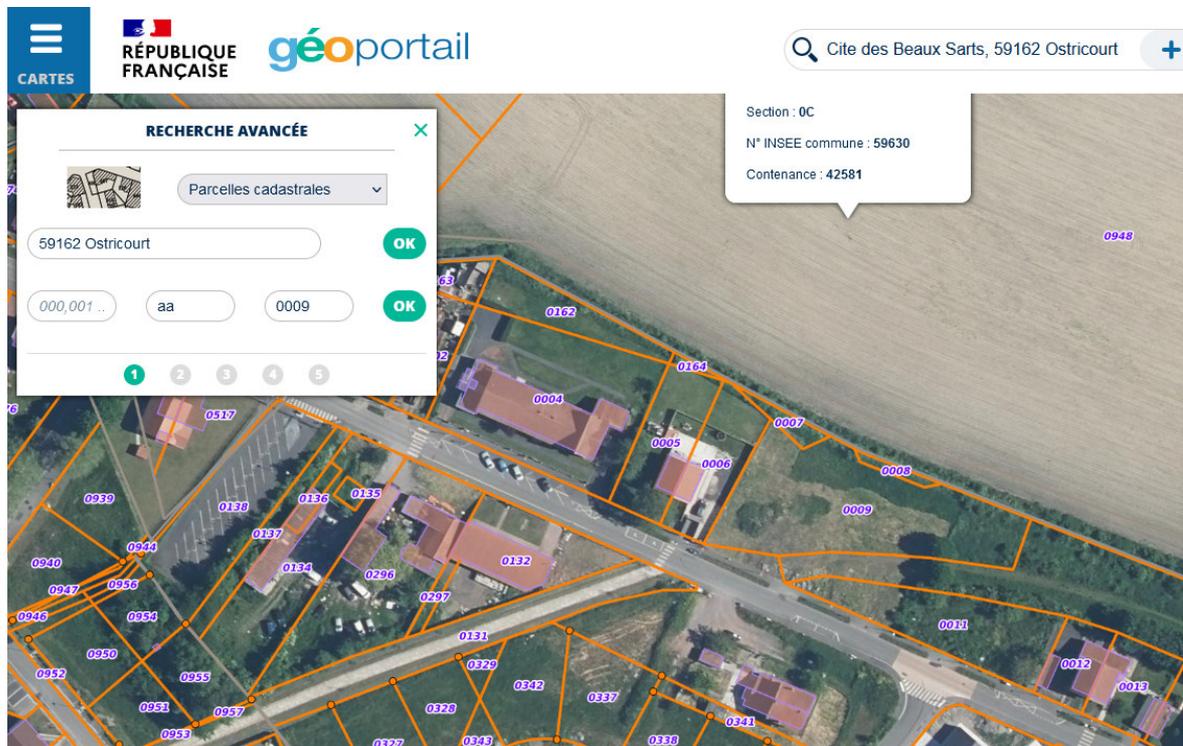
Commune	Parcelles	Adresse/Lieudit	Superficie des parcelles	Nature
Ostricourt	AA 9	21 cité des beaux Arts	1 759 m ² (partie pour 918 m ²)	Terrain à bâtir
Ostricourt	AA 10	21 cité des Beaux Arts	656 m ²	Espace naturel

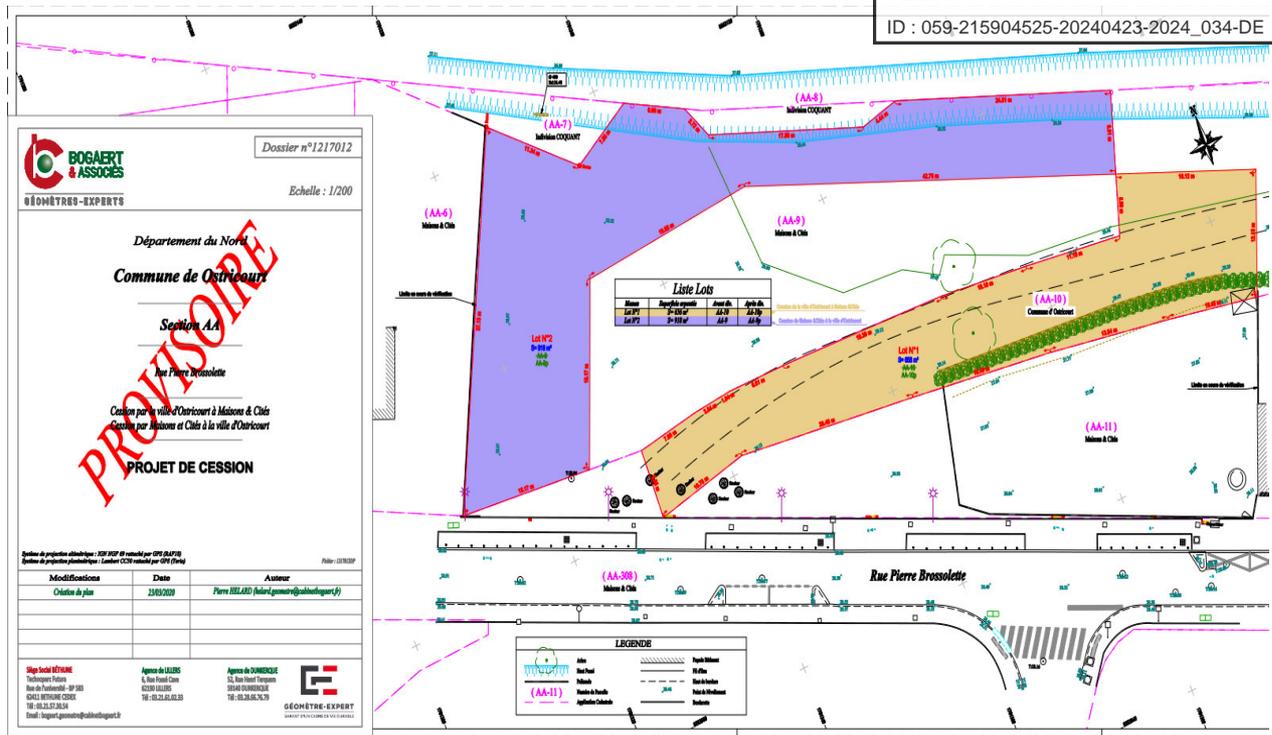
¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4.4. Descriptif

La parcelle AA n°9 présente dans son ensemble une configuration irrégulière mais bénéficie d'une large façade sur la rue Pierre Brossolette où sont situés accès voirie et réseaux.

Des maisons individuelles avec jardin sont dans le voisinage immédiat.





La partie à céder (lot n°2) est identifiée en mauve sur le plan d'arpentage communiqué. La partie de la parcelle AA 10 à recevoir au titre de l'échange est identifiée en jaune (lot n°1) et permettra de desservir l'ensemble.

La parcelle AA 09 de 918 m² présente bien les caractéristiques d'un TAB classé en zone UB. La parcelle AA 010 de 656 m² est actuellement classée en zone naturelle inconstructible.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriétaire de l'immeuble : OPH Maison et Cité (AA 09) et Commune d'Ostricourt (AA 10)

5.2. Conditions d'occupation : libre

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles : Zone UB et N

6.2. Date de référence et règles applicables : /

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Méthode par comparaison

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché : deux études de marché réalisées : TAB et terrains inconstructibles en zone N ou A .

Termes de comparaison :**- TAB de contenance similaire sur Ostricourt**

Biens non bâtis : valeur vénale						
	date mutation	commune adresse à Ostricourt	cadastre	Contenance m ²	Prix : €	Prix/m ²
1	07/08/19	63 rue Victor Hugo	AL 368 et 369	598	50 000 HT	84 €/m ² HT
2	19/09/19	route de Leforest	B 2275	781	70 000 HT	90 €/m ² HT
3	10/01/20	rue Edouard Herriot	B 2482 et 2490	680	54 583 HT	80 €/m ² HT
4	27/09/22	ruelle Paquette	A 2900 et 2899	504	60 500	120 € / m ²
5	28/12/22	ruelle Paquette	A 2933 et 2893	669	78 200	117 € / m ²
				moyenne	98 €	
				médiane	90 €	

- Terrains inconstructibles en zone N ou A Sur Ostricourt et les communes voisines :

	Ref. Cadastrales	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m ²)	Prix total	Prix/m ²	Sous Groupe
1	452//B/979//	OSTRICOURT	BOIS MONSIEUR	31/03/2022	4569	7 700	1,69	Pré
2	452//AM/31//	OSTRICOURT	COURT DIGEAU	28/11/2022	1405	2 000	1,42	Terre
3	452//AI/182//	OSTRICOURT	GRANDE RUE	07/10/2021	4628	5 000	1,08	Pré
4	123//C/1026//	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	LE PARADIS	02/06/2023	695	800	1,15	Pré
5	408//A/669//	MONCHEAUX	BOUTONNAIN	16/08/2023	2939	3 527	1,2	Pré
6	408//B/1018//	MONCHEAUX	LE MARCHE MONNET	24/09/2021	3092	5 000	1,62	Pré
						moyenne	1,36	
						médiane	1,31	

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

- S'agissant des TAB :

Fourchette des prix des TC : 80 €/m² à 120 €/m²

Valeur unitaire moyenne : 98 €/m² - médiane à 90 € / m²

Valeur unitaire retenue : 80 € / m² compte tenu de la configuration de la partie à céder après division.

Valeur globale : 918 m² x 80 €/m² = 73 400€ arrondie à 73 000 €

- S'agissant des terrains en zone N et A :

Fourchette des prix des TC : 1,08 à 1,69 € / m²

Valeur unitaire moyenne : 1,36 € - médiane à 1,31 € / m²

Valeur unitaire retenue : 1,50 € compte tenu de la proximité de la zone d'habitation

Valeur globale : 656 m² x 1,50 €/m² = 984 € arrondis à 1000 €

Soit une soulte en faveur de la société Maison&Cités de 72 000 €

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 73 000 € ou 80 € / m² pour la parcelle AA 09, et à 1000 € ou 1,52 € / m² pour la parcelle AA 10

Il en résulte une soulte en faveur de la société Maison&Cités de 72 000 €

Ces sommes sont exprimées hors taxe et hors droits.

Ces valeurs sont assorties d'une marge d'appréciation de - 10 %

portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à **65 000 €** (valeur arrondie) pour la parcelle AA 09 et à **900 €** pour la parcelle AA 10.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours céder à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision de céder à un prix inférieur.

Le projet d'échange envisagé sans soulte sur la base de l'euro symbolique relève donc de la décision de votre Conseil d'Administration.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel (cf.tableau des termes de comparaison).

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur régional des Finances
publiques et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques

M. Philippe CADEL



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/035 - : ECHANGE FONCIER ENTRE LA PARCELLE AE434 SITUE LIEUDIT ROUGE ET COURT APPARTENANT A LA COMMUNE D'OSTRICOURT ET LA PARCELLE A647 APPARTENANT A MAISONS ET CITES

**2024/035 - : ECHANGE FONCIER ENTRE LA PARCELLE AE434
ET COURT APPARTENANT A LA COMMUNE D'OSTRICOURT ET LA PARCELLE A647
APPARTENANT A MAISONS ET CITES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'opportunité de procéder à un échange foncier entre la parcelle AE434 d'une contenance de 2222 m² située lieu-dit Rouge et Court appartenant à la commune d'Ostricourt et la parcelle A647 (anciennement A117) appartenant à Maisons et Cités laquelle serait réservée à l'extension du cimetière, selon les modalités suivantes :

La Ville cède à Maisons et Cités la parcelle AE434 d'une contenance de 2222m², appartenant à la commune, laquelle deviendrait propriété de Maisons et Cités, moyennant l'euro symbolique.

Maisons et Cités cède à la Commune la parcelle A647 (anciennement A117) d'une contenance de 5453m², appartenant à Maisons&Cités laquelle deviendrait propriété de la Ville, moyennant l'euro symbolique

Considérant l'avis des domaines en date du 11 avril 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'autoriser la cession à Maison et Cités de la parcelle AE 434 d'une contenance de 2222 m² moyennant l'euro symbolique.
- D'accepter l'acquisition de la parcelle A647 (anciennement A117) d'une contenance de 5453m², appartenant à Maisons&Cités laquelle deviendrait propriété de la Ville, moyennant l'euro symbolique.
- De prendre en charge 50% des frais notariés liés à ces opérations

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.



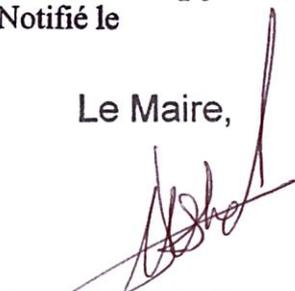
Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK

Le Maire,


Bruno RUSINEK





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 059-215904525-20240419-2024_035-DE

7300-L-SD
S'LO



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 11/04/2024

Direction régionale des Finances Publiques
des Hauts-de-France et du département du Nord

Le Directeur régional des Finances publiques

Pôle d'évaluation domaniale

à

82 avenue JF Kennedy
BP 70689
59033 LILLE cedex

Monsieur le président de la société Maisons&Citées
Mme Pauline ANDREU

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Philippe CADEL
téléphone : 06 14 14 70 88
courriel :
drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS:17312859
Réf. OSE : 2024-59452-27771

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : saisine pour actualisation de l'avis n° 2021-59452-75547 du 15/10/2021 concernant l'immeuble situé au n°118 rue de l'Égalité à OSTRICOURT sur la parcelle A n°117 de 5 453 m² selon votre demande.

Par saisine en date du 09/04/2024, vous sollicitez l'actualisation de l'avis émis le 15/10/2021 qui concernait un projet de cession dans le cadre d'un échange avec la commune d'un immeuble situé au n° 118 rue de l'Égalité sur la parcelle cadastrée A n° 117 de 5 453 m² selon les termes de votre demande.

Mon précédent avis du 15/10/2021, valable 18 mois est en effet périmé.

En l'absence de toute modification concernant la nature du bien en cause et les règles juridiques s'y appliquant depuis la précédente évaluation, la valeur fixée par le précédent avis, soit **190 800 €** peut être reconduite.

Une marge de - 10 % peut vous être accordée vous permettant de céder ce bien sans justification particulière sur une base minimale arrondie de **170 000 €** et je vous rappelle que la décision de céder cet immeuble sur la base de l'euro symbolique dans le cadre d'un échange avec la commune relève de la décision de votre Conseil d'Administration.

La présente lettre valant avis est valable 18 mois.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,

Philippe CADEL

Inspecteur des finances Publiques



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE– Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/036 : CREATION DE CARTES POUR LA PRATIQUE DE LA PECHE A L'ETANG DU RATINTOUT

préfecture du Nord

OSTRICOURT

RUSINEK

2024/036 : CREATION DE CARTES POUR LA PRATIQUE DE LA
RATINTOUT

ID : 059-215904525-20240419-2024_036-DE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales.

Vu le règlement général du Plan d'eau Communal

Vu le règlement de pêche proposé par la Ville

Considérant la reprise de la gestion des activités de loisirs et en particulier l'activité pêche sur l'étang de pêche communal du Ratintout par la délibération 2023/030 du 31 mars 2023

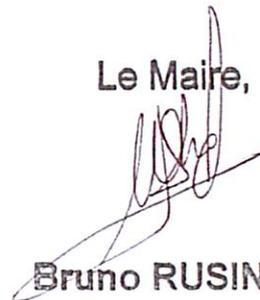
Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

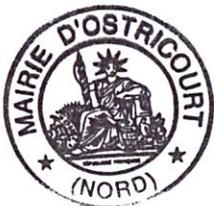
- D'acter la fabrication de cartes de pêche,
- De préciser qu'elles seront numérotées de 001 à 100 pour chaque type de pêche, de même que pour les cartes journalières pour les Ostricourtois.
- De préciser qu'elles seront numérotées de 001 à 100 pour chaque type de pêche, de même que pour les cartes journalières pour les non résidents Ostricourtois, lesquelles seront différenciées.
- De maintenir la tarification aux montants indiqués dans le règlement de pêche de l'étang communal instauré par la délibération 2023/030 du 31 mars 2023, repris dans le tableau ci-dessous :

	Tarif/an		Tarif journalier
	Pêche au blanc	Carpiste	Pêche au blanc
Ostricourtois	30 €	55 €	7 €
Extérieur	40 €	65 €	8 €

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAoui - M. Ludovic MEKIL

Était excusé : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/037 : PROJET DE CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 119 RUE GUSTAVE DELORY CADASTREE AK 303 AK 304 AK 305 D'UNE SUPERFICIE DE 198 M² AU PROFIT DE MADAME LARDET ET MONSIEUR WEPIERRE

2024/037 : PROJET DE CESSIION DE L'IMMEUBLE SIS 119 R
CADASTREE AK 303 AK 304 AK 305 D'UNE SUPERFICIE DE 198 M² AU PROFIT DE
MADAME LARDET ET MONSIEUR WEPIERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'opportunité de céder l'immeuble sis 119 rue Gustave Delory cadastrée AK 303 AK 304 AK 305 d'une superficie de 198 m² au profit de madame LARDET et monsieur WEPIERRE,

Considérant l'avis des domaines en date du 11 mars 2024.

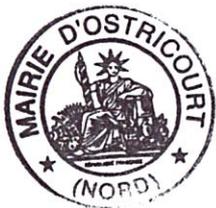
Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'autoriser la cession de l'immeuble sis 119 rue Gustave Delory cadastrée AK 303 AK 304 AK 305 d'une superficie de 198 m² prix de 105 000 €
- De mettre à la charge des acquéreurs les frais notariés.
- D'inscrire les recettes au budget.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 23 AVR. 2024

Affiché le 23 AVR. 2024

Notifié le

Le Maire,

Bruno RUSINEK



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 11/03/2024

Direction régionale des Finances Publiques des Hauts-
de-France et du département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale

Le Directeur régional des Finances publiques

82 avenue JF Kennedy

BP 70689

59033 LILLE cedex

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Christine Verdonck

Courriel : christine.verdonck@dgifp.finances.gouv.fr

Téléphone : 03 20 62 80 88

Monsieur le Maire

Mairie

20 place de la République

59 162 Ostricourt

Réf DS:16263992

Réf OSE : 2024-59452-11839

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Nature du bien :	Immeuble d'habitation
Adresse du bien :	119 rue Gustave Delory à Ostricourt
Valeur :	100 000 €, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 15 %

1 - CONSULTANT

Mairie – affaire suivie par : Monsieur Derrouiche Rachid

2 - DATES

de consultation :	05/02/2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	/
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	06/03/2024
du dossier complet :	05/02/2024

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE**3.1. Nature de l'opération**

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
-----------	-------------------------------------

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.

4 - DESCRIPTION DU BIEN**Références cadastrales**

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes : AK 303, 304 et 305, contenance 198 m².

Descriptif

Il s'agit d'une maison mitoyenne à usage d'habitation comprenant ;

RDC – hall d'entrée, couloir, 4 pièces, dégagement, WC – état moyen

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

1^{er} étage – palier, 4 chambres – mauvais état

Grenier aménageable, non isolé, occupé par des pigeons

Cave inondée

Jardin en façade et sur l'arrière

Surface retenue – 140 m²

État général – nécessite des travaux de mise aux normes et de rénovation électrique, sanitaires, isolation...

5 - SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Mairie

5.2. Conditions d'occupation

/

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

Zone UA

6.2. Date de référence et règles applicables

PLU 2020

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Méthode par comparaison

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

Réf. Cadastres	Commune	Adresse	Date mutation	Année construct.	Surface terrain	Surface utile totale	Prix total	Prix/m ² (surf. Utile)
452//AK/69//	OSTRICOURT	113 RUE LEON GAMBETTA	18/12/2023	1900	176	133	87 000	654
592//AK/13//	THUMERIES	78 RUE ROGER SALENGRO	23/09/2021	1932	466	123	100 000	813
637//AH/325, 326	OIGNIES	50 B RUE PASTEUR	01/02/2022	1925	210	97	59 850	617
AM 208	ANNOEULLIN	5 RUE DU RIEZ BOURRIEZ	28/06/2023			76	55 000	723

La valeur est arbitrée à 700 €/m².

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 100 000 €. Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 15 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 85 000 €.

Il appartient à la collectivité de négocier au mieux de ses intérêts.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,



L'Inspecteur des Finances Publiques

Christine Verdonck



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Christophe VAILLANT, en ma qualité de Directeur d'agence de la société REA France BOOST IMMO, dont le siège social est situé au 45 place Jean Jaurès à HENIN BEAUMONT (62110),

Atteste sur l'honneur :

- détenir une offre d'achat concernant le bien sis à Ostricourt, 119 rue Gustave Delory (59162) au prix de 105 000€ net vendeur (Cent cinq mille euros).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Hénin Beaumont, le 15 avril 2024

SASU REA FRANCE
45 place J. Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT
Siret: 824 336 242 000 1

BOOST-IMMO

45 PLACE JEAN JAURES 62110 HENIN BEAUMONT

Tél : 03.21.28.01.28

boostimmo.henin@hotmail.fr